



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport au Parlement sur la langue française

2023

Alors que les politiques publiques des langues connaissent un renouveau depuis 2018, cette nouvelle édition du *Rapport au Parlement sur la langue française* a vocation à en faire un panorama et à les renforcer.

Sous l'impulsion du Président de la République depuis 2018, le renouveau d'une politique publique des langues est à souligner, en France, en francophonie, en Europe et dans le monde, en faveur du français comme du plurilinguisme. Le ministère de la Culture y prend toute sa part, et poursuit une action déterminée, en dialogue constant avec ses partenaires, interministériels, multilatéraux ou internationaux.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est ainsi chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique du Gouvernement, sous l'autorité de la ministre de la Culture. Administration de mission, à vocation interministérielle, elle veille à l'emploi du français, « langue de la République », dans notre société, et contribue à son enrichissement.

De grands chantiers mobilisateurs ont été ouverts : une stratégie numérique ambitieuse, comprenant les mutations de l'intelligence artificielle pour le traitement automatique des langues, comme pour la « découvrabilité » sur la toile des contenus francophones. Autant de pistes concrètes pour notre souveraineté et d'approches enthousiasmantes pour réinventer le plurilinguisme.

Parce que le français et les langues de France sont essentiels à notre lien social, nous agissons au plus près des territoires : pour la maîtrise de la langue par les populations fragiles, notamment par l'action culturelle ; par une sensibilisation des publics, dont les jeunes générations ; ajoutons l'effort significatif en faveur des langues régionales, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

Cette nouvelle édition du *Rapport au Parlement sur la langue française* présente un panorama des situations, des acteurs et des projets majeurs dans tous ces domaines. Inscrit dès l'origine dans la loi « Toubon » – qui garantit un « droit au français » à nos concitoyens –, ce document de référence, toujours nécessaire, a été entièrement repensé en fonction de ces nouveaux défis.

Que ce Rapport contribue à renforcer nos politiques linguistiques, portées par l'État et par l'ensemble des acteurs publics mais aussi privés. La langue française est l'affaire de tous ! ♦

PAUL DE SINETY

*Délégué général à la langue française
et aux langues de France*

**Rapport
au Parlement
sur la langue
française**

2023

5 Avant-propos

de **Rima Abdul Malak**,
ministre de la Culture

6 La langue française, un bien commun en France et dans le monde

- 07 — Un gage d'unité nationale
 - 08 — « *La langue, une passion française* », **Bernard Cerquiglini**
 - 09 — Entretien avec **Hélène Carrère d'Encausse**
 - 10 — Le français, « langue monde », **Leila Slimani**
 - 11 — Le mot du ministre : **Pap Ndiaye**, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
 - 13 — Une ambition politique pour la langue française et le plurilinguisme
 - 14 — Un chantier phare pour la langue française au château de Villers-Cotterêts
 - 16 — Dire les grands enjeux actuels. Le mot de la ministre : **Amélie Oudéa-Castéra**, ministre des Sports et des JOP.
 - 18 — Entretien avec **Luc Allaire**
 - 19 — Un dialogue avec le Parlement
-

20 Le français, langue de la République

- 21 — Le français dans notre société : panorama
- 22 — Entretien avec **Jacques Toubon**

- 23 — Langue et loi : un cadre juridique composite
 - 24 — Dans l'espace public et dans la publicité
 - 26 — Dans l'audiovisuel
 - 28 — Dans le secteur de la consommation
 - 30 — Dans le monde du travail
 - 32 — Dans l'enseignement supérieur et la recherche
 - 34 — Dans la communication des acteurs publics
 - 36 — Les associations, actrices du respect de la loi
 - 37 — Renforcer l'action interministérielle pour l'emploi du français
 - 38 — Fiche pratique : comment appliquer la loi Toubon au quotidien ?
 - 40 — Bilan : le droit au français est-il garanti ?
 - 41 — La loi Toubon, 30 ans après
-

42 Une langue vivante pour dire le monde

- 43 — Enrichir la langue : une mission de service public essentielle
- 44 — Entretien avec **Frédéric Vitoux**
- 45 — 1972-2022 : 50 ans d'enrichissement terminologique
- 46 — Un dispositif attentif aux grands thèmes contemporains
- 47 — Quelques termes clés recommandés en 2021-2022
- 48 — Comment diffuser les nouveaux termes ?
- 49 — Entretien avec **Jean Pruvost**
- 50 — Féminisation de la langue et écriture inclusive : une question de pratique

51 Agir au plus près des territoires

- 52 — **La maîtrise de la langue, un enjeu de cohésion sociale**
- 53 — Pour une politique linguistique à l'échelle des territoires
- 54 — Prévention et lutte contre l'illettrisme
- 55 — Le visage de l'illettrisme en France
- 56 — Des politiques sectorielles pour renforcer l'accès au français
- 58 — *Action culturelle et langue française*
- 60 — Français langue étrangère : offrir une formation de qualité
- 61 — Un pont entre le français et les langues de l'immigration
- 62 — **Mobiliser les publics autour de la langue**
- 64 — Aiguiser l'appétit des mots
- 66 — **Langues de France : un patrimoine linguistique à promouvoir**
- 67 — Valoriser la diversité des langues : une priorité politique
- 68 — Protéger la spécificité des Outre-mer
- 69 — L'enseignement, vecteur essentiel des langues régionales
- 70 — Des acteurs variés au service des langues de France
- 71 — Des langues en danger ?

72 Langue française, innovation et souveraineté numérique

- 73 — Entretien avec **Henri Verdier**
- 74 — *Le français sur la toile*

- 75 — *La langue, un objet d'innovation numérique*
- 77 — *Une ambition européenne pour les technologies des langues*
- 78 — *Agir pour le multilinguisme dans les sciences*
- 80 — **Recherche et publications**
- 80 — *L'Observatoire des pratiques linguistiques*
- 81 — *Entretien avec **Bernard Laks***

82 La langue française en Europe et dans le monde

- 83 — Un enjeu à l'échelle internationale
- 85 — Le mot de la ministre : **Catherine Colonna**, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
- 86 — Renforcer les coopérations éducatives et linguistiques
- 87 — Un réseau culturel dynamique
- 88 — La Francophonie
- 88 — Un sommet pour la « Francophonie de l'avenir »
- 89 — Deux opérateurs phares de la Francophonie
- 90 — En France : territoires, langue française et création
- 91 — *Le Dictionnaire des francophones : une ressource inédite*
- 92 — Agir à l'international : collaborations et réseaux
- 94 — Défendre la diversité linguistique en Europe
- 95 — Entretien avec **Christian Lequesne**
- 96 — La Présidence française de l'UE
- 97 — Le multilinguisme au cœur des politiques européennes
- 98 — Une politique renforcée en faveur des langues étrangères
- 99 — Penser l'Europe par ses langues et ses cultures au Collège de France

Avant-propos



RIMA ABDUL MALAK
Ministre de la Culture

Langue aux mille territoires, le français n'a cessé de s'unifier et de se diversifier en quatre siècles d'histoire moderne. Parce que la langue est ce qui nous relie, parce qu'elle nous permet de fertiliser notre pensée, d'échanger, de rire, elle est l'un des biens les plus précieux que nous ayons en partage.

Aujourd'hui, où en est la langue française ? Comment continue-t-elle à se réinventer ? Quelle est sa place et sa désirabilité dans le monde ? Quels récits inspire-t-elle aux 320 millions de locuteurs principaux dans plus de trente États ?

Avec ce nouveau *Rapport au Parlement sur la langue française*, nous avons souhaité étoffer les statistiques et états des lieux nécessaires de témoignages, d'entretiens et d'analyses qui dialoguent au fil des pages pour esquisser un portrait fidèle et vivant de la situation de la langue française en France et dans le monde.

Ces dernières années ont été marquées par un engouement renouvelé pour notre langue, dans le sillage du plan d'action « Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme » porté

par le Président de la République. En décentrant notre regard vers la francophonie aux visages multiples et métissages pluriels, cette ambition s'inscrit dans une aspiration profondément humaniste où il s'agit de soutenir davantage l'apprentissage de la langue française partout dans le monde ; veiller à son enrichissement pour qu'elle reste en prise avec les évolutions de nos sociétés contemporaines ; défendre les textes en français dans un océan numérique largement anglophone ; soutenir partout dans le monde la création artistique et les auteurs francophones.

Dans chacun de ces projets, la langue est vivante, en dialogue avec les autres langues et avec son époque. En 2023, l'ouverture de la Cité internationale de la langue française dans le château restauré de Villers-Cotterêts est le symbole de cette « langue monde » alimentée par les pratiques, recherches et propositions de ses locuteurs sur tous les continents.

Enfin, ce *Rapport au Parlement* nous rappelle combien la langue française est un facteur de cohésion, au cœur du pacte républicain. Alors par l'écriture, le chant et la parole, continuons à la faire vivre et vibrer ! ♦

La langue française, un bien commun en France et dans le monde

Pilier de notre culture, ciment de notre société et « langue monde », le français relève de notre responsabilité collective. Une responsabilité forte qui nécessite l'engagement de tous et une politique adaptée aux enjeux contemporains, pour favoriser le partage, la maîtrise et la créativité de notre langue.

▲ L'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui impose le français au lieu du latin pour les actes de justice et d'état civil, est le plus ancien texte de loi encore en vigueur en France.

1539
Ordonnances
Royaulx Sur le faict de la Justice et ab-
breuiation des proces par tout le Roy-
aulme de France, faictes par le Roy
nostre sire: Et publiees en la
court de Parlement a Pa-
ris, le sixiesme iour du
moy de Septem-
bre Lan Mil
cinq cens
xxxix.



Avec privilege.

On les vend a Paris en la grand Salle du
Palais par Galiot du pre et Jehan andre
Libraires.

Mil. D. xxxix.



Un gage d'unité nationale

Langue de la République, passion nationale, sujet de débats, vecteur de lien social... le français fait l'objet de nombreuses attentes citoyennes.

Historiquement, la France s'est construite dans un rapport complexe à la langue française et aux langues pratiquées sur son territoire. D'espace plurilingue où la langue de la cour a longtemps côtoyé les parlers régionaux, elle devient au fil des siècles un État au sein duquel le français est gage de l'unité nationale.

— L'ESSOR D'UNE LANGUE COMMUNE

En 1539, François I^{er} signe au château de Villers-Cotterêts une ordonnance qui impose l'usage du français pour les actes de justice et d'état civil, à la place du latin. L'unification par le français, entamée depuis le XVI^e siècle, s'accélère avec la Révolution française. La guerre de 1914-1918, en rassemblant dans les tranchées des soldats venus des différentes régions de France, a contribué à l'essor du français dans toutes les couches de la société, renforçant la « République une et indivisible ». Enfin, à compter des années 1960, la langue française s'est installée dans tous les milieux, grâce à l'accès généralisé à la télévision qui a favorisé une unification des pratiques langagières.

— UN ENJEU AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS CITOYENNES

La France a une longue tradition d'intervention sur la langue, « affaire de l'État ». C'est la République qui impose le français comme langue nationale. Ces cinquante dernières années, le développement de la construction européenne, l'internationalisation des échanges et l'accélération des innovations technologiques ont amené le législateur à introduire en 1992 à l'article 2 de la Constitution le principe selon lequel « la langue de la République est le français ». Tous les citoyens ont ainsi le droit démocratique, garanti par la loi, de recevoir une information et de s'exprimer dans leur langue. Ce droit n'est pas exclusif de l'usage d'autres langues, régionales ou étrangères, dans un pays riche de sa diversité.

Ciment de la société, la langue française est un sujet sensible chez nombre de nos concitoyens. Le soin que nous prenons collectivement de notre langue contribue au lien républicain. ♦

89 %

DES FRANÇAIS JUGENT QUE L'EMPLOI DU FRANÇAIS EST UTILE POUR GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE

— Enquêtes CREDOC sur la perception de la langue française (2020-2022)

« La langue, une passion française »



Pour la DGLFLF, le linguiste Bernard Cerquiglini revient sur la passion historique des Français pour leur langue et explique les débats qu'elle suscite.

BERNARD CERQUIGLINI

Linguiste

L'identité de la France, disait Michelet, c'est sa langue ; elle est également sa plus noble passion. Religion d'État d'une République laïque, sport national (succès indémodable des concours de dictée), querelle incessante (de l'accent circonflexe à l'écriture inclusive), la langue est le ciment et le seuil de la nation.

Les raisons d'une telle passion sont diverses. Elles sont morales : langue romane germanisée, le français a perdu son lien naturel avec le latin et l'a reconstruit de toutes pièces (orthographe étymologique, etc.) : on révère l'idole dont on est l'artisan. Elles sont politiques : la faveur de l'État, qu'il fût royal, impérial ou républicain, pour la langue fut une constante, de l'édit de Villers-Cotterêts à la Francophonie. Au centralisme étatique répond un monolinguisme impérial, au mépris du riche patrimoine linguistique national.

Elles tiennent enfin au culte de la norme instauré par la grammaire du XVII^e siècle, repris sans frémir par l'école de la République. Culte social : le « bon usage », pour Vaugelas, était affaire d'élitisme social et de dressage du courtisan. Culte équivoque : l'insécurité linguistique que ressentent tant de Français tient moins aux assujettissements de la monarchie absolue qu'au brouil-

lage de la prescription. Qui aujourd'hui définit la norme ? L'Académie française (de droit), l'école (par fonction), les réseaux sociaux (de fait) ?

Le doute renforce le fantasme puriste et l'idée d'un déclin nourrit une réticence au changement, fait négliger la richesse d'un idiome devenu mondial. Or le français jouit désormais d'une universalité dont Antoine de Rivarol au XVIII^e siècle n'eût pas rêvé : parlé par trois cents millions d'humains, il devrait susciter une affection autrement plus généreuse. L'attachement au français planétaire invite au mouvement, à se déprendre d'un fixisme de la norme, à s'enrichir des variétés et des usages. La langue française, une passion *francophone* : telle est sans doute la manière la plus honorable de la défendre et de la promouvoir. ♦

”

L'attachement au français planétaire invite au mouvement, à se déprendre d'un fixisme de la norme, à s'enrichir des variétés et des usages.

« L'Académie française dégage un usage commun de la langue »



Depuis près de quatre siècles, l'Académie française observe et accompagne l'éclosion puis les mutations de notre langue, avec constance et exigence. Hélène Carrère d'Encausse revient sur le rôle de l'institution au sein du débat national souvent vif sur la langue.

HÉLÈNE CARRÈRE D'ENCAUSSE

Historienne, Secrétaire perpétuel de l'Académie française

Comment expliquez-vous la passion française pour la langue ?

H. C. E. | L'Académie française, qui reçoit nombre de questions linguistiques, est bien placée pour constater que notre langue n'est pas l'objet d'un consensus béat ou, pire encore, d'une pratique figée et mécanique. Parler, écrire dans une langue suppose d'être ouvert à ses possibilités, d'en apprécier la justesse, les nuances, les difficultés. Le français, depuis qu'il s'est extrait du grec et du latin, n'a cessé de se construire entre raison et sentiment, et de se nourrir de vives querelles. Le français n'est pas une langue acquise, mais une langue *composée* – pour paraphraser Mona Ozouf – par ceux qui la pratiquent et y réfléchissent.

De quelle autorité l'Académie française dispose-t-elle ?

H. C. E. | La longévité de l'Académie française lui confère le recul nécessaire pour mettre en perspective les mouvements

passagers qui déstabilisent parfois les locuteurs d'une langue. Au-delà des idéologies, des dominances géopolitiques qui veulent *imposer*, l'Académie se contente de *recueillir* : sa tâche est de dégager un usage commun du français. Elle énonce des règles et des recommandations qui guident cet usage, au sein de son dictionnaire, et même en dehors s'il le faut, comme l'autorité souveraine qu'elle est en la matière. C'est une semblable exigence pédagogique qui la conduit à créer en 2019 un portail numérique rassemblant les neuf éditions historiques de son dictionnaire : trois siècles et demi de mutations de notre langue sont ainsi offerts à la connaissance de tous.

Quel est son rôle face aux évolutions de la langue ?

H. C. E. | La langue française évolue ; est-elle pour autant défigurée ? En matière de langue, l'Académie française se garde bien d'intervenir ; elle veille



▲ L'Institut de France, siège de l'Académie française, quai de Conti.

simplement à ce que le français conserve sa cohérence, dans la mémoire de son histoire. Plus que tout, elle fait en sorte de préserver la continuité linguistique entre les générations. La langue n'est nôtre et ne survit que si elle peut être transmise et susciter un désir créatif. Dès lors que ces deux conditions sont menacées, l'Académie a la responsabilité d'alerter d'un péril possible. ♦



EN SAVOIR PLUS

➤ dictionnaire-academie.fr

Le français « langue monde »



Le français est présent sur tous les continents, qu'il soit langue officielle, langue d'enseignement ou langue étrangère. Il faut tenir compte de l'extrême variété de ses formes et de ses pratiques, rappelle ici Leila Slimani.

LEILA SLIMANI

Représentante personnelle du Président de la République pour la Francophonie

5^e
LANGUE
LA PLUS PARLÉE
AU MONDE

321
MILLIONS DE
LOCUTEURS

32
ÉTATS ET
GOUVERNEMENTS
ONT LE FRANÇAIS
COMME LANGUE
OFFICIELLE

— Rapport de l'OIF
La langue française dans
le monde 2019-2022,
voir p. 88

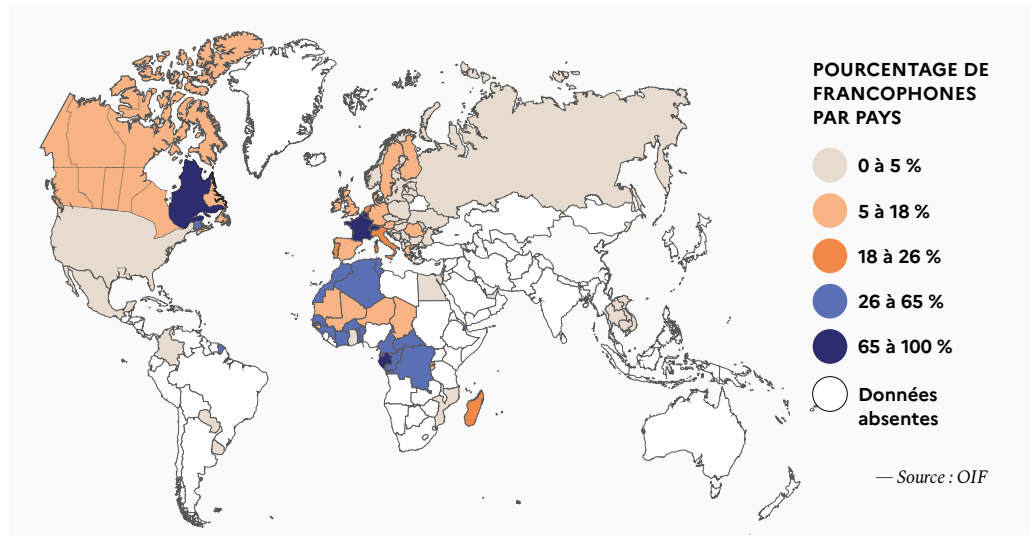
Depuis longtemps, il fallait prendre acte que la Francophonie devait être repensée comme une réalité ouverte, plurielle et décentrée. Et constater que le français est aujourd'hui davantage parlé hors de France que sur notre territoire ; la France, si elle a un rôle majeur à jouer, n'est plus le centre de la Francophonie !

Le plan présidentiel pour la langue française a fait bouger les lignes : il a permis la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts comme le *Dictionnaire des francophones*, deux projets neufs qui incarnent cette Francophonie pour laquelle je me suis engagée, au service de tous les francophones. Ils montrent le français « langue monde », épanoui sur tous

les continents, avec ses tournures, ses métaphores, propres à chaque paysage, à chaque histoire. On voit que le français est une langue extraordinairement plastique, en transformation, en créolisation constante. Une éponge qui absorbe tout ce qu'il y a autour d'elle. On y entend de l'espagnol, de l'arabe, du wolof... Aucune langue n'est pure ! Pour moi, le plurilinguisme est une évidence : la Francophonie est une composante de cette polyphonie universelle. Car plus un être humain parle de langues, plus il gagne en humanité.

Le français est une langue vivante, moderne, pour penser et créer le monde de demain. La langue française est langue de désir : elle n'appartient à personne, qu'à ceux qui la parlent et à ceux qui l'aiment. ♦

LA DENSITÉ FRANCOPHONE DANS LE MONDE EN 2022



« *Le français existe dans un dialogue ouvert avec les autres langues* »



Transmettre notre langue entre les générations et encourager la diversité linguistique représentent deux enjeux majeurs pour le ministère de l'Éducation nationale, mobilisé pour la langue française et le plurilinguisme.

PAP NDIAYE

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

L'amour en général passe par l'amour de la langue, qui n'est ni nationaliste ni conservateur, mais qui exige des preuves. Et des épreuves. On ne fait pas n'importe quoi avec la langue, elle nous préexiste, elle nous survit. [...] Je n'ai qu'une langue, et, en même temps, de façon singulière et exemplaire, cette langue ne m'appartient pas.»

Ces mots de Jacques Derrida mettent en lumière le fabuleux paradoxe de la langue, que nous avons certes en héritage, que nous faisons nôtre, que nous faisons vivre, mais dont nous ne pouvons jamais revendiquer la pleine possession. Il éclaire l'enjeu majeur de transmission de la langue entre les générations, que le ministère de l'Éducation nationale tient pour une de ses missions essentielles.

Tous les enseignements, à l'école, concourent à la transmission de la langue française : et cette langue, parlée, écrite, est présente à chaque étape du long parcours de l'élève qui en acquiert les règles et apprend à en saisir la beauté, la musicalité et les potentialités infinies. Elle est aussi un bien commun, le langage de

l'apprentissage de la citoyenneté, le creuset des valeurs humanistes et républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Depuis Du Bellay et sa *Défense et illustration*, c'est donc une même œuvre continue qui se poursuit : celle des poètes de la Pléiade est aussi celles des enseignants et des écoliers d'aujourd'hui, qui réalisent un travail non de conservation mais de création, d'invention et de renouvellement permanent de la langue française, liée aux autres langues, anciennes et vivantes, régionales et étrangères.

À ce titre, l'étude des langues régionales occupe une place particulière. Leur apprentissage s'inscrit dans la politique de développement des langues, dont l'objectif est d'améliorer leur maîtrise et d'encourager la diversité linguistique.

C'est ainsi, dans «l'imaginaire des langues» cher à Édouard Glissant, qu'il définit comme «présence de toutes les langues du monde», que peut exister pleinement la langue française, dans un dialogue ouvert avec les autres langues et les autres cultures. ♦



▲ Emmanuel Macron le 20 mars 2018 à l'Institut de France.

Une ambition politique pour la langue française et le plurilinguisme

Redonner à la langue française sa place dans le monde, c'est l'objectif du Président de la République dans son plan d'action « Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme », lancé le 20 mars 2018. Il mise sur l'apprentissage, la communication et la création.

Quatre ans plus tard, les avancées sont nombreuses, portées par une dynamique interministérielle et partenariale inédite. Le plan d'action suit trois axes : apprendre, communiquer et créer en français.

— APPRENDRE

- Soutenir les systèmes éducatifs des pays francophones d'Afrique (financements, expertise, ressources, formation).
- Renforcer la place de la langue française apprise comme langue étrangère (avec 587 établissements bilingues labellisés « LabelFrancEducation »).
- Participer davantage à la formation des talents dans le monde (réseau d'enseignement français à l'étranger en développement, avec 567 établissements et 390 000 élèves ; universités franco-étrangères ; augmentation du flux d'étudiants internationaux en France ; label « Qualité FLE » des centres de langue ; Maison des étudiants de la Francophonie à la Cité internationale universitaire).

— COMMUNIQUER

- Conforter la place du français sur la toile (*Dictionnaire des francophones* ; travaux France-Québec pour la « découvrabilité » des contenus en ligne ; Bibliothèque francophone numérique).

- Promouvoir les médias francophones et lutter contre la désinformation.
- Encourager l'usage du français et le plurilinguisme dans la vie économique et diplomatique (en particulier lors de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, (voir p. 96).

— CRÉER

- Soutenir la création francophone : Afrique Créative, Fonds Jeune création francophone, projets de l'Institut français (livre, traduction et écritures dramatiques), pôles nationaux de référence pour la création francophone en France.
- Décloisonner les espaces culturels des pays francophones et favoriser la mobilité des talents (Saison Africa2020 ; à Tunis, États généraux du livre en langue française et Congrès mondial des écrivains de langue française, Grand prix national de la traduction).
- Rénover le château de Villers-Cotterêts et ouvrir la Cité internationale de la langue française au printemps 2023. ♦



EN SAVOIR PLUS

- bit.ly/strategie-langue-francaise-plurilinguisme



▲ Le château de Villers-Cotterêts.

Un chantier phare pour la langue française au château de Villers-Cotterêts

Après une longue campagne de restauration, le château royal de Villers-Cotterêts devient la Cité internationale de la langue française. Un lieu culturel et de vie entièrement dédié à la langue française et aux cultures francophones.

De l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539 à la future Cité, le château symbolise la dimension éminemment politique qui préside aux destinées de la langue française. Lancé en 2018, le projet a été conduit par le Centre des monuments nationaux qui a assuré la restauration et préparé la programmation, avec le ministère de la Culture.

— UN PROJET PRÉSIDENTIEL AU CHÂTEAU DE VILLERS-COTTERÊTS

Rendre sensible et intelligible au grand public ce qui fait la langue française, telle est la finalité de ce projet totalement inédit. Il incarne une politique renouvelée du français et du plurilinguisme, inscrite dans le plan présidentiel pour la langue française et le plurilinguisme présenté en 2018 en réponse aux attentes des francophones d'aujourd'hui et de demain.

Appelée à refléter les réalités du français comme langue de partage, de création, d'innovation et de cohésion dans un cadre national et international, mais aussi territorial, la Cité ouvrira ses portes avant l'été 2023. Elle sera un lieu pluridisciplinaire de découverte et de rencontre (parcours de visite permanent, expositions temporaires, spectacles, conférences), d'apprentissage (formation au français, laboratoire d'innovation pédagogique) et de travail (résidences d'artistes, de chercheurs et d'entrepreneurs). ♦



La Cité permettra une appropriation de l'histoire et de la langue via des propositions vivantes qui habiteront les espaces en permanence.

PAUL RONDIN

Directeur de la Cité internationale de la langue française



La création de la Cité internationale constitue une occasion unique de procéder à la restauration d'un des grands châteaux royaux de France.

JEAN-FRANÇOIS HÉBERT

Directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, ministère de la Culture



Le projet de Cité internationale de la langue française est résolument ancré dans le temps présent et tourné vers les défis linguistiques d'avenir.

PHILIPPE BÉLAIVAL

Ancien président du Centre des monuments nationaux

« *Rendre sensible un savoir sur la langue française* »

Consacré à « *L'aventure du français* », le parcours permanent offrira une immersion au cœur de la langue. Membres du commissariat scientifique qui a pensé ce parcours, Barbara Cassin et Xavier North présentent son ambition.



XAVIER NORTH

Inspecteur général honoraire des affaires culturelles, ancien délégué général à la langue française et aux langues de France

BARBARA CASSIN

Philosophe et philologue, membre de l'Académie française

En quoi consistera le parcours de visite permanent ?

X. N. | Le parcours a été conçu pour rendre sensible un savoir sur la langue française, tout en proposant des moments d'émerveillement, de découverte et d'apprentissage. Le français y sera appréhendé dans sa dimension historique mais aussi dans ses relations avec d'autres langues. Les problématiques du passé y seront toujours mises en relation avec les questions d'aujourd'hui.

B. C. | Ce parcours pose des questions plus qu'il n'apporte des réponses. En matière de politique linguistique, on est toujours sur le fil du rasoir. Les événements, les pratiques langagières, seront présentés dans l'ambivalence de leurs causes et de leurs effets. À commencer par l'ordonnance de Villers-Cotterêts par laquelle

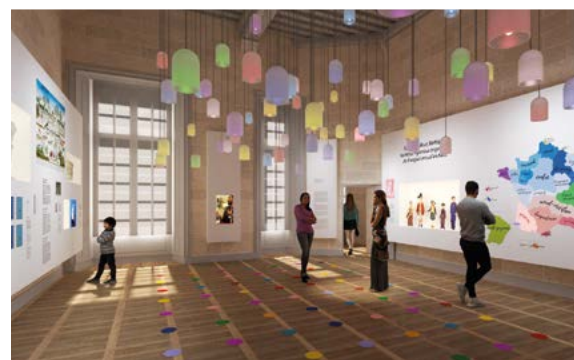
François I^{er} fait échapper toute une nation à l'emprise du latin des clercs : elle permet au justiciable de comprendre ce qui lui arrive. Mais qu'arrive-t-il ensuite à tous ceux qui parlent, non pas latin, mais ces « patois » que la Révolution française veut éradiquer au nom des lumières de la raison ? Aujourd'hui la loi Toubon, qui contraint à l'usage du français, favorise en même temps l'enrichissement terminologique et la traduction. Et la langue de fer qu'est le français colonial peut devenir butin de guerre et langue d'émancipation.

Comment s'articule-t-il avec le projet global de la Cité ?

X. N. | Chaque partie de l'exposition portera un message simple : le français est une « langue monde », travaillée par la diversité. Dans sa matérialité de langue, c'est une invention continue. C'est aussi un sujet

éminemment politique : le français a toujours été l'affaire de l'État. Ces trois séquences esquissent le projet culturel que développera la Cité.

B. C. | Une cité internationale de la langue française s'attache au français parlé hors de France et comme langue parmi les autres langues. Avec l'ambition de faire réfléchir : que pensez-vous de ce que vous voyez ? ♦



▲ Le parcours permanent de la Cité internationale de la langue française (en projet).

Dire les grands enjeux actuels

De nombreux sujets d'actualité, par exemple dans les domaines de la santé, du climat, de l'information ou du sport, sont porteurs d'enjeux linguistiques et concernent directement la relation du citoyen avec la langue. Ils appellent une réponse adaptée de la part des pouvoirs publics.

LANGUE FRANÇAISE ET PLURILINGUISME AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP), le français est à la fois langue officielle de l'olympisme et langue du pays hôte. Afin de répondre aux fortes attentes des Français comme des francophones, il s'agira de veiller à la visibilité du français dans les manifestations sportives et leur diffusion. Parce que les Jeux ont aussi vocation à accueillir le monde et la diversité de ses langues, les pouvoirs publics se donnent pour objectif de « dire et vivre les Jeux en français et en d'autres langues ».

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques est, avec le ministère de la Culture, pleinement engagé dans cette démarche. Un nouveau collège de terminologie du sport, installé le 13 janvier 2022, s'attache à proposer une terminologie en langue française pour les disciplines sportives, y compris les plus récentes. Un groupe de travail de haut niveau « pour le français, langue du sport et de l'olympisme », rassemblant ministères, institutions, fédérations

sportives, représentants de l'économie du sport et journalistes, a également été lancé le 22 novembre 2022 à l'initiative des deux ministères. ♦



LE MOT DE LA MINISTRE

L'organisation des JOP à Paris en 2024 représente une opportunité unique de valoriser la langue française et le plurilinguisme. Appuyons-nous sur la Charte olympique du Comité International Olympique, qui indique que le français est une langue olympique officielle au même titre que l'anglais, pour offrir le visage d'une francophonie sportive dynamique, multiculturelle et tournée vers l'avenir. Saisissons aussi l'engouement suscité par les Jeux pour faire rayonner notre langue comme langue universelle pour le sport et l'olympisme, et promouvoir le plurilinguisme dans un esprit de fête populaire et sportive.

AMÉLIE OUDÉA-CASTÉRA

Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques





LES MOTS DE L'INFORMATION

Alors que les médias sont au centre de débats, liés notamment à de la désinformation, la DGLFLF a publié un recueil de termes *Les mots de l'information – 60 termes clés* issus des travaux de la Commission d'enrichissement de la langue française CELF, voir p. 43), préfacé par Éric Fottorino,

écrivain et journaliste : « *Écrire vrai, écrire juste. Il en va de la formation des esprits, de la paix sociale, de la nécessité de ne pas transformer la vie publique en vaine agitation ou, pire, en tragédie.* » Permettre de nommer et définir en français les nouvelles réalités du monde contemporain est plus que jamais un enjeu citoyen. ♦

NOMMER LES ÉVOLUTIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ EN TEMPS DE COVID

Les périodes de crise sont propices à l'émergence d'un lexique répondant au besoin de penser et de nommer ces bouleversements. L'épidémie de Covid-19 a ainsi amené à la redécouverte de termes peu employés (pandémie, quarantaine) ou réservés jusqu'alors aux spécialistes (asymptomatique, comorbidité, écouvillon).

On a constaté aussi le développement d'anglicismes (*cluster, tracking, tracing...*) souvent imprécis et mal compris par nos concitoyens alors même qu'ils impliquaient leur santé et leur protection. En conséquence, la CELF s'est mobilisée pour proposer sur ce sujet des termes français. Ce vocabulaire est réuni dans deux publications destinées tout à la fois aux spécialistes et au grand

public : *Le vocabulaire de la santé et de la médecine* (250 termes de référence sur l'ensemble des disciplines médicales), et *Crise sanitaire : le dire en français*. ♦



EN SAVOIR PLUS

- bit.ly/crise-sanitaire-le-dire-en-francais
- bit.ly/vocabulaire-sante-medecine



« La langue est par essence un objet culturel »



Comment favoriser l'emploi de la langue française et du plurilinguisme dans les institutions ?
Luc Allaire, secrétaire général du ministère de la Culture, présente quelques-unes des bonnes pratiques qui y sont développées.

LUC ALLAIRE

Secrétaire général du ministère de la Culture

Quelle est la place de la langue française dans la vie du ministère de la Culture ?

J. T. | Notre ministère a un rôle particulier à jouer, la langue étant par essence un objet culturel. Élément de partage des savoirs, des valeurs, de la création, elle est aussi garante du lien social. Il nous faut donc appréhender la langue française comme enjeu de politique publique et de citoyenneté.

Le ministère s'y emploie également dans son fonctionnement, par une vigilance constante à la place du français dans l'élaboration de nos textes juridiques, dans notre dialogue social, comme dans l'ensemble de nos communications internes et externes. Ces sujets sont portés dans notre administration par un haut fonctionnaire à la langue française.

Comment le ministère peut-il agir en faveur de l'emploi de la langue française ?

J. T. | Il s'agit de sensibiliser encore davantage les établissements publics de la culture, comme l'ensemble des acteurs du secteur, à l'esprit même de la loi Toubon en faveur du français, notamment dans leur communication ; et en faveur du plurilinguisme pour

leur accueil des publics. Un récent rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles « relatif au plurilinguisme dans les établissements publics sous tutelle » offre des perspectives en ce sens. ♦



EN SAVOIR PLUS

➔ bit.ly/rapport-igac-plurilinguisme-ministere-culture



▲ Le ministère de la Culture.

Un dialogue avec le Parlement

Anglicisation, écriture inclusive, carte d'identité bilingue... Les questions de langue revêtent une forte dimension politique : c'est pourquoi l'Assemblée nationale et le Sénat y portent une attention particulière.

Les thématiques abordées par les questions écrites adressées au Gouvernement depuis 2018 attestent de l'importance des enjeux linguistiques. Parmi elles, on peut citer : l'anglicisation croissante de l'espace public et de la communication, le développement des anglicismes au sein de l'État, mais aussi dans le secteur économique et de la communication. Par ailleurs, diverses questions épineuses ont appelé l'attention des parlementaires : la nouvelle carte nationale d'identité bilingue, l'écriture inclusive, la présence du français dans les institutions européennes, mais aussi la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et la promotion de la langue des signes française.

EN 2021, UN SUJET DE DÉBAT : UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ BILINGUE

La France a mis en circulation en 2021 une nouvelle carte nationale d'identité – adoptant un format standardisé et incluant des données biométriques – afin de répondre aux exigences du règlement UE 2019/1157 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 juin 2019. Celui-ci a pour objectif de lutter contre la fraude liée aux documents de voyage et d'identité tout en facilitant la libre circulation des personnes. Le bilinguisme de ce document, dont les intitulés des rubriques sont en français et en anglais, a suscité la mobilisation de nombreux élus, d'asso-

ciations de promotion et de défense de la langue française et de diverses personnalités. Deux recours ont été présentés au Conseil d'État par des associations pour demander la suppression des traductions ou à défaut leur traduction en deux langues. Le Conseil d'État a rendu le 22 juillet 2020 une décision de rejet, considérant que la traduction des rubriques de la carte nationale d'identité dans une langue étrangère ne contrevenait pas à l'article 2 de la Constitution et aux dispositions de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

POURQUOI UN NOUVEAU RAPPORT AU PARLEMENT ?

Il s'agit de renouveler et d'améliorer l'information de la représentation nationale sur la politique menée par le Gouvernement en faveur de la langue française et de mettre en valeur la diversité des acteurs concernés par cette politique. À travers un contenu enrichi de points de vue très diversifiés, ce Rapport a aussi pour ambition de s'adresser à tous – élus, décideurs, médias, grand public. Ce document doit permettre de prendre conscience que le français est l'affaire de tous et que son avenir relève d'une responsabilité collective. Il doit aussi susciter une mobilisation et de nouvelles initiatives pour mieux assurer sa présence dans la société. ♦

Le français, langue de la République

« La langue de la République est le français » (Constitution, article 2). Ce principe s'incarne dans notre droit par la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon ». Celle-ci fait du français la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics : une garantie essentielle d'égalité et d'accès à l'information au quotidien dans notre société.



▲ Le Parlement réuni en Congrès à Versailles, le 23 mai 2018.

Le français dans notre société : panorama

La loi Toubon n'a pas vocation à préserver une pureté imaginaire de la langue ni à instaurer un contrôle sur celle-ci, mais traduit un souci d'égalité entre les citoyens. Elle porte sur la présence de la langue française dans la société et non sur ses contenus, et s'applique à de nombreux secteurs de notre quotidien.

L'objectif de la loi Toubon est de garantir aux citoyens un « droit au français » dans leur vie quotidienne, au travail, dans l'accès aux savoirs et à la culture ou dans leurs relations avec les institutions. Ils doivent pouvoir disposer d'une information en langue française de nature à assurer leur sécurité et leur santé. Secteur par secteur, les administrations et organismes concernés nous éclairent sur le degré d'application de la loi dans leur domaine : protection du consommateur et des salariés, enseignement, services publics, médias audiovisuels, publicité... ♦

2 Français sur 3

JUGENT UTILE QU'UNE LOI GARANTISSE L'EMPLOI DU FRANÇAIS DANS LA SOCIÉTÉ

9 Français sur 10

ESTIMENT INDISPENSABLE QUE LES SERVICES PUBLICS EMPLOIENT SYSTÉMATIQUEMENT LA LANGUE FRANÇAISE AVEC LES USAGERS

— Enquêtes CREDOC sur la perception de la langue française (2020-2022)



ESPACE PUBLIC

Article 3
Article 4



CONSOMMATION

Article 2



PUBLICITÉ AUDIOVISUEL

Article 2
Article 12

LES SECTEURS D'APPLICATION DE LA LOI TOUBON



SERVICES PUBLICS

Article 1^{er}
Article 6
Article 14
Article 15



MONDE DU TRAVAIL

Article 1^{er}
Article 5
Article 8
Article 9



ENSEIGNEMENT MANIFESTATIONS, COLLOQUES, CONGRÈS

Article 1^{er}
Article 6

« Une loi de cohésion et d'utilité sociale »



Le 4 août 1994 était promulguée la loi relative à l'emploi de la langue française, appelée « loi Toubon » du nom du ministre de la Culture qui l'a défendue. Près de trente ans après son adoption, Jacques Toubon revient sur un texte qui nous concerne au quotidien.

JACQUES TOUBON

Ministre de la Culture et de la Francophonie (1993-1995)

Quelle était votre intention en défendant cette loi qui porte aujourd'hui votre nom ?

J. T. | L'objectif de la loi était avant tout social : il s'agissait de favoriser l'unité et la cohésion nationales par le biais d'une langue commune. Le français représente le bien le plus largement partagé dans notre pays, et même au-delà dans la francophonie : c'est ce que j'appelle notre trésor commun. C'est dans cette perspective que la loi du 4 août visait à créer et à défendre un droit au français pour que l'ensemble de la société puisse se comprendre et échanger.

Concrètement, que prévoit la loi Toubon ?

J. T. | Loin de la loi de contrôle qu'on a parfois voulu voir, c'est une loi d'usage de la langue. Elle définit les circonstances et les cas dans lesquels il faut avoir recours au français plutôt qu'à une

langue étrangère ou en même temps que celle-ci. Elle oblige ainsi tout employeur installé sur le territoire français à proposer un contrat de travail en français : c'est un des points sur lequel les tribunaux ont eu à trancher le plus souvent, et la plupart du temps en faveur de la loi. Dans le monde du travail, l'emploi du français favorisé par ce texte représente un vecteur d'égalité, de lien social. C'est également le cas dans l'enseignement, la recherche ou la consommation, où il faut par exemple traduire les modes d'emploi des produits en français pour qu'ils soient accessibles à tous. Il s'agit bien là d'une loi d'utilité sociale.

En 2024, ce texte aura 30 ans. Quel bilan peut-on en dresser ?

J. T. | Il est intéressant de se demander où en serait l'usage du français si cette loi n'existait pas, en comparant les pays qui

ont un cadre législatif comme la France et ceux qui n'en ont pas comme la Suisse ou la Belgique. L'écart est énorme. Cela reflète une singularité française : la langue fait partie du débat public et à ce titre, elle fait l'objet d'une politique publique. Notre considération pour la langue en fait un vecteur d'unité et de valeurs, ce qui ne l'empêche pas d'être ouverte aux évolutions et aux autres langues, bien au contraire. ♦



La loi du 4 août visait à créer et à défendre un droit au français pour que l'ensemble de la société puisse se comprendre et échanger.

Langue et loi : un cadre juridique composite

Droit international, droit européen, libertés fondamentales... Si elle joue un rôle crucial, la loi du 4 août 1994 s'insère dans un cadre juridique plus large pour définir les conditions d'emploi de la langue française.

La loi du 4 août 1994, loi Toubon, incarne dans notre droit l'article 2 de la Constitution selon lequel «la langue de la République est le français». Mais elle s'inscrit aussi dans un cadre juridique global, composé de textes et de principes divers.

— UN ENSEMBLE DE TEXTES À CONCILIER

Elle se conjugue et se complète ainsi avec :

- le droit international et européen ;
- des droits fondamentaux : liberté d'expression et de communication, liberté d'entreprendre, égalité d'accès à l'emploi, aux services publics, au savoir et à la culture ;
- la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication ;
- la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- les codes de la consommation, du travail, de l'éducation, de la recherche et de la propriété intellectuelle.

De ce fait, la loi peut interférer avec d'autres principes et corpus juridiques (liberté d'expression, liberté d'entreprise, droit international et européen)

qui limitent sa portée. Elle se révèle par ailleurs inadaptée à des opérations commerciales ou promotionnelles telles que le «Black Friday» – ou n'intègre pas certaines évolutions technologiques, dont l'internet – ce qui pose la question de son actualisation.

— LA LOI TOUBON, SOCLE DE NOTRE « DROIT AU FRANÇAIS »

Dans un contexte marqué par l'internationalisation des échanges et la mutation numérique, elle demeure un socle juridique essentiel et protecteur. Elle assure ainsi la sécurité du consommateur comme du salarié grâce à une information en français et garantit l'intelligibilité des annonces et affichages informatifs dans l'espace public. Elle consacre le principe d'un enseignement pour tous en langue française, et permet un accès égalitaire à l'information, au savoir, à la culture et aux loisirs. Enfin, il est attendu des services publics qu'ils utilisent la langue française dans leurs relations avec les citoyens. ♦



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/legifrance-loi-toubon



▲ Le Conseil d'État.

Dans l'espace public et dans la publicité

Les messages présents dans l'espace public composent notre environnement linguistique quotidien. Ils jouent un rôle essentiel dans la vie de la collectivité et agissent sur nos représentations, en particulier la publicité. Chacun doit pouvoir ici disposer d'une information intelligible.

CE QUE DIT LA LOI

— DANS L'ESPACE PUBLIC

L'article 3 de la loi Toubon dispose que « toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française ». Ne sont pas concernés les affichages non informatifs, les mentions protégées au titre de la propriété intellectuelle, ou les sites internet, qui ne sont pas des lieux ouverts au public. Dans un souci de promotion de la diversité linguistique, la loi impose par ailleurs aux services publics de recourir, en cas de traduction, à deux langues en plus de la présentation en français.

— DANS LA PUBLICITÉ

En ce qui concerne la publicité, l'article 2 énonce que « l'emploi de la langue française est obligatoire dans toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle ». Cette obligation s'applique aux « mentions et messages enregistrés avec une marque », mais les slogans déposés par ailleurs y échappent. Les acteurs privés sont exonérés de toute obligation linguistique portant sur les marques déposées à l'INPI (code de la propriété intellectuelle).

— DES DISPOSITIONS PEU CONTRAIGNANTES

Une ambiguïté persiste s'agissant de la communication des acteurs publics, entreprises et

institutions (voir p. 34). Les produits typiques et spécialités d'appellation étrangère ne sont pas concernés. S'il y a traduction, « la présentation en français doit être aussi lisible, audible ou intelligible que celle en langues étrangères » (art. 4). Toutefois, dans nombre de publicités, les mentions en français ne présentent pas une lisibilité *égale* à celle de la présentation en langue étrangère. ♦

1 Français sur 2

SE DÉCLARE AGACÉ OU HOSTILE
AUX MESSAGES PUBLICITAIRES
EN ANGLAIS

7 Français sur 10

ESTIMENT QUE L'EMPLOI DE
L'ANGLAIS DANS LA PUBLICITÉ PEUT
GÊNER LEUR COMPRÉHENSION
DES MESSAGES

— Enquêtes CREDOC sur la perception de la langue française (2020-2022)

Le point de vue des publicitaires

La liberté de création laisse une grande latitude aux publicitaires. Ils revendiquent un principe d'autorégulation, assurée par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP).



NICOLAS BORDAS
Vice-président international
de TBWA

Pourquoi appliquer aujourd'hui la loi Toubon dans le monde de la publicité ?

N. B. | La loi Toubon a le mérite d'obliger tous les communicants à s'interroger sur la pertinence de l'usage d'une autre langue que le français dans leurs productions, et de garantir la bonne compréhension de toutes et de tous, lorsque des termes non français sont utilisés.

Peut-on parler au consommateur dans une langue qui n'est pas la sienne ?

N. B. | Ce peut être efficace, en particulier pour les marques et les communications à vocation internationale. Défendre la langue française passe, selon moi, non par l'interdiction d'expressions internationales qui peuvent potentiellement l'enrichir, mais par une bien plus grande sensibilisation et stimulation des professionnels, afin de leur donner l'envie de plus et mieux utiliser la langue française dans toute sa richesse. ♦



L'ARPP, regroupant annonceurs, agences et médias, contrôle

la publicité avant et après diffusion. Consciente des enjeux, elle fait preuve de vigilance quant à l'emploi du français en intervenant notamment en cas de manquement dans la publicité ainsi que pour les mentions qui accompagnent une marque.

FRANÇOIS D'AUBERT
Président de l'ARPP



EN SAVOIR PLUS

➔ bit.ly/arpp-publicite-langue-francaise

▼ Certaines publicités s'appuient sur un usage ludique et créatif du français pour toucher les consommateurs.



— Source : ARPP

Dans l'audiovisuel

Les acteurs de l'audiovisuel, publics ou privés, exercent une responsabilité particulière dans l'accès à l'information, au savoir et à la culture. Leurs cahiers des charges ou conventions énoncent des degrés d'engagement variables pour l'emploi du français.

La notion juridique d'emploi de la langue française porte sur sa présence et non sur sa qualité et son bon usage (les « fautes de français ») qui relèvent d'une pratique individuelle, non soumise à la loi.

CE QUE DIT LA LOI

L'article 12 de la loi du 4 août 1994 prévoit que « l'emploi du français est obligatoire dans l'ensemble des émissions et des messages publicitaires des organismes et services de communication audiovisuelle, quel que soit leur mode de diffusion ou de distribution ». Les exceptions concernent les œuvres cinématographiques, audiovisuelles et musicales, ou relèvent du droit des marques. Des obligations particulières incombent aux sociétés du service public de l'audiovisuel, en vertu de leurs cahiers des charges et de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, qui disposent notamment qu'elles ont pour mission « la promotion de la langue française ». Toutefois, eu égard à la liberté fondamentale de



Fautes de français et anglicismes sont relevés régulièrement par les téléspectateurs. Ces remarques sont transmises aux intéressés ! Une chronique hebdomadaire a été créée sur les anglicismes à bannir : Version Originale avec le professeur Jean Pruvost. En projet : une chronique sur « Les mots de l'information » (mots de l'actualité, mots nouveaux ou mal utilisés...).

JÉRÔME CATHALA
Médiateur de France Télévisions

pensée et d'expression, aucune terminologie officielle ne peut être imposée.

On constate que l'usage de termes étrangers et d'anglicismes se généralise, dans les programmes et les titres d'émissions, y compris dans l'audiovisuel public. ♦



L'usage de la langue française est récurrent dans les courriels à la médiatrice.

Sur 134 000 messages reçus en 2021-2022, 10 % concernaient le

lexique, la syntaxe ou les accords. Chaque semaine, les remarques sont communiquées aux journalistes et aux producteurs. En parallèle, 103 vidéos consacrées à la langue française, réalisées avec des linguistes et des historiens, ont été mises en ligne sur le site de la médiatrice. La préservation de la langue française est au cœur des missions de Radio France.

EMMANUELLE DAVIET
Médiatrice des antennes de Radio France



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/version-originale-france-tv

➤ bit.ly/mediatrice-radio-france

Un acteur essentiel : l'Arcom

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), qui a succédé au CSA le 1^{er} janvier 2022, assure une mission de régulation, de contrôle et d'accompagnement des médias audiovisuels et des plateformes en ligne.



ROCH-OLIVIER MAISTRE

Président de l'Arcom

Quel est le rôle de l'Arcom sur la question des langues ?

R.-O. M. | La loi du 30 septembre 1986 dispose que l'Arcom « veille à la défense et à l'illustration de la culture et du patrimoine linguistique national, constitué de la langue française et des langues régionales ». L'Autorité s'attache ainsi à mobiliser les opérateurs, par le biais de conventions ou de recommandations, à contribuer aux travaux d'enrichissement de la langue menés par la DGLFLF, et à participer activement au Réseau francophone des régulateurs des médias audiovisuels. À l'occasion de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, à laquelle elle s'associe chaque année, l'Arcom invite les médias à se mobiliser en faveur de la promotion de la langue française.

Que constatez-vous sur l'emploi du français dans l'audiovisuel ?

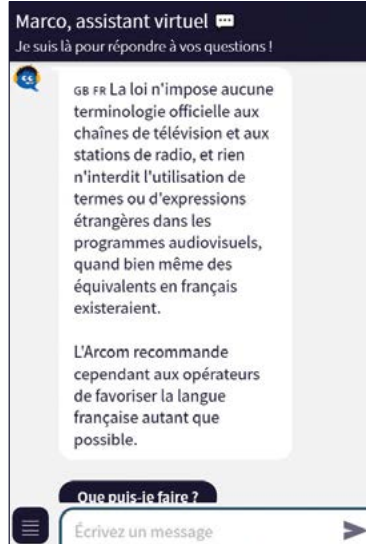
R.-O. M. | L'Arcom est régulièrement interpellée sur l'usage abusif d'anglicismes ou encore sur les fautes grammaticales et orthographiques qui se glissent parfois dans certains programmes. ♦

EN 2021, L'ARCOM A ÉTÉ SAISIE À 276 REPRISES SUR L'EMPLOI DE LA LANGUE FRANÇAISE SANS QU'AUCUN MANQUEMENT NE SOIT RELEVÉ

80 %

DES PLAINTES CONCERNENT LA THÉMATIQUE « ANGLICISMES OU ABUS DE TERMES ÉTRANGERS »

— Arcom



▲ L'Arcom met à la disposition des publics un assistant virtuel, Marco.

DES QUOTAS POUR LES CHANSONS D'EXPRESSION FRANCOPHONE

Selon la loi du 30 septembre 1986, les radios privées doivent diffuser aux heures d'écoute significatives, pour la part de leurs programmes composés de musique de variétés, un minimum de 40 % de chansons d'expression française ou dans une langue régionale en usage en France, dont la moitié au moins provient de nouveaux talents ou productions. L'Arcom veille au respect de ces obligations : sur les 122 contrôles effectués en 2021, 93 montrent le respect de ces engagements.



EN SAVOIR PLUS

➔ arcom.fr

Dans le secteur de la consommation

La loi Toubon permet au consommateur de disposer d'une information en langue française concernant les biens, produits et services qu'il rencontre au quotidien. Elle joue donc un rôle important pour assurer sa santé et sa sécurité.

CE QUE DIT LA LOI

L'article 2 prévoit que l'emploi de la langue française est obligatoire « dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances ». Ces dispositions s'imposent aux biens et services commercialisés en France, y compris lorsqu'ils sont importés ou proposés sur des sites et plateformes de vente en ligne.

L'application du droit national doit cependant s'effectuer en conformité avec le droit européen et avec le principe de libre circulation des biens et des services. Si certains secteurs sensibles (produits chimiques, jouets, denrées alimentaires...) bénéficient d'une protection particulière, d'une façon générale, le droit européen n'admet l'exi-

gence d'emploi de la langue nationale que pour les mentions obligatoires. Sous réserve que cette exigence soit proportionnée à l'objectif de protection des consommateurs et que le recours éventuel à « une autre langue facilement compréhensible » soit admis. ♦



La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) contrôle la conformité des produits aux réglementations

nationales et européennes au moment de l'importation. Elle vérifie systématiquement l'emploi de la langue française pour l'étiquetage des produits et la documentation les accompagnant lorsque la réglementation impose cette obligation au moment du dédouanement. Les produits concernés sont variés et sensibles pour la sécurité des consommateurs : jouets (191 contrôles en 2021), articles de puériculture (8 contrôles), machines (21 contrôles), produits électriques (73 contrôles) ou équipements de protection individuels (59 contrôles).

ISABELLE BRAUN-LEMAIRE

Directrice générale des douanes et droits indirects

2 Français sur 3

ONT DÉJÀ RENONCÉ À ACHETER DES PRODUITS DONT LES NOTICES OU COMPOSITIONS N'ÉTAIENT PAS TRADUITES EN FRANÇAIS.

— Enquêtes CREDOC sur la perception de la langue française (2020-2022)

Contrôler l'application de la loi



La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contrôle l'application de l'article 2 de la loi du 4 août 1994. Son mandat s'exerce sur l'ensemble du territoire national, à tous les stades de la production ou de la distribution, y compris dans le commerce électronique.

VIRGINIE BEAUMEUNIER

Directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Quel est le rôle de la DGCCRF sur les questions de langue ?

V. B. | Les infractions constatées dans le commerce de détail et sur internet donnent systématiquement lieu à une intervention, afin de faire cesser rapidement les pratiques en cause (avertissement, procès-verbal, et le cas échéant retrait des produits).

Ils visent à s'assurer que les textes, mentions ou messages en langue étrangère sur les supports informatifs traditionnels (publicité, étiquetage, notice d'emploi, de montage, conditions d'utilisation, catalogue, garantie, etc.) et sur internet sont accompagnés d'une version en français et que les dessins, symboles ou pictogrammes sur les produits ne sont pas susceptibles d'induire le consommateur en erreur. Le caractère lisible et compréhensible des traductions est également vérifié.

Quelles actions emblématiques a-t-elle menées ?

V. B. | La DGCCRF mène des enquêtes trimestrielles dans des secteurs présentant des enjeux particuliers afin de veiller au respect des exigences d'information, de conformité et de sécurité. En 2022, ces enquêtes ont concerné particulièrement les vélos à assistance électrique et l'étiquetage énergétique. En 2023, les contrôles porteront prioritairement sur les produits électriques, susceptibles de présenter des risques importants d'accidents (chargeurs, appareils de chauffage...). Les enjeux, en matière de sécurité et de loyauté, sont très importants dans ce secteur, au regard, en particulier, du volume de produits importés. ♦



EN SAVOIR PLUS

➤ economie.gouv.fr/dgccrf

EN 2022

3 314

CONTRÔLES SUR L'EMPLOI DE LA LANGUE FRANÇAISE

579

MANQUEMENTS CONSTATÉS

525

AVERTISSEMENTS

54

PROCÈS-VERBAUX PÉNAUX

9,3 %

SUITES CONTENTIEUSES

— DGCCRF

Dans le monde du travail

L'obligation de travailler dans une langue qui n'est pas la sienne peut être source d'insécurité, voire de fragilité professionnelle. C'est pourquoi l'application de la loi Toubon dans le monde professionnel représente un enjeu important pour le respect des droits du salarié.



Le code du travail prévoit de nombreuses dispositions en matière d'emploi du français, qui concernent le contrat de travail, le règlement intérieur, les documents comportant des obligations pour le salarié ou dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail, les conventions et accords ou encore les obligations en matière de détachement.

PIERRE RAMAIN

Directeur général du Travail



Parce que les langues sont au cœur des relations de travail, nous estimons qu'il faut penser la question des langues du travail et du plurilinguisme dans l'entreprise à l'aune des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. Dans sa responsabilité d'acteur social, l'entreprise doit être un pilier de la lutte contre l'illettrisme. L'attention à l'égard des travailleurs allophones doit être totale.

CÉLINE VERZELETTI

Secrétaire confédérale de la CGT

La jurisprudence a développé une interprétation extensive de cette notion de « documents nécessaires ». Les documents reçus de l'étranger échappent en revanche à toute obligation. La loi Toubon n'intervient pas dans la communication orale au sein de l'entreprise. La mondialisation des échanges entraîne cependant une banalisation de l'emploi de l'anglais au quotidien pouvant mettre en difficulté les salariés. Le droit à la formation prévoit que l'employeur veille au maintien de la capacité des salariés à occuper un emploi, notamment au regard de l'évolution des technologies et des organisations. ♦



La francophonie économique est une réalité. Parler la même langue est un remarquable levier d'échange et de développement car la relation commerciale s'approfondit aussi avec le partage dans la langue française. À rebours de la tendance à l'anglicisation de la sphère professionnelle en France, qui creuse les différences hiérarchiques, culturelles et d'âge, je tiens pour un acte managérial fort de favoriser l'emploi du français comme langue commune, seule apte à préserver l'unité des équipes et la richesse de la délibération interne.

STEVE GENTILI

Président du Groupe BRED-Banque Populaire,
Président international du Forum francophone
des Affaires

« Un monde plurilingue dans les faits, sinon en droit »

Si l'anglais reste la langue étrangère la plus utilisée dans le cadre du travail, il ne représente pas la totalité du plurilinguisme en entreprise. Au contraire, celui-ci recouvre des réalités très variées, à l'image de sa perception par les personnes concernées.



JOSIANE BOUTET

Professeure émérite
des universités

Quels constats faites-vous sur l'emploi du français dans le monde du travail ?

J. B. | Dans toutes mes enquêtes dans le monde du travail (usines, entreprises de service, secteur médical, administrations, SNCF...), je n'ai jamais entendu mentionner l'obligation légale de l'usage du français, mais j'ai entendu des cadres ou techniciens se plaindre de la forte progression des anglicismes et des jargons, y compris dans le secteur social.

Quelles langues autres que le français rencontre-t-on en entreprise ?

J. B. | Comme la France, le monde du travail est plurilingue dans les faits, sinon en droit. Les langues autres que le français, réparties en deux groupes, sont parlées et/

ou écrites par des salariés de niveaux hiérarchiques et de qualifications différents.

➤ Les langues dites de la migration, parlées et non écrites au travail, sont utilisées par les salariés entre eux (BTP, restauration). Souvent bilingues, français et langues de la famille, ils utilisent et comprennent les instructions de travail données en français.

➤ L'anglais écrit est très fréquent (voire exclusif dans les domaines techniques comme l'électronique ou l'informatique) dans la documentation des salariés de niveau technicien supérieur et ingénieur. Lorsque l'anglais est parlé, c'est souvent de façon alternée avec le français, sauf en la présence de collègues non francophones. ♦

1 actif sur 2

SE DÉCLARE GÊNÉ
LORSQU'IL DOIT UTILISER
UNE LANGUE ÉTRANGÈRE
AU TRAVAIL

— Enquêtes CREDOC
sur la perception de la langue
française (2020-2022)

L'ANGLAIS EN ENTREPRISE

Dans le milieu des start-up, l'usage de l'anglais relève souvent d'une culture, où son utilisation est synonyme d'innovation. Le principal objectif est de rendre l'emploi plus attractif, montrer qu'on appartient à un écosystème dynamique. [...] Pourtant, ces noms doivent être traduits [et] cette distinction par les mots crée des inégalités entre ceux qui maîtrisent le jargon et les autres.

Jules Thomas, « L'anglais en entreprise, entre nécessité et effet de mode », *Le Monde* du 16 mars 2022.



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/le-monde-anglais-entreprise

Dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le français permet de dire et de penser l'intégralité des savoirs : il peut être qualifié de langue universelle. C'est pourquoi la loi Toubon l'érige comme « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement ».

CE QUE DIT LA LOI

En complément de la loi Toubon, le code de l'éducation dispose que « l'enseignement supérieur contribue [...] à la promotion et à la diffusion de la francophonie dans le monde » (art. L123-2) et « veille à la promotion et à l'enrichissement de la langue française et des langues et cultures régionales » (art. L123-6).

La loi du 22 juillet 2013 dite « Fioraso », visant à renforcer la visibilité internationale des grandes écoles et des universités françaises, et à favoriser l'accueil des étudiants internationaux, a étendu l'espace des enseignements en langue étrangère, mais prévoyait deux contreparties : donner aux étudiants étrangers un « niveau de maîtrise suffisante de la langue française » ; permettre aux francophones « d'acquérir la maîtrise de la langue d'enseignement dans laquelle ces cours sont dispensés ».

La loi Toubon exempte du principe de l'enseignement en français « les établissements dispensant un enseignement à caractère international », notion demeurée imprécise. Les lois Toubon et Fioraso ont prévu des aménagements à ce principe, notamment « la participation des établissements à des programmes européens », « le cadre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale » ou le développement de « cursus et de diplômes transfrontaliers multilingues ». Dans ces cas dérogatoires, « les formations d'enseignement

supérieur ne peuvent être que partiellement proposées en langue étrangère ».

— COMMENT EST-ELLE APPLIQUÉE ?

Dix ans après la loi Fioraso, trois constats principaux s'imposent.

➤ La plupart des établissements d'enseignement supérieur ont élargi leur offre de masters en anglais dans de nombreuses disciplines en revendiquant la dénomination imprécise d'établissement « à caractère international », et à la faveur de la généralisation des alliances transnationales européennes d'universités.

➤ Malgré les dispositions du code de l'éducation, l'évaluation en nombre et en proportion de cette offre et de son impact s'est révélée complexe à mettre en œuvre.

➤ Les contreparties de formation en français langue étrangère comme en anglais langue scientifique paraissent peu contraignantes. ♦

9 Français sur 10

JUGENT L'EMPLOI DU FRANÇAIS UTILE
POUR TRANSMETTRE LES SAVOIRS

— Enquêtes CREDOC sur la perception de la langue française (2020-2022)

Pour un plurilinguisme équilibré dans l'enseignement supérieur



CAROLINE PASCAL

Cheffe de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR)

Que retenir de l'application de la loi Fioraso ?

C. P. | La loi Fioraso cherchait un point d'équilibre entre la défense de la langue française inscrite dans notre Constitution, d'une part, et les exigences de la concurrence académique internationale dans laquelle l'enseignement supérieur français doit rayonner et la modernisation des échanges qui doit être prise en compte, d'autre part. Elle introduisait la possibilité d'offrir des enseignements en anglais (et dans d'autres langues) aux étudiants étrangers non francophones dans les universités françaises afin d'en conserver, voire d'en augmenter l'attractivité. On constate pourtant une application limitée de la loi, notamment dans l'enseignement supérieur public.

Comment favoriser un plurilinguisme équilibré et efficace dans l'ESR ?

C. P. | Il s'agit d'abord d'assurer la complète mise en œuvre de la loi Fioraso en prenant les textes réglementaires nécessaires à

un équilibre pragmatique de la présence du français et de l'anglais dans l'enseignement supérieur. Les formations en langues étrangères sont à la fois possibles et indissociables de leurs contreparties inscrites dans la loi : enseignement du français et d'autres langues vivantes. L'avenir doit désormais se construire sans crainte dans la vision développée par le Président de la République d'une francophonie équilibrée par le multilinguisme. ♦



Autoriser l'enseignement en anglais s'inscrit dans une stratégie de rayonnement de l'enseignement supérieur français dans le monde.

UNE JURISPRUDENCE FAVORABLE AUX LANGUES OFFICIELLES DE L'UNION EUROPÉENNE

Saisie par la Cour constitutionnelle de Lettonie, la Cour de justice de l'UE a déclaré compatible avec le droit de l'UE, notamment avec la liberté d'établissement, une réglementation obligeant à dispenser des programmes d'enseignement supérieur dans la langue officielle de l'État membre, à savoir le letton. Pour autant, cette réglementation doit être justifiée par des motifs liés à la protection de l'identité nationale. La France a contribué à l'argumentaire menant à cette jurisprudence.



EN SAVOIR PLUS

➤ curia.europa.eu/juris/documents.jsf?num=C-391/20

Dans la communication des acteurs publics

La richesse de la langue française est un atout majeur pour une communication originale et créative. Pourtant, de nombreux acteurs publics voient encore l'anglais comme un synonyme d'attractivité. Qu'en est-il dans la loi et dans la pratique ?

CE QUE DIT LA LOI

Le français est la langue des services publics, en vertu de l'article 1 de la loi du 4 août 1994. Ceux-ci ont un devoir d'exemplarité en la matière et sont soumis à des obligations qui leur sont propres. Les acteurs publics doivent garantir aux citoyens le droit de s'exprimer en français et de recevoir des informations dans cette langue. L'emploi du français doit en particulier être privilégié dans la communication publique orale et écrite (site internet, signalétique, nom de marque ou de service, campagne publicitaire, contrats...).

— DES MANQUEMENTS TROP FRÉQUENTS

Dans la pratique, on constate une méconnaissance trop grande de la loi par ces acteurs. La communication interne et externe de certaines entreprises publiques est ainsi émaillée de termes anglais (rapports d'activité de la RATP, passe *Navigo Easy* d'Île-de-France Mobilités). On peut citer également la filiale de La Poste *Ma French Bank*. Les collectivités territoriales développent, de leur côté, des stratégies de marketing territorial faisant appel à des slogans et termes anglais (*In Annecy Mountains*, *Let's Grau*, *Oh my Lot*). Le rapport de l'Académie française « Pour que les institutions françaises parlent français » du 15 février 2022 pointe à ce titre les dérives de ces pratiques.

— INCITER À UNE COMMUNICATION EN FRANÇAIS

La DGLFLF intervient en cas de manquement aux obligations légales. Elle invite plus généralement l'ensemble des acteurs publics à mieux connaître leur intérêt à communiquer en français. Elle a par exemple demandé avec succès à La Poste de retirer le terme *Poste Truck* utilisé pour des véhicules multiservices, et convaincu la SNCF de remplacer l'intitulé *Work and Station* figurant dans ses espaces connectés. Plusieurs collectivités locales ont été saisies, par exemple la ville d'Aix-les-Bains pour l'organisation de la compétition *Protect and Serve Contest*, ou la ville de Chambéry pour sa communication riche en anglicismes (*Welcome Box*, *Welcome Night*, etc.). Plusieurs raisons sont avancées pour justifier ces choix : dimension internationale d'une manifestation, renforcement de l'attractivité des territoires, soutien à l'activité économique locale ou encore recours à l'humour et aux jeux de mots. Mais c'est oublier la créativité du français pour communiquer. Enfin, recourir à la langue française est la garantie d'un lien de qualité entre citoyens et institutions : ce sujet nécessite une réponse forte des pouvoirs publics. ♦



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/rapport-academie-communication-institutionnelle

« Retrouver le chemin de l'exemplarité »



MICKAËL VALLET
Sénateur de la Charente-Maritime (PS)

Comment les acteurs publics traitent-ils notre langue selon vous ?

M. V. | Ils perdent en crédibilité. En n'étant pas exemplaires, nos responsables rendent inopérants les discours volontaristes, auxquels j'adhère, sur la francophonie hors de France. Pourquoi se gargariser de formules comme *French Impact* ou *Health Data Hub* ? Cette violation de la loi Toubon ruine la sensibilisation du grand public, du secteur privé ou des collectivités territoriales. Il y a pourtant de quoi faire, ne serait-ce qu'avec le marketing territorial (*Sarthe Me Up*, *Of Course le Mans*, *Only Lyon...*) ou avec les enseignes de magasins en anglais.

Comment renforcer la mobilisation des décideurs ?

M. V. | Il faut replacer la question de la langue dans le champ de la cohésion sociale. Les études montrent que nos concitoyens considèrent cette

bonne compréhension des termes employés comme un élément essentiel du pacte démocratique. Enfin, il faut lier le respect du français à la promotion du plurilinguisme, langues de France comprises.

Ces combats sont à mener conjointement contre l'appauvrissement et le formatage de la pensée par le *globish*. ♦



Pour chaque anglicisme utilisé, c'est une expression française de perdue. Le défi commence là :

cultivons notre langue française, que le monde entier nous envie !

CHARLES RODWELL
Député de la 1^{ère} circonscription des Yvelines (Renaissance). Tribune « Comment reconquérir notre indépendance et notre puissance culturelle ? » — *Figaro Vox*, 5 septembre 2022



▲ Quelques exemples de marketing territorial.

Les associations, actrices du respect de la loi

Exercer un rôle de veille et de sensibilisation pour le respect de la loi Toubon est une des missions de la DGLFLF. Toutefois, certaines actions, allant du recours gracieux au contentieux, sont portées par les associations de défense de la langue française.

L'article 19 de la loi Toubon et le décret du 3 mars 1995 prévoient une procédure d'agrément des associations par les ministères de la Culture et de la Justice qui leur permet de se porter partie civile dans les litiges pénaux relatifs à la loi Toubon. Sont agréées, en 2022, les associations Avenir de la langue française, Association francophone d'amitié et de liaison, Défense de la langue française, Forum francophone des affaires. On note que les associations, agréées ou non, s'orientent majoritairement vers des formes d'actions contentieuses plus simples que l'action pénale, notamment par le développement de recours devant les juridictions administratives.

— UNE VEILLE QUI PEUT MENER À DES SANCTIONS

À leur initiative, au cours des dernières années, différentes infractions à la loi Toubon ont ainsi été sanctionnées par les tribunaux. En 2017, l'université Paris Sciences & Lettres a dû retirer les termes anglais présents dans sa marque *PSL Research University*. En 2018, la traduction française du titre de l'exposition *Sèvres Outdoor* a été jugée insuffisamment lisible. En 2020, le département de la Haute-Savoie a dû exiger le reversement d'une subvention attribuée à un office de tourisme à la suite de manquements à la loi Toubon. En 2022, la marque publique *Health Data Hub* a été jugée illégale par le tribunal administratif de Paris. Des actions récentes ont cependant révélé plusieurs ambiguïtés ré-

dactionnelles de la loi Toubon, à l'origine d'une jurisprudence qui reste instable. ♦



EN SAVOIR PLUS

➔ bit.ly/decision-conseil-etat

LE CAS « LET'S GRAU » : UNE INVITATION À RÉFLÉCHIR À NOTRE CADRE LÉGAL

En 2020, le Conseil d'État, constatant une formulation imprécise de l'article 14 consacré aux marques employées par les personnes publiques, a autorisé l'emploi de la marque territoriale « Let's Grau » par la commune du Grau-du-Roi. La rédaction de l'article laisse entendre en effet que les termes étrangers sont autorisés s'ils n'ont pas fait l'objet de l'approbation, par la commission d'enrichissement de la langue française (voir p. 43), d'une expression française équivalente publiée au *Journal officiel*.

Renforcer l'action interministérielle pour l'emploi du français

Les enjeux linguistiques recouvrent des secteurs très variés, du monde du travail à l'audiovisuel. Ils concernent un grand nombre de politiques publiques et d'acteurs. Cette diversité appelle une action coordonnée de la part de tous les ministères concernés.

Les services de l'État sont investis d'une responsabilité particulière pour mettre en œuvre concrètement le cadre légal sur l'emploi de la langue française. Aussi, chaque ministère est doté d'un haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française. Celui-ci a pour mission de coordonner les actions d'enrichissement de la langue française dans les domaines relevant de son administration. Correspondant privilégié de la DGLFLF dans chaque ministère, il peut par ailleurs être consulté sur toute question relevant de l'emploi de la langue française comme du plurilinguisme.

— AGIR SUR TOUS LES ENJEUX LIÉS À L'EMPLOI DU FRANÇAIS

Cette action interministérielle ne peut pas se limiter à la seule question terminologique. Pour gagner en efficacité, elle doit s'élargir à l'ensemble des enjeux soulevés par l'emploi de notre langue dans les administrations, les établissements, les organismes sous tutelle, les grandes entreprises du secteur public, voire les collectivités territoriales. Il s'agit ainsi d'assurer le respect des textes légaux, de mener une veille sur la communication institutionnelle, de garantir la lisibilité du langage administratif, d'accompagner la féminisation de la langue, etc. ♦

DE « COLD CASE » À « DIANE »

Une question écrite posée au Gouvernement en mars 2021 a signalé l'intitulé en langue étrangère d'un nouveau service du pôle judiciaire de la Gendarmerie nationale, la division « Cold Case », chargée d'enquêter sur les affaires criminelles non résolues. Au terme d'une concertation interministérielle, il a été décidé d'adopter la dénomination Division des Affaires Non Éucidées (DiANE).

Le ministère de la Culture s'attache à consolider ce réseau de hauts fonctionnaires à la langue française et à renforcer sa capacité d'action. Il élabore ainsi des lettres de mission leur permettant d'avoir plus de visibilité au sein de leur administration.



▲ Hôtel de Matignon.

Comment **appliquer la loi Toubon** au quotidien ?

La loi du 4 août 1994 crée des obligations particulières aux services publics : en garantissant aux citoyens une égalité d'accès au savoir et à l'information, ils contribuent à la cohésion de la société autour d'une langue partagée. La fiche pratique ci-dessous récapitule les éléments utiles à sa mise en œuvre.



Fiche pratique

QUI EST CONCERNÉ ?

L'État, les collectivités territoriales et les établissements publics placés sous la tutelle de ceux-ci ainsi que les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public. ♦

L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Tout comme les médias privés, les médias du service public sont soumis à un certain nombre d'obligations – programmes, émissions, messages publicitaires en langue française. Des exceptions sont néanmoins prévues (*voir p. 26*). ♦

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

➤ **La maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues** font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement.

➤ **La langue de l'enseignement, des examens et des concours, ainsi que des thèses et des mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français.** Plusieurs exceptions sont néanmoins prévues. ♦

LES OBLIGATIONS PROPRES AUX SERVICES PUBLICS

➤ Toute personne publique ou privée chargée d'une mission de service public, services et agents concernés, doit se conformer au principe selon lequel **la langue de la République est le français** (article 2 de la Constitution, article 1^{er} de la loi du 4 août 1994).

➤ **Les services publics sont garants de l'emploi du français dans leurs relations avec les usagers.** La circulaire du Premier ministre du 25 avril 2013 relative à l'emploi de la langue française rappelle le devoir d'exemplarité qui s'impose aux services publics.

Les administrations doivent **privilégier systématiquement l'emploi du français dans leur communication interne et externe, orale et écrite, quels que soient les outils employés** – site internet, signalétique, nom de marque ou de service, campagne publicitaire, supports divers. L'emploi d'un vocabulaire clair et précis permet d'assurer l'information de tous, de prévenir les contentieux et d'éviter toute ambiguïté ou incompréhension.

➤ **Des termes étrangers ne peuvent être utilisés lorsque existent des termes de même sens issus des travaux de la Commission d'enrichissement de la langue française** (voir p. 43) publiés au *Journal officiel* :

- dans tous les documents écrits qui émanent des services et établissements publics de l'État ;
- dans les contrats passés par les personnes morales de droit public

et les personnes de droit privé exécutant une mission de service public ;

- dans les marques employées par les personnes morales de droit public et les personnes de droit privé exécutant une mission de service public.

➤ Lorsqu'ils procèdent à la traduction dans une langue étrangère d'une inscription ou d'une annonce destinée à l'information du public, les services publics doivent le faire en au moins deux langues afin de **favoriser le plurilinguisme, notamment dans l'accueil de publics étrangers.** La présentation en langue française doit être aussi visible, lisible et intelligible que celle en langues étrangères.

➤ Lorsqu'une personne morale de droit public ou une personne de droit privé chargée d'une mission de service public a l'initiative d'une manifestation, d'un colloque ou d'un congrès organisé en France, **un dispositif de traduction doit être mis en place lorsqu'il est fait recours aux langues étrangères.**

➤ **L'emploi d'une marque constituée d'une expression ou d'un terme étranger possédant un équivalent français est interdit aux services publics,** dès lors qu'il existe une expression ou un terme français de même sens approuvés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française. ♦

Bilan : le droit au français est-il garanti ?

On voit que la loi remplit son objectif de garantir aux citoyens l'usage d'une langue partagée par tous. Ce cadre juridique protecteur, original, présente l'avantage de couvrir l'essentiel des secteurs d'activité de la société.

Le cadre légal constitue ainsi un garde-fou précieux face aux dérives possibles liées à l'inflation de jargons divers, à l'absence de traduction, ou à l'emploi infondé ou excessif de langues étrangères dans des circonstances qui ne l'exigent nullement. Ce cadre légal a assurément évité ces dernières années de voir se creuser des fractures linguistiques majeures, notamment entre générations et catégories sociales, au sein de notre société.

— UN CADRE EFFICACE À RENFORCER

Force est de constater que cette lecture ne fait pas l'unanimité. La tentation de recourir à l'anglais par exemple, au prétexte d'une supposée efficacité dans la communication, entretient certaines tensions pouvant aller jusqu'au contentieux. Les acteurs publics eux-mêmes, concernés au premier chef par la loi, ne font pas toujours preuve de l'exemplarité qui s'imposerait sur le sujet. Il s'agit de redonner à ce cadre légal toute sa dimension politique et d'agir pour maintenir son efficacité. ♦

Il s'agit de redonner à ce cadre légal toute sa dimension politique et d'agir pour maintenir son efficacité.



CONTREPOINT : AU QUÉBEC, UNE NOUVELLE LOI POUR LA LANGUE FRANÇAISE

Comment la présence du français au Québec est-elle garantie aujourd'hui ?

L'année 2022 a marqué un important virage pour le français au Québec, avec la mise à jour de la Charte de la langue française qui fixe quatre grands objectifs pour assurer la pérennité du français au Québec : consacrer le français en tant que seule langue officielle et langue commune ; renforcer le statut du français dans toutes les sphères de la société ; assurer l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation du français ; aménager une gouvernance linguistique à la fois neutre et forte.

Pourquoi créer un nouveau ministère de la Langue française ?

Né de cette récente refonte de la Charte de la langue française, il a pour mission de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française, dans le seul État francophone d'Amérique, le Québec. En proposant les grandes orientations définissant l'aménagement linguistique du Québec, ce ministère veillera à renforcer le statut de la langue française et à assurer l'avenir de la langue officielle et commune.

JULIETTE CHAMPAGNE

Sous-ministre du ministère de la Langue française du Québec

La loi Toubon, 30 ans après

En 2024 sera célébré le trentième anniversaire de la loi Toubon. Si elle a démontré son utilité pour garantir le droit au français, plusieurs failles apparaissent dans son application face à l'évolution de la société.

Protéger le consommateur, assurer la sécurité au travail, garantir l'accès à l'information et au savoir... La loi du 4 août 1994 a rempli de nombreux objectifs importants. Elle doit aujourd'hui faire face aux mutations de la société, du fait de la mondialisation des échanges, de l'évolution des usages et des technologies, mais aussi de l'imprécision de certaines dispositions ou de l'intervention d'autres sources juridiques.

— RÉAGIR À LA PRÉSENCE CROISSANTE DE L'ANGLAIS

Ainsi, en matière publicitaire et commerciale, la liberté du commerce et de l'industrie, le droit des marques et le droit d'auteur exonèrent d'obligations linguistiques les slogans déposés, les événements promotionnels et les dénominations sociales, contribuant à une forte présence des termes anglais dans l'espace public. Dans le secteur de la consommation, allant au-delà de la loi, le droit européen autorise l'emploi d'une langue « facilement compréhensible » autre que le français. Enfin, l'usage de plus en plus habituel de la langue anglaise dans la communication interne et externe des entreprises mérite d'être questionné.

L'emploi de la langue anglaise et des anglicismes est par ailleurs de plus en plus fréquent dans la communication des services publics, qu'ils soient gérés par des entités publiques ou privées. À cet égard, la récente décision du Conseil d'État du

22 juillet 2020 validant le recours à la marque « Let's Grau » ouvre la voie à un développement accru des slogans publics en anglais, et met en évidence la nécessité de remédier à certaines ambiguïtés rédactionnelles de la loi.

— ENGAGER UNE RÉFLEXION INTERMINISTÉRIELLE

La loi Toubon gagnerait donc à prendre en compte les mutations intervenues ces trente dernières années, amplifiées par le développement des supports et des réseaux numériques, tout en réaffirmant son rôle pour la cohésion de notre pays. Une réflexion interministérielle associant tous les acteurs concernés par ces enjeux pourrait être engagée dans la perspective de la célébration, en 2024, de ce texte fondateur. ♦



Une langue vivante pour dire le monde

À l'image du monde et de notre société, la langue française est en perpétuel mouvement : il s'agit de la moderniser constamment pour qu'elle reste une grande langue vivante. La DGLFLF assure cette mission de service public, à travers un dispositif d'enrichissement de la langue française en phase avec les préoccupations contemporaines.

En 2022, les spécialistes d'astronomie et de spatologie ont produit de nouveaux termes et définitions, comme celle-ci :

RAYONNEMENT FOSSILE ou FONDS DIFFUS COSMOLOGIQUE (FDC) au lieu de *cosmic microwave background* (CMB), *cosmic microwave background radiation* (CMBR), n. m. [Astronomie/Cosmologie] : Rayonnement électromagnétique, observé dans le domaine des ondes millimétriques, qui constitue, selon les modèles de big bang, le reliquat, refroidi par l'expansion de l'Univers, du rayonnement électromagnétique très énergétique qui remplissait l'Univers primordial.



Enrichir la langue : une mission de service public essentielle

Enrichir continûment la langue française, c'est la faire vivre, pour permettre à l'ensemble des francophones de penser et d'exprimer toutes les réalités du monde contemporain, même les plus pointues. C'est le rôle du dispositif d'enrichissement de la langue française.

Interministériel et interinstitutionnel, ce dispositif de terminologie constitue l'un des instruments de la politique linguistique du Gouvernement pour garantir l'emploi du français dans tous les domaines de notre société. Il œuvre à la création de termes nouveaux en français pour favoriser l'accès aux savoirs par la langue.

— UN TRAVAIL COLLECTIF

Coordonné par le ministère de la Culture par l'intermédiaire de la DGLFLF, cet exceptionnel réseau fonctionne grâce aux contributions de plus de 400 experts bénévoles et représentants d'organismes scientifiques et techniques, soucieux de faciliter l'accès à ces savoirs. Tous œuvrent au repérage des anglicismes et des termes nouveaux, à leur définition, au choix d'un équivalent ou à la création d'un néologisme français compréhensible, pour les professionnels comme pour les néophytes.

— ÉLABORER UNE TERMINOLOGIE DE QUALITÉ ET LA DIFFUSER

Par son action, le dispositif met à la disposition des services de l'État, des acteurs économiques et d'un large public des termes français adaptés aux besoins d'une communication claire et accessible. Les termes recommandés par le dispositif sont d'usage obligatoire dans les administrations et les établissements de l'État, mais ils représentent des ressources libres et gratuites pour tous ceux qui souhaitent comprendre et être compris en français. Chaque année, un rapport d'activité rend compte des travaux du dispositif. ♦

LA COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE (CELF)

Au cœur du dispositif, la CELF s'appuie sur les travaux terminologiques et néologiques de 19 groupes d'experts thématiques pour valider et diffuser les nouveaux termes (voir page 45). Constitués dans les différents ministères à l'initiative des hauts fonctionnaires à la langue française et de groupes *ad hoc* selon l'actualité scientifique et technique, ces groupes sont pilotés par la DGLFLF. Le réseau bénéficie aussi de partenariats institutionnels (Académie française, Académie des sciences, AFNOR), francophones, universitaires ou internationaux comme l'unité de traduction de la Commission européenne ou le Réseau panlatin de terminologie (Realiter).



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/rapport-celf-2021



« Une vigilance à bien nommer, et donc à bien comprendre »



Clé de voûte du dispositif mis en place pour faire évoluer le français, la Commission d'enrichissement de la langue française est responsable de tous les termes publiés au *Journal officiel*. Son président, Frédéric Vitoux, présente le travail qu'elle mène pour que la langue continue à dire les réalités du monde contemporain.

FRÉDÉRIC VITOUX

De l'Académie française, président de la Commission d'enrichissement de la langue française

Quel rôle la Commission joue-t-elle pour enrichir la langue ?

F. V. | La Commission est au cœur du dispositif d'enrichissement de la langue française. Elle examine, corrige, éclaire et valide les nouveaux mots et les définitions proposés par des collègues spécialisés. Composés d'experts dans différents domaines scientifiques et techniques, ils sont chargés en amont de repérer les besoins terminologiques qu'entraînent



Une langue n'est vivante que si elle « dit » le monde d'aujourd'hui et ne délègue pas à d'autres le soin de le décrire.

les avancées de la recherche, des usages ou du savoir. Rien ne serait possible sans leur rôle essentiel de « lanceurs d'alerte ».

Ils sont force de proposition pour enrichir la langue et dialoguent avec la Commission lors de l'examen de leurs listes en séance, afin de parvenir à un accord.

En quoi le travail de la Commission a-t-il consisté en 2022 ?

F. V. | Une langue n'est vivante que si elle « dit » le monde d'aujourd'hui et ne délègue pas à d'autres, à l'anglais en premier lieu, le soin de le décrire. Garantir que le français conserve cette capacité, telle est la mission de la Commission. En 2022, elle s'est intéressée à diverses priorités : éducation, spatologie, santé, environnement et évolutions climatiques, ordinateurs quantiques... Ces exemples traduisent sa vigilance à bien nommer et donc à bien

comprendre les mutations, les menaces comme les progrès, que nous vivons.

Comment favorisez-vous la diffusion des nouveaux mots ?

F. V. | Partager un nouveau terme doit s'accompagner d'un effort pédagogique, tout d'abord pour qu'il soit bien formé, intelligible, doté d'une définition précise et compréhensible pour des lecteurs ou des locuteurs non spécialistes. C'est à la Commission d'y veiller en premier lieu. Constituée de personnalités d'horizons divers – allant du droit à la science en passant par la culture, linguistique ou l'éducation –, elle bénéficie des compétences et des interrogations de chacun. L'Académie française est associée à ses travaux et contribue aussi, par ses avis, à ce souci de clarté des mots nouveaux, comme des définitions qui leur sont associées. ♦

1972-2022 : 50 ans d'enrichissement terminologique

En 2022, le dispositif d'enrichissement de la langue française fête ses 50 ans. Depuis sa mise en place en 1972, il travaille à faire vivre et évoluer la langue au fil des changements de la société. Retour sur une entreprise collective à l'origine de mots qui rejoignent régulièrement notre vocabulaire.

Équiper et enrichir la langue française est indispensable afin qu'elle conserve sa vitalité dans les domaines scientifiques et techniques et puisse en dire les innovations. Cette nécessité est apparue lorsque de plus en plus de voix ont dénoncé la part croissante des anglicismes dans la vie quotidienne comme dans l'économie, l'industrie et les sciences.

— LA LANGUE FRANÇAISE AU CŒUR D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE

Pour répondre à cet enjeu, Georges Pompidou invite les ministères à mettre en place les premières commissions de terminologie en 1970. En 1972, trois ans avant la première loi relative à l'emploi de la langue française (loi Bas-Lauriol), le décret sur l'enrichissement de la langue française crée le dispositif dont on a célébré le cinquantenaire. Consolidé à quatre reprises, celui-ci a gagné en cohérence et en cohésion : de structures ministérielles distinctes, il est devenu un réseau coordonné par la DGLFLF, en réponse à l'interpénétration des domaines traités par la terminologie.

— DES MOTS POUR DIRE L'ÉVOLUTION DU MONDE

À travers plus de 9 000 termes recommandés à ce jour, on déroule le fil de cinq décennies d'innovations économiques, scientifiques et techniques. Dans les années 1970, les secteurs prioritaires sont la

défense, la finance, le pétrole et le spatial. Les années 1980 voient la montée en puissance de l'audiovisuel, de l'informatique et des télécommunications. Vers 1990, place au génie génétique et aux transports. Actuellement dominent les vocabulaires des multiples usages du numérique et des préoccupations pour l'environnement imprégnant bien des domaines : agriculture, énergies, finance verte, santé, transports...

Si certains termes recommandés ne sont pas parvenus à supplanter les anglicismes, d'autres ont quitté les cercles restreints des spécialistes pour rejoindre le langage courant. Il y a 40 ans, rares étaient ceux qui savaient ce que signifiaient base de données, en ligne, interactif, logiciel, numérique ou processeur. Aujourd'hui, ces termes font partie de notre quotidien. ♦

10 TERMES DU QUOTIDIEN QUE L'ON DOIT AU DISPOSITIF

ACTION DE GROUPE | 2006

AIDANT | 2008

COVOITURAGE | 1989

ENFANT DU NUMÉRIQUE | 2015

GYROPODE | 2009

INFOX | 2018

LOGICIEL | 1981

MÉGADONNÉES | 2014

VISIOCONFÉRENCE | 1982

VÉLO TOUT-TERRAIN OU VTT | 1990

ORDINATEUR | 1955



Un dispositif attentif aux grands thèmes contemporains

Pour accompagner les évolutions scientifiques et techniques, le dispositif s'appuie sur un travail de veille et d'observation de l'usage. Les groupes d'experts qui le constituent concilient ainsi l'écoute des préoccupations concrètes d'aujourd'hui et un processus de création terminologique exigeant.

Outre la collecte des anglicismes et des néologismes, les experts du dispositif exercent une veille prospective afin d'identifier les thèmes prioritaires pour le Gouvernement, l'industrie et la recherche, ainsi que les sujets d'actualité, pour lesquels on s'attend à un foisonnement de termes nouveaux.

— DIRE LES GRANDES TRANSITIONS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Depuis une dizaine d'années, le numérique comme l'environnement sont deux domaines transversaux qu'il faut nommer en français avec leurs bénéfices, leurs maux et leurs remèdes. Deux thèmes qui mobilisent la quasi-totalité des groupes du réseau et nécessitent une étroite concertation entre eux. La DGLFLF constitue en outre des groupes *ad hoc* pour couvrir les enjeux stratégiques.



Ainsi, l'étude des termes relatifs à l'hydrogène, un des grands défis de la transition énergétique, a été engagée parallèlement au Programme d'investissements d'avenir et de soutien à la filière de l'hydrogène. Il a permis de recommander une trentaine de termes au moment de la mise en œuvre par l'Union européenne d'un plan pour l'hydrogène propre dans le cadre du plan de relance pour sortir de la pandémie de SRAS-CoV-2. Celle-ci a également vu l'émergence de nouvelles pratiques éducatives, numériques et sociales qu'il a fallu décrypter, définir et nommer.

— UNE VEILLE À L'ÉCOUTE DES ÉVOLUTIONS DE LA SCIENCE

À la suite de la pandémie, un groupe réunissant des experts des santés humaine et animale, de la biologie et de l'environnement, a été chargé de définir les concepts clés permettant d'appréhender de manière globale la santé du vivant. Enfin, un groupe constitué des meilleurs spécialistes, dont Alain Aspect, récent prix Nobel de physique, a établi une liste de notions clés d'informatique quantique, champ autant prometteur que complexe, à destination du grand public, des décideurs comme des scientifiques chargés de la phase d'industrialisation des préconisations du rapport sur la technologie quantique remis au Gouvernement. ♦

◀ **Alain Aspect, prix Nobel de physique, participe au dispositif d'enrichissement de la langue française.**

Quelques termes clés recommandés en 2021-2022

Agriculture, éducation, environnement, numérique, santé, science... Près de 80 domaines sont couverts par les groupes d'experts du dispositif pour s'assurer que la langue évolue au fil des changements de la société française. Ces nouveaux termes rejoignent la base de données FranceTerme, qui en compte désormais plus de 9 000.



AGRICULTURE

Agriculture climato-compatible, agriculture de conservation, agriculture urbaine, aquaponie



BIOLOGIE ET SANTÉ

Ciseaux moléculaires ou ciseaux génétiques, biomimétisme, comorbidité, multimorbidité, distanciation physique, distanciation sociale



ÉNERGIES

Biohydrogène, hydrogène d'origine fossile, hydrogène d'origine renouvelable, hydrogène naturel



ENVIRONNEMENT

Écoanxiété, bombe cyclonique, catastrophisme, théorie de l'effondrement, compression côtière, continent

de plastique, microplastique, nanoplastique, écocide, prolifération d'algues



NUMÉRIQUE

Accès libre, accès ouvert, badge numérique, badgeothèque, actif numérique, cyberjeton, offre au public de cyberjetons [ICO], titrisation en cyberjetons [tokenization], informatique en périphérie, moissonnage de données, trituration de données



RÉSEAUX SOCIAUX ET SOCIÉTÉ

Contrefaçon d'opinion [astroturfing], effacement [cancel culture], haineur, haineuse [hater], manipulation psychosociale [social engineering]



TRANSPORTS

Altermobilité, électromobilité, micromobilité urbaine

Comment diffuser les nouveaux termes ?

Pour que la langue française continue à dire le monde, il ne suffit pas d'adopter de nouveaux termes capables de décrire les réalités contemporaines. Il faut également s'assurer qu'ils intègrent le vocabulaire des professionnels et des citoyens. Faire connaître la terminologie produite par la CELF représente donc un enjeu essentiel.

Si la DGLFLF coordonne le dispositif d'enrichissement, elle se charge aussi en grande partie de diffuser les termes recommandés, à l'attention du grand public et des spécialistes. Il revient en principe aux différents ministères de promouvoir les termes dans les milieux professionnels et scientifiques relevant de leur compétence, dont les actions doivent être renforcées.

— DES CANAUX DE DIFFUSION VARIÉS

Pour assurer cette diffusion, la DGLFLF a mis en place des outils de promotion du vocabulaire scientifique et technique qui s'adressent à tous. Au-delà de la publication au *Journal officiel* à l'attention des agents des services publics qui ont l'obligation de les utiliser, de la reprise dans les bulletins officiels de l'Éducation na-

tionale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les termes recommandés sont diffusés à un public plus large. Cela passe notamment par le site *FranceTerme*, son infolettre qui compte plus de 10 000 abonnés, ses applications numériques et sa version en données ouvertes sur la plateforme de l'État : *data.gouv.fr*. Par ailleurs, des partenariats facilitent l'intégration des termes dans plusieurs bases de données, dont le *Dictionnaire des francophones* ou le *Grand dictionnaire terminologique québécois*.

— UN LARGE PANEL DE PUBLICATIONS

En fonction de l'actualité et des besoins de certains professionnels sont aussi édités des recueils de termes. Après avoir publié pendant la pandémie un dépliant *Crise sanitaire, le dire en français*, la DGLFLF a réédité en 2021 un *Vocabulaire du droit* et en 2022 un *Vocabulaire de l'éducation et de la recherche*. À l'occasion de la 27^e Conférence des parties (COP) sur le climat en Égypte, elle a conçu un recueil en français, anglais et arabe, *60 termes clés pour les négociations climatiques*, à l'attention des négociateurs de la conférence. Enfin, elle a publié une sélection de termes précédée d'une réflexion de l'essayiste et journaliste Éric Fottorino sur « les mots de l'information et de la désinformation » (voir p. 17). ♦

▼ Le site *FranceTerme* et ses applications sont en accès libre.



EN SAVOIR PLUS

➔ culture.fr/franceterme

« Trouver le mot juste en français »



Si l'on peut aisément constater le nombre important d'anglicismes présents dans l'usage de la langue française, il faut aussi prendre conscience de l'histoire et de la politique qui expliquent sa richesse. Décryptage avec Jean Pruvost, linguiste.

JEAN PRUVOST
Linguiste

Pour comprendre notre langue, il faut rappeler d'une part que son enrichissement est dû entre autres, depuis le IX^e siècle, aux emprunts faits principalement à la langue arabe, puis italienne et anglaise, et d'autre part que la langue nationale ne s'est pas construite sans une politique linguistique idoine. Celle-ci l'a protégée des excès qui peuvent la dénaturer et rendre difficile sa compréhension par tous, notamment depuis un demi-siècle en raison d'anglicismes croissants et incongrus.

— FAIRE CONNAÎTRE LA LANGUE, SON HISTOIRE ET SA RICHESSE

Pour la langue, la naissante Cité internationale de la langue française, l'Académie française et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France constituent de précieuses ressources. Il s'impose en effet de promouvoir dans tous les lieux de formation et dans les médias, d'un côté l'histoire de la langue française, et de l'autre le travail des différentes institutions. On pense aux travaux de l'Académie française, à *FranceTerme*, offrant les équivalents français de maints anglicismes. Statistiquement, la publicité (*Bbox Must*), la désignation des événements (*Bridal Fashion Week*), les applications automatiques (*Save the Date*), les jargons prétentieux des entreprises (*soft-skills*) irritent la majorité des Français et nous ridiculisent aux oreilles des anglophones. Ins-

LA FRANCE ET LE TRÉSOR DE SES DICTIONNAIRES

Dans un pays historiquement pionnier et fécond en matière de dictionnaires, sur papier ou écran, il faut rappeler que leur consultation gratuite est possible sur internet, assortie de moteurs de recherche. On y retrouve le *Dictionnaire de l'Académie française*, avec ses neuf éditions de 1694 au XXI^e siècle, dictionnaire de l'usage d'environ 60 000 mots, le *Trésor de la langue française*, conçu par le CNRS, riche de 450 000 citations et d'informations étymologiques, le *Dictionnaire des francophones*, avec plus de 500 000 mots de toute la francophonie, le *Wiktionnaire*, attentif aux néologismes. Enfin, disposer de dictionnaires millésimés avec les *Petit Robert*, dictionnaire de langue, et le *Petit Larousse illustré*, dictionnaire de type encyclopédique, est gage d'une analyse incessante de l'usage.

taurer en tous lieux de formation une sensibilisation au juste mot français compréhensible par tous, élégant, devient nécessaire. ♦

Féminisation de la langue et écriture inclusive : une question de pratique

L'égalité entre les femmes et les hommes est un défi que la langue française est en mesure de relever. La notion d'écriture inclusive a acquis une visibilité croissante au sein du débat public. Elle ne saurait être réduite au seul usage d'un point médian polémique. Retour sur ses principes et ses usages.

Par définition, l'écriture inclusive recouvre différents procédés graphiques, syntaxiques, lexicaux et rédactionnels visant à ne pas privilégier un genre à un autre, et à assurer une égalité de représentation du genre féminin et du genre masculin dans le langage.

— DES PRINCIPES ENCORE MÉCONNUS

Souvent réduite à tort à l'utilisation de séparateurs graphiques, tels que le point médian (« des ingénieur-es »), elle s'appuie en premier lieu sur la féminisation systématique du vocabulaire. La reconnaissance de nombreux usages dans le rapport publié en 2019 par l'Académie française a constitué à ce titre un tournant décisif. Au sens large, l'écriture inclusive consiste à rédiger en veillant à ne pas marquer de préférence de genre et à éviter l'emploi du genre masculin comme genre générique englobant hommes et femmes.

Pour cela, elle promeut le recours à des mots épécènes – identiques au masculin et au féminin –, les formulations neutres – un nom collectif plutôt qu'un nom de personne – ou encore le doublement des mots – toutes et tous. Elle recommande aussi l'accord de proximité, de préférence à la règle qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin. Il existe de nombreux outils pédagogiques qui en expliquent les principes, comme le *Guide du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes*.

— PROMOUVOIR DES USAGES ADAPTÉS À TOUTES ET À TOUS

Si chacun peut utiliser à sa convenance les différents procédés d'écriture inclusive, on note que l'usage du point médian suscite le trouble chez nombre de nos concitoyens. Il peut aussi générer des problèmes de compréhension chez les personnes dyslexiques ou malvoyantes.

Des orientations ont ainsi été données aux agents publics dans le cadre de leurs fonctions. La circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au *Journal officiel* exclut le recours au point médian tout en promouvant le recours systématique à la féminisation des métiers, grades et fonctions, l'utilisation de doublets, etc. La circulaire du 6 mai 2021 adressée aux personnels de l'Éducation nationale énonce les mêmes principes pour les actes administratifs et les pratiques d'enseignement. ♦



EN SAVOIR PLUS

- bit.ly/academie-francaise-feminisation
- bit.ly/guide-communication-sans-stereotypes
- bit.ly/circulaire-feminisation

Agir au plus près des territoires

Facteur de cohésion sociale, expression d'une culture et marqueur d'identité, la langue française doit faire l'objet d'une politique ancrée dans les territoires, qui favorise sa maîtrise comme levier d'inclusion et mobilise les publics par des actions innovantes. À côté du français, c'est également la richesse des langues de France qu'il faut promouvoir.



▲ Festival *Aux quatre coins du mot*,
La Charité-sur-Loire, 2019.



La maîtrise de la langue, un enjeu de cohésion sociale

En France, comprendre, parler, écrire en français ne va pas toujours de soi. Il revient à l'État de remédier aux inégalités d'accès à la langue au côté des collectivités territoriales et de la société civile. Pilier de l'intégration et de la cohésion, l'apprentissage de la langue française doit être encouragé et renforcé.

Si notre cadre constitutionnel illustre le rôle clé de notre langue dans le pacte républicain, l'enjeu est d'en faciliter l'accès à toutes les personnes chez qui les mécanismes de relégation comme de non-participation à la vie sociale produisent un handicap linguistique.

— COLLABORER AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités sont les interlocutrices privilégiées de l'État au niveau territorial compte tenu de leurs compétences respectives. Elles apportent notamment leur concours à de nombreuses actions en faveur de la maîtrise du français et des langues régionales. C'est le cas du programme « Action culturelle et langue française » porté par le ministère de la Culture pour réduire les inégalités d'accès à la langue française et à la culture chez les personnes ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit ou les personnes non francophones. De la même façon, la promotion des langues régionales, consti-

tives de l'identité des territoires, relève de la responsabilité des collectivités autant que de l'État.

— À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES : DES PACTES LINGUISTIQUES

À l'heure où les nouvelles solidarités linguistiques entre l'État et les collectivités constituent une priorité pour les années à venir, les Pactes linguistiques permettent d'agir sur les territoires. Ce nouveau dispositif consiste à mettre en réseau les acteurs du territoire pour mieux articuler leur intervention en faveur du français, de la francophonie et des langues régionales. Un premier pacte a été signé fin 2020 dans les Hauts-de-France. Le ministère de la Culture, la Région, le Département de l'Aisne et la communauté de communes Retz-en-Valois s'y sont engagés à renforcer leur coopération au regard des priorités des Hauts-de-France et autour du projet de Cité internationale de la langue française. Il a été rejoint en 2022 par les départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. ♦



EN SAVOIR PLUS

- bit.ly/programme-action-culturelle-langue-francaise
- bit.ly/pacte-linguistique-hauts-de-france

Pour une politique linguistique à l'échelle des territoires

Les Pactes linguistiques identifient et mettent en œuvre les priorités d'action en faveur du français, de la francophonie et des langues régionales, notamment par la mise en réseau des acteurs locaux. Retour sur l'expérience des Hauts-de-France avec François Decoster et Hilaire Multon.



HILAIRE MULTON

Directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France

FRANÇOIS DECOSTER

Vice-président du conseil régional des Hauts-de-France

À quels défis vos institutions respectives entendent-elles répondre en matière de politiques linguistiques ?

H. M. | Notre territoire est l'un des plus touchés par l'illettrisme avec un taux moyen de 11 %. La lutte contre l'illettrisme mobilise tous les services de l'État. Parmi eux, la direction régionale des affaires culturelles se doit d'être mobilisée autour de l'apprentissage du français car la langue est souvent la porte d'entrée vers la culture, à travers le livre et la lecture publique. C'est ce que nous faisons sous l'autorité du préfet de région, en lien avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et les rectorats d'Amiens et de Lille.

F. D. | La Région est cosignataire du Pacte linguistique et œuvre à plusieurs niveaux : lutte

contre l'illettrisme, promotion des langues régionales avec l'Institut de la langue régionale flamande et l'Agence régionale de la langue picarde ou encore promotion de la francophonie avec la délégation générale du Québec en France.

Dans quelle mesure ce Pacte linguistique articule-t-il vos interventions avec celle des autres signataires : État, départements, communauté de communes Retz-en-Valois ?

F. D. | Même si chaque membre du Pacte définit ses priorités et dispose de ses instances décisionnelles, ce dispositif a permis de créer les conditions d'une gouvernance commune robuste autour d'objectifs communs : lutte contre l'illettrisme et développement des langues régionales. Cela

représente un véritable soutien au développement de la Cité internationale de la langue française. Nous avons aussi contribué à ÉCOUTER-PARLER, le laboratoire mobile des langues, afin de constituer le portrait sonore de la région (*lire p. 65*).

H. M. | Le Pacte crée les conditions d'actions croisées. Je citerai par exemple le programme « Action culturelle et langue française » – ce sont près de 100 projets portés depuis 2015 par des équipes artistiques et des associations engagées dans la lutte contre l'illettrisme comme Le Cardan à Amiens ou Mots et Merveilles (Sambre-Avesnois). Un diagnostic sur la lecture publique a également été conduit avec Retz-en-Valois et un contrat territoire a été signé avec l'Aisne. ♦

Prévention et lutte contre l'illettrisme



L'action publique vise à résorber l'illettrisme par un ensemble de politiques sectorielles. Elle s'appuie sur l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). La tutelle de ce groupement d'intérêt public est exercée par le ministère chargé de la formation professionnelle.

CHRISTIAN JANIN

Président de l'ANLCI

Quel bilan faites-vous de l'action de l'ANLCI depuis 2020 ?

C. J. | Depuis ma prise de poste, nous poursuivons trois objectifs sur la base de moyens renforcés. Nous actualisons les chiffres de l'illettrisme, la dernière enquête Insee datant de 2011 : les résultats seront connus fin 2023. Nous nous sommes ouverts aux collectivités et aux opérateurs de compétences. Enfin, nous outillons les acteurs grâce à un module de sensibilisation *Illettrisme : tous concernés !*, à des outils de mesure des compétences de base (Eva) et de sensibilisation des entreprises (Ev@gill).

En 2021, 18 chargés de mission régionaux ont été recrutés. Cela vous a-t-il permis de changer d'échelle ?

C. J. | Ils agissent sur les territoires. Je citerai deux indicateurs : le triplement des détections réalisées

grâce à l'outil Eva et 1 140 manifestations locales lors de nos Journées nationales d'action 2022 contre 600 en 2021. Grâce à eux, nous disposerons de données territoriales pour répondre à la demande de notre ministre de tutelle, Carole Grandjean, de créer un observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme. ♦

QU'EST-CE QUE L'ILLETTRISME ?

Sont considérées comme illettrées les personnes scolarisées en France n'ayant pas acquis une maîtrise suffisante de l'écrit, du calcul, des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. L'illettrisme se distingue de l'analphabetisme (personnes non scolarisées) et de l'allophonie (étrangers ne parlant pas le français).

LA LECTURE, GRANDE CAUSE NATIONALE 2021-2022

Annoncée à l'été 2021, elle avait pour ambition de renforcer l'accès à la lecture pour tous, notamment les plus jeunes et ceux qui sont en grande difficulté. Le label Grande cause nationale a été décerné aux 70 acteurs du champ culturel, social, éducatif, réunis au sein du collectif L'Alliance pour la lecture.



EN SAVOIR PLUS

Lire le dossier de presse
 ➔ bit.ly/DP-lecture



EN SAVOIR PLUS

➔ bit.ly/convention-ANLCI et
 ➔ bit.ly/anlci-atlas-illettrisme

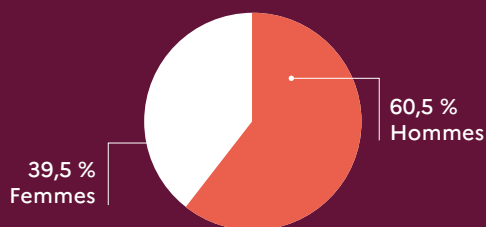
Le visage de l'illettrisme en France

Qui sont les personnes concernées ? Où vivent-elles, quel âge ont-elles ? Que sait-on sur leurs difficultés avec le numérique ? Comment s'insèrent-elles dans l'emploi ? Ce sont les informations que recense l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme chaque année dans l'Atlas de l'illettrisme en France.

+ de 2,5 millions de Français

SOIT 7 % DES PERSONNES ÂGÉES DE 16 À 65 ANS ÉTAIENT EN SITUATION D'ILLETTRISME LORS DE LA DERNIÈRE ENQUÊTE DE L'INSEE (2011)

PARMI LES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME :



51 %

soit 1,3 million de personnes OCCUPENT UN EMPLOI

50 % VIVENT DANS DES ZONES FAIBLEMENT PEULÉES

53 % ONT PLUS DE 45 ANS

LE SAVIEZ-VOUS ?



+50 %

DES PERSONNES QUI ONT DU MAL AVEC LA LECTURE, LE CALCUL OU L'ÉCRITURE expriment des freins à la connexion et l'utilisation des outils numériques au quotidien



10 %

DES JEUNES DE 17 ANS EN MÉTROPOLE

35 %

DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

sont en difficulté de lecture. Un tiers d'entre eux peut être considéré en situation d'illettrisme, selon les données recueillies à l'occasion de la Journée défense et citoyenneté.



10 %

DES DEMANDEURS D'EMPLOI sont confrontés à l'illettrisme

Des politiques sectorielles pour renforcer l'accès au français

La maîtrise du français est l'un des premiers apprentissages mis en œuvre à l'école. Mais l'apprentissage en classe est loin d'être le seul vecteur d'enseignement du français. De nombreuses politiques sectorielles ont pour objectif l'apprentissage de la langue et le renforcement de l'accès au français des jeunes comme des adultes.

En faveur des jeunes

— LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

Les programmes de français visent l'acquisition des compétences de lecture, d'écriture, d'expression orale, tout en permettant la construction d'une culture littéraire et artistique. Les élèves allophones suivent quant à eux un enseignement de français langue seconde pour devenir linguistiquement autonomes. Le réseau des référents académiques « illettrisme » et le partenariat avec l'ANLCI ont été consolidés en 2021-2022. Quant aux actions de prévention du décrochage scolaire menées au sein des établissements scolaires, elles sont complétées par les plateformes et les réseaux qui offrent aux jeunes jusqu'à 18 ans des parcours de retour en formation.

— LES ACTIONS DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (DJEPVA)

« Le Plan mercredi », les « Colos apprenantes » et le Service national universel proposent des actions contribuant à la maîtrise du français. Les associations agréées jeunesse et éducation populaire promeuvent également la maîtrise de la langue, en lien ou non avec l'école, dans les territoires urbains, ruraux et prioritaires de la politique de la ville. Membre de l'ANLCI, la

DJEPVA contribue à l'évaluation de l'illettrisme dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

— LE RÔLE DE LA DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE DANS LA DÉTECTION DE L'ILLETTRISME ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Selon les données fournies à l'issue du test de compréhension de l'écrit lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) en 2021, plus de 73 000 jeunes étaient en difficulté de lecture parmi les 919 000 présents.

— L'ACTION ÉDUCATIVE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

La maîtrise du français, préalable déterminant de l'insertion sociale et professionnelle des mineurs et jeunes majeurs, est un axe prioritaire de l'action éducative de la PJJ. Elle s'appuie pour cela sur des protocoles d'accord Culture-Justice-Éducation nationale, des partenaires (ANLCI, AGIRabcd, etc.) et sur ses propres dispositifs comme les « Bulles en fureur ». ♦



EN SAVOIR PLUS

- bit.ly/JDC2020-lecture
- bit.ly/justice-goncourt-detenus
- bit.ly/justice-bulles-en-fureur

À destination des adultes

— L'ACTION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE AUPRÈS DES DÉTENUS EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE

La langue est un vecteur de lien social en détention et en dehors, et elle est aussi un élément constitutif du parcours d'apprentissage et de formation. L'administration pénitentiaire engage ainsi un travail important pour l'acquisition et la pratique de la langue française à l'écrit et à l'oral. Elle s'appuie pour cela sur un réseau de partenaires étendu, dont fait partie l'Éducation nationale.

Près d'un quart des détenus ne maîtrise pas les savoirs de base, notamment en français : 6 % d'entre eux ne parlent pas le français, 9,6 % sont en situation d'illettrisme, et 20 % ont échoué au test de lecture.

— LE VOLET LANGUE FRANÇAISE ET LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DANS LA FORMATION DES SALARIÉS ET DEMANDEURS D'EMPLOI

Combien de personnes illettrées sont en formation ? Si la base Agora permet de connaître le nombre des entrées en formation professionnelle financées par les Régions, elle ne permet pas d'identifier les personnes en situation d'illettrisme. Il en va de même pour le compte personnel de formation financé par la Caisse des dépôts. En 2022, on compte 8 100 bénéficiaires dont 2 000 seraient en recherche d'emploi. En revanche, les chiffres des formations CléA (certification interprofessionnelle personnalisée, précédée et accompagnée d'une évaluation de 7 domaines de compétences de base professionnelles dont la communication en français) indiquent que 175 000 inscriptions ont été enregistrées et 64 000 certifications CléA délivrées entre janvier 2016 et mai 2022.

— LE VOLET LINGUISTIQUE DE L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS : UNE POLITIQUE PORTÉE PAR LA DIRECTION DE L'INTÉGRATION ET DE L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ (DIAN) DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'apprentissage de la langue française est une condition essentielle pour permettre aux étrangers de s'intégrer socialement, de devenir autonomes dans les démarches administratives, de trouver un emploi ou encore de participer à la scolarité de leurs enfants. En 2021, environ la moitié des 108 909 personnes signataires du Contrat d'intégration républicaine se sont vu prescrire une formation obligatoire au français de 100 à 600 heures. 76 % d'entre elles ont validé le niveau A1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) visé. 1 120 ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » ont également été financés par la DIAN et le ministère de l'Éducation nationale et plus de 700 ateliers sociolinguistiques par la DIAN. ♦



EN SAVOIR PLUS

➔ bit.ly/rapport-activite-dian



▲ La Fête des langues à Montpellier, 30 juin 2018 (La Boutique d'écriture).

Action culturelle et langue française : un programme annuel du ministère de la Culture à l'échelle des territoires

Ce programme désormais annuel fait depuis 2015 de l'action culturelle un levier pour la pratique et la maîtrise du français. Coordonné par la DGLFLF, il est mis en œuvre par les directions régionales des affaires culturelles sur l'ensemble du territoire.

Langue maternelle pour les uns, langue du pays d'accueil pour d'autres, le français permet la communication entre tous. Dans un double objectif de démocratisation culturelle et de lutte contre l'insécurité linguistique, le ministère de la Culture propose un programme annuel *Action culturelle et langue française* en lien avec les départements ministériels concernés. L'enjeu : réduire les inégalités d'accès à la langue française et à la culture à travers des projets culturels ou artistiques conduits auprès de personnes engagées dans une démarche d'acquisition ou de renforcement du français.

Pour être sélectionné, le projet proposé doit bénéficier à au moins un des groupes bénéficiaires suivants :

- Adultes allophones ou en situation d'illettrisme
- Enfants et jeunes en situation de fragilité linguistique en dehors du temps scolaire
- Mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance
- Mineurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse
- Jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi
- Personnes placées sous main de justice ♦

COFINANCEURS DES PROJETS

SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

- Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- Ministère de la Santé et de la Prévention
- Ministère de la Justice
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Opérateurs de l'État
- Caisse d'allocations familiales

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
FONDACTIONS PRIVÉES

UN MODULE DE FORMATION

Ce module gratuit, d'une durée de trois heures, est proposé sur la plateforme de contenus de formation en ligne FEI+ (France Éducation international). Destiné aux acteurs culturels et socioculturels et aux spécialistes zmaternelle ou langue étrangère, il a pour but d'appréhender les enjeux de l'action culturelle pour la maîtrise du français.

- bit.ly/module-action-culturelle-langue-francaise

Deux exemples de projets soutenus



UN PROJET LOCAL À NOGENT-SUR-OISE AVEC L'ASSOCIATION LES TEMPS D'ART



À Nogent-sur-Oise, 55 % des enfants scolarisés résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville et 22 % de la population est issue de l'immigration. Dans ce contexte, l'association Les Temps d'Art intervient sur l'ensemble des temps d'accueil périscolaire municipaux auprès des enfants en maternelle et en élémentaire.

L'objectif est de proposer des moments d'expression orale par un parcours d'éveil dans divers domaines artistiques. Souvent en fragilité linguistique, les enfants apprennent à s'exprimer, la pratique de l'oralité entraînant un enrichissement sensible du vocabulaire. Cet apprentissage langagier informel, à travers un parcours artistique, contribue à l'insertion sociale et à la réussite éducative des enfants. ♦

LAETITIA BONTAN
Conseillère Livre et lecture
à la DRAC Hauts-de-France



UN PROJET D'OUTILLAGE POUR LES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS : UN PODCAST (AUDIO) PRODUIT PAR RFI

«Les voisins du 12 bis», le concept de fiction bilingue, mis au point par RFI, propose une immersion dans un environnement sonore francophone réaliste : un aéroport, un taxi, la rue, un magasin, un immeuble... Le podcast (audio) relate les aventures d'une jeune étudiante étrangère qui vient d'arriver en France. Les situations s'inspirent de la vie quotidienne et correspondent aux besoins prioritaires de l'apprenant dans ses interactions sociales. «Les voisins du 12 bis» répond aux besoins des étrangers primo-arrivants, comme à ceux des associations et bénévoles qui enseignent le français. Ce dispositif complet, gratuit et accessible à tous, a été réalisé par RFI en collaboration avec France Éducation International. ♦

CÉCILE MÉGIE
Directrice de Radio France Internationale



À ÉCOUTER

➤ bit.ly/rfi-podcast-voisins-12-bis



Français langue étrangère : offrir une formation de qualité

Le français est enseigné comme langue étrangère en France à des publics différents, par le biais de nombreux dispositifs. Compte tenu des enjeux liés à la maîtrise du français, la qualité de l'offre de formation revêt une importance majeure quel que soit le dispositif d'apprentissage.

Des dispositifs d'apprentissage très variés sont ouverts aux étrangers désireux de s'installer durablement en France, aux salariés et demandeurs d'emploi non francophones, aux étudiants étrangers, aux élèves nouvellement arrivés en France, ainsi qu'aux touristes. L'apprentissage du français constitue aussi une priorité des pouvoirs publics pour les étrangers non ressortissants de l'Union européenne, la loi exigeant un certain niveau de maîtrise du français aux différentes étapes du parcours d'intégration républicaine.

— LE LABEL PUBLIC QUALITÉ FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Créé en 2007, ce label accordé à des centres accueillant des apprenants de français est mis en œuvre par France Éducation International. Résultat d'une démarche d'assurance qualité engagée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le label vise à identifier et promouvoir les centres d'apprentissage du FLE dont l'offre linguistique présente des garanties de qualité. Aujourd'hui, 120 centres FLE se répartissant entre secteur privé, associations et enseignement supérieur sont labellisés. ♦



EN SAVOIR PLUS

- ➔ bit.ly/dispositifs-FLE
- ➔ qualitefle.fr

DES COURS DE FRANÇAIS POUR LES UKRAINIENS RÉFUGIÉS

La guerre en Ukraine a suscité un élan de solidarité envers les Ukrainiens réfugiés. Pour leur permettre de se familiariser avec le français, le ministère de l'Intérieur leur a ouvert les portes des ateliers sociolinguistiques qu'il soutient et du dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants ». Le ministère de la Culture a mis en place un appui aux centres de français langue étrangère labellisés « Qualité FLE » pour qu'ils les accueillent gratuitement.



Le label Qualité FLE nous invite à mieux formaliser nos savoir-faire et savoir-être professionnels.

Notre souhait : offrir aux apprenants l'assurance d'une expérience linguistique, culturelle et humaine réussie en France. Dans le marché globalisé des langues, la promotion de l'offre de formation au FLE s'inscrit dans la politique française d'attractivité.

GILLES CAPPADORO

Président du Groupement FLE, réseau de 42 écoles de français labellisées

Un pont entre le français et les langues de l'immigration



Pratiquées à des degrés divers au sein de la famille, lors de démarches administratives et d'accès aux droits, au travail ou encore dans les associations culturelles, les langues de l'immigration contribuent à la diversité linguistique de la France. « *Aucune langue n'est sans le concert des autres* », affirmait l'écrivain Édouard Glissant. C'est en relation les unes avec les autres qu'il faut penser les langues.

ALAIN RÉGNIER

Entretien avec le préfet Alain Régnier, délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, sur les Glossaires bilingues de l'administration française. Les trois premiers Glossaires parus en 2022 concernent l'arabe, le persan et le soninké. À paraître en 2023 : les éditions français-russe et français-ukrainien.

Les premiers Glossaires bilingues de l'administration française viennent de paraître. En quoi sont-ils utiles à la compréhension de l'administration par les réfugiés ?

A. L. | Dès leur arrivée, les étrangers font face à une multitude de démarches matérialisées par des formulaires administratifs. Nom, prénom, date de naissance, famille, foyer fiscal... Ces termes dont la signification nous semble évidente ont des acceptions distinctes dans d'autres langues et cultures, et amènent chacun à faire l'expérience d'une altérité synonyme d'étrangeté et de disparité. En synthétisant ces termes administratifs, en les traduisant dans les

langues d'origine et surtout en les expliquant pour rendre compréhensible l'arrière-plan culturel, les *Glossaires* s'inscrivent dans une démarche inédite d'hospitalité et de compréhension réciproque. Leur utilité réside dans le fait qu'ils s'adressent à ceux qui accueillent comme à ceux qui sont accueillis.

Que recommanderiez-vous pour leur diffusion auprès des acteurs concernés ?

A. L. | Les *Glossaires* fournissent un socle de travail propice à la médiation et à l'accompagnement des publics. Ils doivent désormais être diffusés auprès des étrangers, mais aussi auprès des acteurs de l'accueil et de l'intégration : leur numérisation permettra

une meilleure accessibilité, des partages d'expériences entre professionnels et une collaboration nécessaire à leur enrichissement. ♦

« MIGRER D'UNE LANGUE À L'AUTRE »

C'est le titre de la journée d'étude annuelle organisée par la DGLFLF en collaboration avec le Musée national de l'histoire de l'immigration. Chacune des éditions propose des éclairages sur un sujet en particulier. En 2021, la journée a porté sur la présence des langues africaines en France.



Mobiliser les publics autour de la langue

La culture occupe une place croissante dans le quotidien des Français. De nouvelles pratiques culturelles et de nouveaux besoins issus des territoires conduisent à repenser la relation aux publics, notamment dans le contexte post-Covid. Sensibiliser à la langue, c'est aussi faire des publics des acteurs des dispositifs créatifs.

▲ Festival *Les Zébrures d'automne*, Limoges, 2022.

Mobiliser les publics par des opérations de sensibilisation, c'est aussi susciter leur curiosité, leur engagement en mettant à leur disposition des outils dont ils peuvent s'emparer. Dans cette perspective, les opérations de sensibilisation comme «Dis-moi dix mots» ou la Semaine de la langue française et de la Francophonie offrent une visibilité aux projets, un échange des pratiques et une plateforme de ressources *via* des sites dédiés.

— S'EMPARER DES MOTS !

Fruit d'une coopération avec le réseau OPALE (Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques), «Dis-moi dix mots» est un prétexte pour s'emparer de la langue française. Chaque année, les partenaires (la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Office québécois de la langue française, la Délégation à la langue française de la Suisse

romande, la DGLFLF et l'Organisation internationale de la Francophonie) choisissent une thématique en prise avec l'actualité, et dix mots de la langue française censés l'illustrer. «Dis-moi dix mots à tous les temps !» est le slogan de 2022-2023. Parmi les outils, un livret propose dix nouvelles d'auteurs francophones et un cahier de jeux. L'opération «Dis-moi dix mots» invite chacun à jouer et à s'exprimer de septembre à juin sous une forme littéraire et/ou artistique. Elle agit comme un catalyseur pour la mise en œuvre de projets qui se concrétisent pendant la Semaine de la langue française et de la Francophonie (SLFF), point d'orgue du dispositif.

— UNE SEMAINE DÉDIÉE À LA LANGUE FRANÇAISE ET À LA FRANCOPHONIE

Ce rendez-vous des amoureux des mots en France comme à l'étranger est organisé chaque année autour du 20 mars, Journée



◀ Alex Lutz, artiste interprète, lauréat du Grand Prix Raymond Devos de la langue française 2022, parrain de la Semaine de la langue française et de la Francophonie 2023.

internationale de la Francophonie. C'est une occasion de fêter la langue française en lui manifestant son attachement et en célébrant sa richesse et sa modernité. Conçue comme une opération festive, elle permet de partager le goût des mots, de renforcer la maîtrise de la langue et de valoriser des projets proposés sur les cinq continents. Plus de 70 pays se mobilisent chaque année dans des grandes métropoles telles que Bangkok, Buenos Aires, Munich, Ottawa, Beyrouth ou Glasgow, et dans de plus petites agglomérations. En 2019, la Semaine a accueilli près d'un demi-million de participants pour plus de 1 500 événements. À ce titre, elle représente une opération structurante pour la promotion du français dans le monde.

— HUMOUR ET LANGUE FRANÇAISE

Parmi les talents sélectionnés dans le cadre du partenariat avec le Montreux Comedy Festival, trois pépites francophones ont illustré trois des dix mots 2023.

DIANE SEGARD | Jeune influenceuse française, elle s'est révélée pendant le confinement avec des vidéos qui rencontrent un grand succès sur les réseaux sociaux. Elle livre une interprétation jubilatoire sur le mot « tic-tac ».

➔ bit.ly/diane-segard-tic-tac

BENJAMIN KAJINGU | Dit Benji 4, cet artiste francophone congolais, d'ores et déjà adoué par ses pairs comme un humoriste confirmé, s'est attaqué au mot « rythme ».

➔ bit.ly/benji4-rythme

GRAND PRIX RAYMOND DEVOS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Créé en 2003 du vivant de Raymond Devos, ce prix récompense un artiste dont l'œuvre contribue à l'invention de la langue française, à son rayonnement et à sa promotion. Il permet de célébrer la mémoire d'un créateur exigeant de mots et d'images qui a partagé avec un vaste public son univers loufoque, paradoxal et parfois inquiétant, au point que l'on parle encore d'un humour « à la Raymond Devos ». En 2022, pour le centième anniversaire de la naissance de Raymond Devos, des prix ont été remis à deux artistes majeurs de la scène humoristique française, Alex Lutz et Muriel Robin.

DYLHAN FAT | Originaire de Belgique, il a percé sur TikTok grâce à ses vidéos humoristiques en mars 2020. Dédoublé pour créer un dialogue ludique, il joue au jeu du dictionnaire et s'amuse avec le mot « synchrone ».

➔ bit.ly/dylhan-fat-synchrone



EN SAVOIR PLUS

➔ dismoidixmots.culture.gouv.fr

➔ semainelangufrancaise.culture.gouv.fr

Aiguiser l'appétit des mots

Expression d'une diversité des cultures dans une langue partagée, le français est aussi un facteur de cohésion sociale. La relation avec les publics a évolué : il s'agit aujourd'hui de mettre à leur disposition des outils interactifs et des dispositifs attractifs dont ils peuvent s'emparer.

Pour susciter une mobilisation autour de la langue, différentes approches sont envisagées : il peut s'agir d'éveiller l'intérêt et la curiosité des jeunes publics grâce à des outils numériques comme d'expérimenter des dispositifs innovants pour identifier de nouveaux talents.

— DU DICTIONNAIRE AU JEU NUMÉRIQUE

Parmi les outils soutenus par la DGLFLF, le *Dictionnaire des francophones* (DDF, voir p. 91) offre une plateforme numérique, évolutive et collaborative. Ce dictionnaire agrège et collecte des ressources lexicographiques illustrant la variété du français parlé dans le monde francophone. Il est disponible sous la forme d'un site et d'une application mobile gratuite.

Pour faire découvrir la variété et la richesse du français et de la francophonie au jeune public, un jeu d'aventure numérique a été conçu à partir des données du DDF : *Exploratio*. Cette application gratuite repose sur un scénario original proposé par Gameloft et soutenu par la DGLFLF et l'Office québécois de la langue française (OQLF). À travers *Exploratio*, l'internaute est invité à rejoindre la communauté d'Elocus, spationaute en mission dans la galaxie des tesseracts, pour reconquérir la richesse et la diversité perdues des trésors de la langue française.

— S'APPUYER SUR L'ESSOR DE L'AUDIO (PODCAST)

De nouvelles habitudes d'écoute se sont développées, notamment durant la pandémie, et

offrent un support intéressant pour éveiller la curiosité sur la langue. L'audio libre (« balado » au Québec) ou podcast natif est aujourd'hui un média en pleine expansion. La DGLFLF s'est attachée à soutenir différentes initiatives telles que le prix de l'audio libre francophone dans le cadre du Paris Podcast Festival, ou encore plusieurs collections, comme « Les voisins du 12 bis » (voir p. 59), une fiction bilingue pour apprendre le français, « Les mots de la science », une collection d'audios pour dire la science en français ou encore « Parler comme jamais », un audio libre sur la langue française. ♦



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/langue-jeu-exploratio

➤ bit.ly/ressources-langue-jouer-apprendre-decouvrir



▲ Le jeu mobile *Exploratio* a pour ambition de renouveler l'image de la langue française auprès de la jeunesse et d'en favoriser la maîtrise.

Un trophée d'improvisation pour ouvrir la pratique artistique aux jeunes



ÉLÉONORE LADREIT DE LACHARRIÈRE

Présidente de la Fondation Culture & Diversité

Comment mobiliser les jeunes publics issus d'un milieu modeste ?

E. L. D. L. | Il faut faciliter leur accès aux études et aux pratiques artistiques. La Fondation Culture & Diversité encourage depuis 13 ans la pratique de l'improvisation théâtrale au collège, avec le *Trophée d'Impro Culture & Diversité*, et celle du slam avec *Slam à l'école*. Nous agissons sur le long terme, avec des professionnels de la culture et de l'Éducation nationale, selon les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : enseignement artistique, rencontre avec les artistes et les œuvres, pratique. L'encadrement et les restitutions professionnelles témoignent de l'intérêt porté à ces jeunes et développent confiance et engagement.

Qu'est-ce qui motive ces jeunes ?

E. L. D. L. | Les jeunes de

nos programmes des arts de l'oralité rencontrent souvent des difficultés pour s'exprimer, lire, écrire. L'impro ou le slam permettent de découvrir ces élèves autrement. La prise de risques change le regard des jeunes sur eux-mêmes, comme celui de leur entourage. Avec le match d'impro, le décorum sportif séduit les élèves moins sensibles à une activité culturelle. Les ateliers offrent un espace sécurisé. Enfin, nos parrains, Jamel Debbouze et Grand Corps Malade, sont des personnalités inspirantes. Offrir aux jeunes, par les arts de l'oralité, une pratique artistique encadrée, leur permet de se découvrir et de s'ouvrir au monde. ♦



EN SAVOIR PLUS

➔ bit.ly/fondation-culture-diversite

➔ bit.ly/laboratoire-ecouter-parler

ÉCOUTER-PARLER, LE LABORATOIRE MOBILE DES LANGUES

Culturel et scientifique, le projet du laboratoire consiste à sillonner le territoire à bord d'un camion pour enregistrer des conversations dans toutes les langues parlées en France : français, langues régionales ou autres langues. Il s'agit de collecter la plus grande base de données sur les langues parlées afin de conserver et valoriser un vaste patrimoine sonore illustrant la diversité linguistique du territoire.

Né d'un partenariat entre le ministère de la Culture (DGLFLF), les partenaires du pacte linguistique des Hauts-de-France et la Cité internationale de la langue française, le laboratoire contient aussi une plateforme du CNRS. Celle-ci permet les traitements scientifiques les plus innovants à l'heure de la science des données et de l'intelligence artificielle.



LES LANGUES RÉGIONALES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

LANGUES INDO-EUROPÉENNES

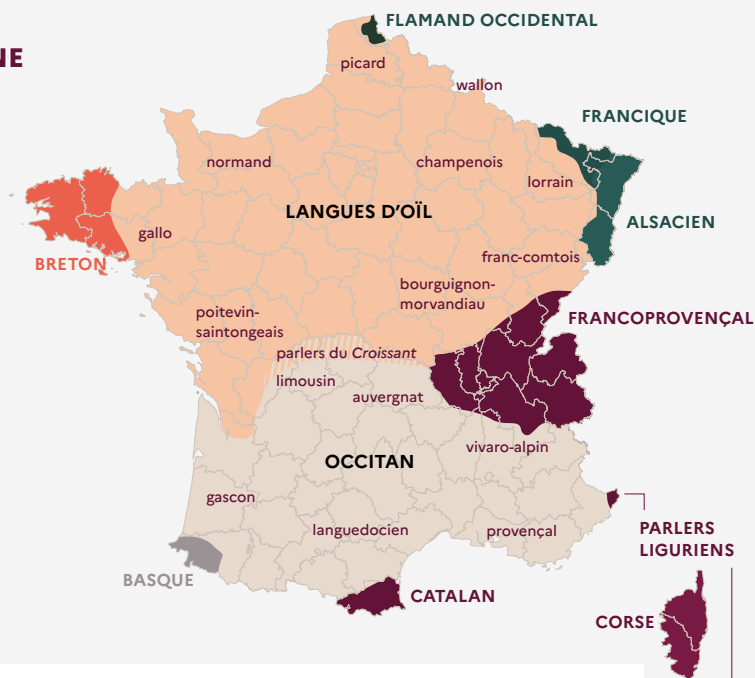
- Langues germaniques
- Langue celtique

Langues romanes

- Langues d'oïl
- Occitan
- Autres

ISOLAT LINGUISTIQUE

- Basque



Langues de France : un patrimoine à promouvoir

Au côté du français, langue nationale, de nombreuses autres langues sont parlées dans l'Hexagone et les Outre-mer. Loin de l'image d'un pays à langue unique, se dessine un riche paysage plurilingue qui contribue à définir l'identité culturelle française.

Plus de
75
LANGUES
DE FRANCE
RÉPERTORIÉES

Basque, flamand, corse, occitan, normand, lorrain, créole, wayana, futunien... Plus de 75 langues sont reconnues comme «langues de France» depuis 1999 par le rapport Cerquiglini. Cette richesse linguistique recouvre trois catégories distinctes :

— LES LANGUES RÉGIONALES

Traditionnellement parlées sur une partie du territoire de la République, ces langues sont inscrites dans la Constitution depuis 2008 et représentent aujourd'hui un bien commun : «Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France» (art. 75-1). Le basque ne concerne pas que les Basques, ni le corse les Corses, mais bien tous les Français. Elles sont particulièrement nombreuses dans les territoires ultramarins (voir p. 68).

— LES LANGUES NON TERRITORIALES

Issues de l'immigration et sans lien avec une aire géographique de notre pays, ces six langues sont parlées par des citoyens français depuis plusieurs générations : arabe dialectal maghrébin, arménien occidental, berbère, juéo-espagnol, romani et yiddish.

— LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

Reconnue comme une langue à part entière depuis 2005 par l'article 75 de la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, on estime à 280 000 le nombre de personnes pratiquant la Langue des Signes Française (LSF). ♦

Valoriser la diversité des langues : une priorité politique

Avec l'ajout en 2001 de la mention des langues de France dans l'intitulé de la délégation générale à la langue française, s'est affirmée la volonté de mener une politique adaptée à la diversité des langues parlées sur notre territoire, dans un dialogue permanent avec celles et ceux qui les valorisent.

Étape importante, l'adoption de la loi du 21 mai 2021 *relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*, dite «loi Molac», a reconnu la diversité linguistique de la France et l'appartenance des langues régionales au patrimoine. Unique loi adoptée sous la V^e République en leur faveur, elle accorde le statut de trésor national aux biens présentant un intérêt majeur pour la connaissance des langues française et régionales.

— DES MESURES EFFECTIVES POUR PROMOUVOIR LES LANGUES RÉGIONALES

La loi concerne trois domaines pour atteindre cet objectif de promotion. Elle inscrit tout d'abord le patrimoine linguistique, constitué de la langue française et des langues régionales, au patrimoine culturel immatériel. Cette mesure oblige l'État et les collectivités territoriales à concourir à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion de ces langues. Pour favoriser l'enseignement des langues régionales, la loi les inclut dans le cadre des horaires normaux et oblige les communes qui ne disposent pas d'écoles bilingues à contribuer aux frais de scolarité des écoles privées sous

contrat proposant un enseignement bilingue. Enfin, la loi permet aux services publics de recourir à une signalétique bilingue et d'assurer l'affichage de traductions de la langue française en langues régionales. Il peut s'agir d'inscriptions sur les voies et bâtiments publics, de panneaux, mais aussi de communication institutionnelle. ♦

LE CONSEIL NATIONAL DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES (CNLCR)

Installé par le Premier ministre le 31 mars 2022, le CNLCR offre un cadre de dialogue et de travail transversal aux acteurs chargés de promouvoir et de valoriser les langues et cultures régionales. L'objectif : faire progresser les coopérations entre l'État et les collectivités territoriales. Ses thèmes de travail recouvrent notamment la formation continue, le numérique, les médias et l'édition. Le secrétariat du CNLCR est assuré par la DGLFLF.



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/loi-molac-protection-langues-regionales

Protéger la spécificité linguistique des Outre-mer

Dans les territoires ultramarins, le français coexiste avec plus d'une cinquantaine de langues. Encore largement transmises dans le cadre familial et pratiquées au quotidien dans la sphère sociale, elles traduisent la spécificité et la vitalité linguistique des Outre-mer, qui appellent une politique adaptée.

Si le français reste la langue de l'administration, des services publics et des médias, il s'agit souvent d'une langue seconde, peu voire pas du tout pratiquée par certaines catégories de populations. Pour répondre à cette réalité, le ministère de la Culture a organisé la deuxième édition des États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer (EGM-OM) du 25 au 28 octobre 2021 à la Réunion, en partenariat avec les ministères des Outre-mer et de l'Éducation nationale.

— UNE RÉFLEXION COLLECTIVE SUR LES ENJEUX PROPRES AUX OUTRE-MER

Piloté par la DGLFLF, ce rendez-vous a réuni les acteurs concernés par ces enjeux linguistiques pour promouvoir une politique favorable au multilinguisme dans la vie sociale et culturelle.

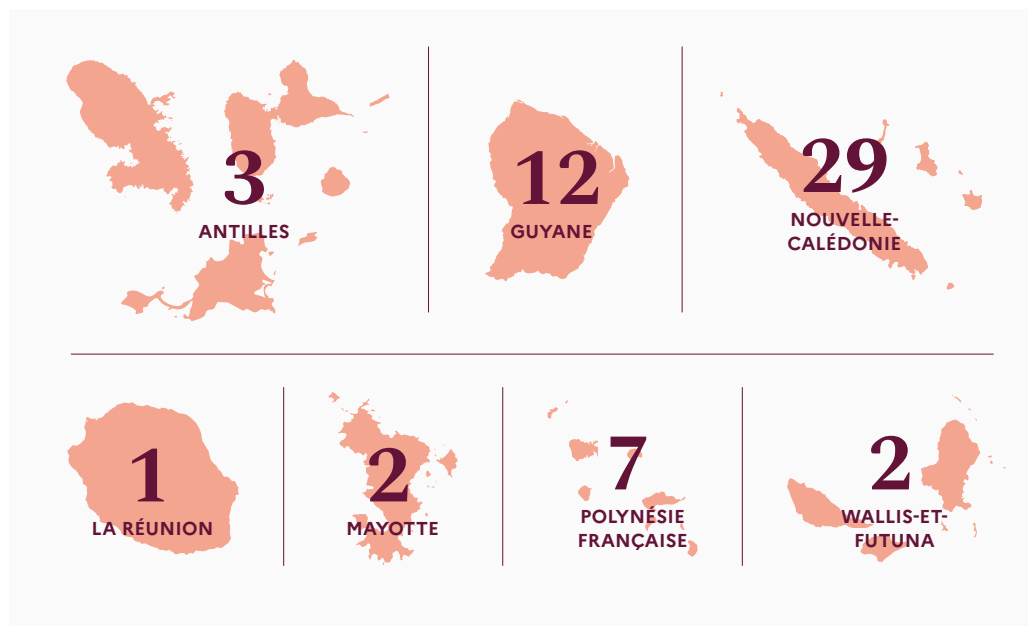
Près de 200 participants ont évoqué les grandes problématiques liées à la langue dans les Outre-mer, au premier rang desquelles l'enseignement. En effet, ce dernier est le principal vecteur de ces langues, qui ne se transmettent plus systématiquement comme langues maternelles aujourd'hui. Cet événement a aussi permis d'aborder des thématiques nouvelles dans les réflexions sur les langues et la société multilingue, comme les politiques environnementales et les savoirs autochtones, l'attractivité des territoires, la santé publique ou l'accès aux soins des populations, ouvrant ainsi des perspectives innovantes. ♦



EN SAVOIR PLUS

➔ languesetcite.fr/261

NOMBRE DE LANGUES RÉGIONALES PAR TERRITOIRE D'OUTRE-MER FRANÇAIS



L'enseignement, vecteur essentiel des langues régionales



En l'absence de transmission naturelle des langues régionales entre générations, du moins en France hexagonale, l'enseignement représente le principal vecteur d'appropriation de ces langues par les jeunes. Cela fait du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse un acteur essentiel pour la sauvegarde des langues régionales.

ÉDOUARD GEFFRAY

Directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Qu'apporte la nouvelle circulaire relative à l'enseignement des langues et cultures régionales qui a suivi la « loi Molac » ?

É. G. | Publiée au *BO* du 14 décembre 2021, la circulaire « Langues et cultures régionales » présente les modalités de l'enseignement bilingue français-langue régionale, qui peut se faire selon une parité horaire hebdomadaire ou selon une méthode dite immersive. Elle allonge également la liste des langues reconnues et enseignées par le ministère de cinq nouvelles langues : le franco-provençal, le flamand occidental, le picard, le shimaoré et le kibushi.

Que représente l'enseignement des langues régionales en France ?

É. G. | Il concerne environ 120 000 élèves sur le territoire national : 60 000 en 1^{er} degré et 60 000 en 2nd degré. L'enseignement immersif concerne 14 000 élèves entre les réseaux publics et privés sous contrat. Cet enseignement fait donc l'objet de la plus haute attention de la part du ministère et de nombreux dispositifs participent à sa valorisation. ♦

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES LANGUES (CSL)

Instance de réflexion pédagogique et didactique, le CSL est organisé en trois collèges d'experts : langues étrangères, langues régionales, langues de l'Antiquité. Il favorise l'innovation et l'impulsion de pratiques nouvelles en matière d'enseignement des langues. Le collège Langues vivantes régionales (LVR) travaille sur le cadre pédagogique et didactique propre à ces langues et cherche à harmoniser les pratiques. Sensible à la problématique de l'enseignement des LVR en lien avec celui de la langue française, sans exclusive, il s'intéresse notamment aux travaux de recherche universitaire lancés en Polynésie française sur les enseignements bilingues en Outre-mer. Il a ainsi auditionné les responsables de ce projet dont les dimensions dépassent le cadre local. Le CSL est en outre associé à la relecture d'un vademecum sur l'enseignement des langues vivantes régionales.

Des acteurs variés au service des langues de France

Des langues régionales à la langue des signes, de nombreux acteurs assurent la promotion et la préservation des langues de France. Le ministère de la Culture leur apporte son soutien.

Qu'il s'agisse d'organismes publics ou d'associations, l'activité de ces différentes structures est essentielle pour documenter, équiper et faire vivre les langues de France à travers des initiatives culturelles, pédagogiques ou scientifiques.

— SOUTENIR LES ACTEURS PUBLICS AU SERVICE DES LANGUES RÉGIONALES

Le ministère de la Culture accompagne ainsi le Centre international de recherche et de documentation occitanes (CIRDOC) et les quatre offices publics chargés de promouvoir les langues régionales dans l'enseignement, l'espace public et la création culturelle : l'Office public de la langue basque, l'Office public de la langue bretonne, l'Office public de la langue catalane, l'Office public de la langue occitane. Ces établissements jouent un rôle primordial dans la promotion des langues et cultures régionales, notamment grâce aux partenariats établis avec les collectivités territoriales, les établissements scolaires et de nombreuses associations.

— LA CULTURE COMME VECTEUR DE PROMOTION

De même, afin d'encourager la création culturelle en langues de France, le ministère soutient de nombreuses structures. C'est le cas notamment de la compagnie Difé Kako qui organise chaque année le Festival des langues et des cultures créoles, et du théâtre IVT, centre de référence pour la langue des signes. ♦



TÉMOIGNAGE

IVT est aujourd'hui une institution reconnue pour la promotion de la langue des signes française. Quelles sont ses principales missions ?

L'International Visual Theatre (IVT) représente, depuis 1977, un lieu unique en France, avec pour objet la promotion de la langue des signes et de la culture sourde.

Avec une philosophie d'ouverture, de transmission et de partage de ses savoir-faire et de son patrimoine, notre ambition est de faire d'IVT un centre de ressources et d'expertise autour de la création en langue des signes et de ses déclinaisons pédagogiques. Théâtre, producteur de spectacles, centre de formation et maison d'édition, le projet d'IVT a vocation à s'adresser à tous et à rayonner dans le paysage culturel français et européen pour partager avec le plus grand nombre la richesse de la langue des signes. ♦

**EMMANUELLE LABORIT
ET JENNIFER LESAGE-DAVID**

*Codirectrices de l'International
Visual Theatre*

Des langues en danger ?



En 2019, au terme de l'Année internationale des langues autochtones, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des langues autochtones de 2022 à 2032. Entretien avec Tawfik Jelassi, sous-directeur général de l'UNESCO.

TAWFIK JELASSI

Sous-directeur général pour la communication et l'information de l'UNESCO

Pourquoi une Décennie internationale des langues autochtones ?

T.J. | La grande majorité des 7 000 langues du monde risque de disparaître, mettant en péril les cultures et les systèmes de connaissances associés. Préserver les langues autochtones, c'est préserver l'information et le savoir essentiels pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cette Décennie constitue avant tout un mécanisme de coopération, visant à sensibiliser et mobiliser différents acteurs autour de la préservation, de la revitalisation et de la promotion des langues autochtones. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les peuples autochtones lègueront leurs langues aux générations futures,

créant une société meilleure pour tous.

Comment les langues régionales de France en bénéficieront-elles ?

T.J. | Les langues, y compris les langues régionales, sont une partie intrinsèque de notre identité. L'UNESCO défend le droit fondamental d'utiliser la langue de son choix, sans crainte de discrimination, comme condition préalable à l'inclusion et à l'égalité, qui sont des conditions clés pour la création de sociétés ouvertes et participatives. ♦



L'UNESCO défend le droit fondamental d'utiliser la langue de son choix.

LA CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES OU MINORITAIRES

Adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 1992, la Charte a un double objectif :

- assurer la protection des langues régionales ou minoritaires historiques de l'Europe ;
- favoriser le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique, qui constitue un droit imprescriptible.

La France a signé la Charte le 7 mai 1999 mais ne l'a pas ratifiée. En effet, le Conseil constitutionnel avait alors déclaré (décision du 15 juin 1999) que la Charte comportait des clauses contraires à la Constitution. Pour autant, en signant la Charte la France a retenu 39 des 98 engagements proposés, au-delà du minimum de 35 que les États parties devaient souscrire. Conformément à la Constitution, ces engagements concernent l'enseignement, la culture et les médias, la vie sociale, économique et les services publics.

Langue française, innovation et souveraineté numérique

Parmi les enjeux du numérique, préoccupation des États, des entreprises et des citoyens, la dimension linguistique est aussi essentielle que méconnue du grand public : visibilité et vitalité des langues sur la toile, technologies des langues, partage des contenus et des savoirs en ligne... Face au monopole de l'anglais, nos politiques publiques en France, en Europe et en francophonie doivent garantir la diversité culturelle, comme notre souveraineté.



▲ Les technologies des langues peuvent s'appuyer sur les innovations technologiques les plus avancées, comme les derniers supercalculateurs.

« Créer et innover dans sa langue, un droit fondamental »



Le numérique, parce qu'il touche nécessairement aux questions linguistiques, soulève de nombreux enjeux de souveraineté. Décryptage par Henri Verdier.

HENRI VERDIER

Ambassadeur pour les affaires numériques, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Quel rôle le français joue-t-il pour notre souveraineté numérique ?

H. V. | Pouvoir créer, apprendre, innover et découvrir les contenus dans sa langue devrait être un droit fondamental. D'autant plus que l'espace francophone n'est pas seulement un espace linguistique, mais aussi un espace de valeurs et d'échanges, notamment par le numérique. Ce droit ne serait plus activable si le cyberspace était exclusivement dominé par quelques grandes plateformes anglophones. Il faut permettre l'essor de la création et de l'innovation francophones ainsi que leur découvrabilité, c'est-à-dire qu'elles aient les mêmes chances d'atteindre le public que les autres.

Comment cela s'incarne-t-il ?

H. V. | La question de la souveraineté numérique pose un défi important dans le domaine des intelligences artificielles. Alors que nous prenons conscience des possibilités qu'elles ouvrent, nous devons constater que les modèles actuels, comme ChatGPT, sont bien mieux éduqués en anglais que dans les autres langues. S'ils fonctionnent en français, ils disposent de moins de ressources et de vocabulaire. Il faut s'assurer que ces modèles soient bien

nourris en français. Par ailleurs, ChatGPT est un système propriétaire et supervisé, c'est-à-dire éduqué par des humains, avec des biais que nous ne connaissons pas. Il est donc essentiel de disposer de modèles ouverts, produits et gouvernés par la communauté des locuteurs.

La traduction représente un autre aspect essentiel pour assurer la découvrabilité des contenus. Nous assistons à une évolution inquiétante : tout se traduit aujourd'hui vers l'anglais et il existe peu de traductions langue à langue qui ne passent pas par lui. Cela lui confère une position de contrôle forte, qui nuit à l'accessibilité des contenus non anglophones.

Comment construire un numérique fondé sur le pluralisme linguistique ?

H. V. | Comme la langue, le numérique doit représenter un commun, ouvert et accessible à tous. Pour que les créations francophones soient aussi valorisées que les autres, nous devons les promouvoir par une action positive. En les indexant, les référençant, les traduisant. De même pour les mégamodèles comme ChatGPT : il doit y en avoir plusieurs, auxquels chacun puisse contribuer dans sa langue. ♦

Le français sur la toile

Si l'internet assoit la domination linguistique de l'anglais, il est cependant le lieu d'une solide activité du français, à travers les contenus, les réseaux sociaux ou les systèmes eux-mêmes.

L'enjeu : mesurer et renforcer cette présence.

L'évaluation de la place des langues sur la toile et de leur diversité pose des difficultés techniques. Il faut pourtant pouvoir disposer d'indicateurs fiables pour conduire nos politiques linguistiques.

— LE FRANÇAIS, EN BONNE PLACE DANS L'INTERNET

L'accroissement exponentiel des sites internet et des réseaux sociaux a exigé un changement de méthodologie : l'observatoire FUNREDES, présidé par Daniel Pimienta, est aujourd'hui opérationnel, avec 140 indicateurs pour les 329 langues de plus d'un million de locuteurs. Sa

dernière actualisation montre que le français se situe globalement en quatrième position pour les contenus dans l'internet (soit 3,33 % des pages). Il se situe ainsi à un niveau équivalent à l'hindi, au russe, au portugais et à l'arabe, et se place en dessous du chinois (21,60 %), de l'anglais (19,60 %) et de l'espagnol (7,85 %).

— DE NOUVELLES MÉTHODES D'ANALYSE

La plateforme W3techs analyse les pages de manière automatique. Difficiles à vérifier, ses résultats donnent l'anglais en position dominante avec environ 60 % des pages de l'internet, sous-estimant le mandarin (1,7 % des pages) ; le français y est donné à 3,4 % des pages.

Une autre approche s'intéresse non plus au nombre de pages mais au poids effectif des langues dans l'internet, avec le Baromètre des langues du monde. Développé par Alain et Louis-Jean Calvet, il a été réalisé sur 634 langues à partir de 13 facteurs, dont le nombre d'articles Wikipédia, le nombre de prix Nobel dans la langue... Sa dernière édition, dont les données datent de 2021, donne le français en seconde position après l'anglais, suivi par l'espagnol, l'allemand et le russe. ♦

LE FRANÇAIS DANS L'INTERNET

4^e

LANGUE EN TERMES DE CONTENUS

2^e

LANGUE EN TERMES DE POIDS EFFECTIF, APRÈS L'ANGLAIS

3 882 488

NOMS EN STOCK POUR L'EXTENSION .FR AU 31 DÉCEMBRE 2021, SOIT UNE CROISSANCE DE 5,8 % EN 2021

38,75 %

DE PART DE MARCHÉ POUR L'EXTENSION .FR, SOIT UNE CROISSANCE DE 0,8 % EN 2021



EN SAVOIR PLUS

➔ bit.ly/barometre-langues-2022

La langue, un objet d'innovation numérique

La vitalité d'une langue se mesure de plus en plus par sa présence dans les écosystèmes numériques. C'est pourquoi la DGLFLF soutient et encourage toutes les initiatives dans ce domaine, comme le traitement automatique des langues, en lien avec les acteurs du monde de la recherche et les entreprises.

Le traitement automatique des langues (TAL) est un domaine technologique consacré au développement de systèmes artificiels capables de traiter le langage humain. Permettant l'interface homme/machine, lié à l'intelligence artificielle, le TAL sous-tend de nombreuses applications du quotidien. Il permet notamment la traduction automatique, la reconnaissance de la parole ou la synthèse vocale.

Faire exister le français et le plurilinguisme dans cet univers est un enjeu scientifique, industriel et culturel. ♦



UN MODÈLE DE LANGUE NOVATEUR : BIGSCIENCE

Lancé par la jeune pousse (*start-up*) franco-américaine HuggingFace, BigScience est une collaboration internationale visant à entraîner un très gros modèle de langue (ML). Ces systèmes réalisent deux fonctions principales : produire des représentations numériques de mots et de phrases et compléter des énoncés à partir d'une amorce. En dérivent de multiples applications : classer

des textes, répondre à des questions, écrire des résumés, etc. BigScience a mobilisé des centaines de chercheurs de 38 pays, avec un fort soutien de l'État et du CNRS (supercalculateur Jean Zay). Le résultat est un grand modèle multilingue, BLOOM, incluant des textes en 46 langues, dont 15 % de français. Librement disponible, il peut être intégré dans des applications industrielles. ♦

FRANÇOIS YVON
Chercheur au CNRS

LINGUALIBRE

Médiathèque linguistique participative lancée par Wikimedia France et le ministère de la Culture, LinguaLibre poursuit son développement. Recueil de contributions orales, ce projet documente déjà 160 langues, dont le français, avec 253 852 mots ou expressions, et les langues de France, comme l'occitan, avec 25 000 termes ou le basque (3 700).



EN PROJET : UN CENTRE DE RÉFÉRENCE POUR LES TECHNOLOGIES DES LANGUES



L'innovation numérique est une composante essentielle de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. Elle pourrait ainsi accueillir un Centre de référence pour les technologies de la langue. Le projet se positionne comme chef de file du futur Consortium pour une infrastructure numérique européenne (European Digital Infrastructure Consortium, EDIC) sur les langues.

Le Centre, comme relais institutionnel, doit permettre aux acteurs français de valoriser leur savoir-faire dans le domaine des technologies du langage, en France et en Europe, et de contrer les acteurs monopolistiques. Il s'agit de créer une plateforme réunissant les forces vives de l'écosystème - recherche, industrie ou monde associatif - pour mutualiser ressources et données, exposer des services (APIs) et agréger en une même structure l'offre française et européenne. Un tel centre de référence serait le fer de lance d'une politique française et européenne ambitieuse. ♦

KAREL BOURGOIS

Fondateur de Voxist

INNOVER SUR LE MARCHÉ DE LA VOIX AVEC LE VOICE LAB

Le Voice Lab, association française d'acteurs institutionnels et d'entreprises privées, œuvre à renforcer l'écosystème français des technologies vocales. Les objectifs : rendre la France et l'Europe compétitives au niveau mondial, répondre aux besoins stratégiques des acteurs économiques et des États pour une souveraineté numérique européenne. ♦

LES NORMES INTERNATIONALES, QUESTION D'INFLUENCE ET ENJEUX STRATÉGIQUE

S'assurer que les normes nationales, communautaires ou internationales sont disponibles en français, c'est pouvoir mettre à disposition des professionnels un vocabulaire technique nécessaire à leur activité. En 2021, l'AFNOR, référent français, a publié 599 normes et mené 1843 enquêtes publiques, se plaçant en 2^e position au niveau européen et en 3^e position au niveau mondial.

La normalisation dans le domaine des langues touche notre quotidien : la norme de claviers français – élaborée avec la DGLFLF et publiée en 2019 par l'AFNOR – permet, permet d'écrire plus facilement le français, les langues de France et toutes les langues européennes, avec l'ensemble des accents, caractères spéciaux et signes diacritiques rendus disponibles. Ces claviers adaptés ont été produits et proposés aux usagers, aux entreprises et aux administrations.



▲ Cité internationale de la langue française – château de Villers-Cotterêts (esquisse).

Une ambition européenne pour les technologies des langues

Au premier semestre 2022, la présidence française de l'Union européenne (PFUE) a permis une forte mobilisation politique sur le thème prioritaire de la diversité linguistique en Europe. Une réflexion centrée sur le rôle des innovations technologiques pour promouvoir le plurilinguisme.

En organisant le Forum interministériel « Innovation, technologies et plurilinguisme », le ministère de la Culture a retenu l'angle du numérique pour l'un des événements majeurs de la PFUE. Il a choisi pour fil directeur le plurilinguisme dans l'environnement numérique comme enjeu de cohésion sociale et de citoyenneté européenne.

— UN ÉVÉNEMENT CONSACRÉ AUX ENJEUX LINGUISTIQUES LIÉS AUX TECHNOLOGIES

Du 7 au 9 février 2022, le Forum, entièrement en ligne, a réuni 95 intervenants européens et près de 1 000 participants (tables rondes, ateliers, village de l'innovation). Les travaux ont notamment permis d'interroger la place des technologies dans l'écosystème de la traduction, le rôle de la recherche européenne en intelligence artificielle, l'intérêt de l'entreprise, de l'industrie et des consommateurs pour ces évolutions, mais aussi leurs enjeux économiques et de souveraineté, leur dimension éducative, le partage et la « découvrabilité » en ligne des contenus et des savoirs, ou encore les questions juridiques, d'éthique et d'accessibilité.

— DES MISES EN ŒUVRE CONCRÈTES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Dans le prolongement du Forum, des conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le multilinguisme à l'ère numérique ont été adoptées (voir p. 97), et le projet d'un Centre européen de référence pour les technologies des langues a vu le jour (voir page ci-devant). ♦

UN LIVRE BLANC POUR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE EN EUROPE

Le projet *Égalité des langues en Europe* (*European Language Equality*), financé par la Commission européenne, vise à atteindre l'égalité numérique pour les langues d'Europe à l'horizon 2030. Il a livré en 2022 une série de rapports diagnostics de la situation des langues en Europe au regard des technologies. Le CNRS a mis en avant le dynamisme de la recherche en technologies des langues en France, avec l'analyse de plus de 1 500 ressources, outils et modèles, et s'est distingué par l'inclusion de la langue des signes française (LSF) dans son étude.

Agir pour le multilinguisme dans les sciences

Face à l'anglicisation progressive de l'enseignement supérieur et de la recherche, la DGLFLF a contribué à forger un nouveau consensus pour sortir de l'impasse unilingue. L'intelligence artificielle et les outils de traitement automatique des langues changent la donne.

Le colloque fondateur de 2019 *Pour des sciences en français et en d'autres langues* a permis d'établir que la mutation numérique rendait crédible l'hypothèse d'une transmission des savoirs et d'une conversation scientifique mondiale plurilingues.

— DÉPASSER LES EFFETS PERVERS DE L'UNILINGUISME ANGLOPHONE DANS LES SCIENCES

Les instruments de la diffusion scientifique (revues, bases de données, index de citations) favorisent l'emploi de l'anglais et négligent largement les textes en d'autres langues. *L'Initiative internationale d'Helsinki* (2019) sur le multilinguisme de la production savante affirme l'importance des langues natales pour garantir l'ancrage social des savoirs scientifiques et la bibliodiversité, c'est-à-dire la pluralité des systèmes de pensée. De même, l'activité scientifique en général se construit sur le socle d'une transmission efficace des connaissances. C'est le rôle de la langue commune de le permettre équitablement auprès de tous.

Garantir la «découvrabilité» en ligne des contenus culturels et scientifiques francophones et la capacité à appréhender en français les ressources non francophones représente un enjeu majeur pour notre souveraineté numérique.

— POUR UN ESPACE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE

La stratégie numérique du Gouvernement, en lien avec les institutions de la Francophonie

(voir p. 89), accompagne l'émergence d'un «espace scientifique francophone virtuel» rassemblant les nouvelles ressources spécialisées (plateforme de traduction semi-automatique, terminologies multilingues, outils d'aide à la rédaction, outils de recommandation...) afin de faciliter la lecture et l'écriture des articles scientifiques, en anglais ou en français. ♦

TÉMOIGNAGE



Faire entrer les sciences en culture, c'est les faire vivre dans nos langues. Dans le cadre de la francophonie, c'est les faire vivre en français, mais pas seulement, car la francophonie est riche d'autres langues. Faire entrer les sciences en culture, c'est partager les connaissances scientifiques, mais aussi la démarche scientifique qui permet de les obtenir. Et, parce que de nombreux choix de société ont une dimension scientifique, l'accès à une culture scientifique est un enjeu démocratique.

JEAN-CLAUDE AMEISEN

Médecin, immunologiste, président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique (CCNE)

« Élargir l'audience des contenus scientifiques à de nouveaux publics »



MARIN DACOS
Coordinateur national
de la science ouverte

Quels sont les grands enjeux du plurilinguisme dans les sciences ?

M. D. | Le monde de la publication scientifique est foncièrement monolingue. Des disciplines publient principalement en français et leur lectorat non francophone est limité. D'autres publient principalement en anglais, ce qui limite leur lectorat francophone (étudiants de licence, professionnels et citoyens...).

Le multilinguisme permet de répondre à ce caractère monolingue des pratiques de publication en proposant une traduction vers une deuxième langue : par exemple l'anglais ou l'espagnol, lorsqu'on publie principalement en français, et vers le français, lorsqu'on publie principalement en anglais. Pour à la fois respecter les pratiques établies par les

communautés scientifiques et élargir l'audience à de nouveaux publics.

Dans quelle mesure l'intelligence artificielle (IA) peut-elle servir le plurilinguisme dans les sciences ?

M. D. | Les avancées de l'IA ont permis d'incroyables progrès dans la traduction automatique. En construisant des corpus textuels spécialisés dans différents domaines scientifiques comme bases d'apprentissage d'une IA, et en l'adossant à une intervention humaine, on doit pouvoir construire des dispositifs de traduction outillée : c'est la traduction semi-automatique. Automatique parce qu'une première trame est produite par l'IA ; semi-automatique parce qu'un professionnel de la traduction affine le résultat. Dans les faits, de nombreux



chercheurs utilisent déjà ces technologies à l'échelle individuelle. Mais ils n'ont pas accès à ces bases d'apprentissage spécialisées et bénéficient très rarement de relecture par des professionnels de la traduction. ♦



La traduction semi-automatique est une opportunité unique pour un plus grand rayonnement de la recherche française dans la société, mais aussi à l'échelle internationale.

L'Observatoire des pratiques linguistiques

Toute politique se fonde sur des savoirs : pour transformer une réalité il faut d'abord la connaître. Dans cette perspective, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France est dotée d'un Observatoire afin de mieux connaître les pratiques langagières des citoyens d'un pays qui s'étend sur cinq continents.

Créé en 1999, l'Observatoire des pratiques linguistiques (OPL) est un espace de rencontre et de dialogue entre les chercheurs, les décideurs et les citoyens. Épaulé par un conseil scientifique, il vise à mettre à disposition les savoirs sur les langues afin d'offrir un socle scientifique aux politiques linguistiques.

— DES SAVOIRS SCIENTIFIQUES SUR LES LANGUES ET LEURS USAGES

Usages du français, langues de France, enseignement des langues, plurilinguisme... L'OPL recense, développe et présente les savoirs relatifs à la situation linguistique en France. L'objectif : fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. Il vise également à faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées en France. L'activité de l'Observatoire s'organise donc autour des missions suivantes :

- le soutien à des travaux d'étude et de recherche et l'organisation en réseau de ces travaux ;
- la large diffusion des informations recueillies ;
- la participation de la DGLFLF aux projets structurant la recherche sur le français, les langues de France et la francophonie.

— DES OUTILS AU SERVICE D'UN ÉTAT DES LIEUX LINGUISTIQUE

Pour faire un état des lieux des langues parlées et transmises en France, la DGLFLF et le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture portent la reconduction d'un module langues dans l'enquête « Familles » de l'Insee en 2025, les dernières données disponibles datant de 1999. Le projet de portail numérique innovant « Langues en France » rendra disponible pour le grand public un ensemble de données sur les langues parlées en France (voir p. 66). Il réunira des sources collaboratives et des sources scientifiques sur la diversité linguistique et la richesse patrimoniale et sociale qu'elle représente. ♦



▲ « Les rendez-vous de l'Observatoire » au Sénat, rencontres thématiques.

« Garantir une meilleure qualité d'information et d'analyse »



Point de jonction entre les chercheurs et les acteurs du monde politique et institutionnel, l'OPL s'appuie sur un conseil scientifique. Présidé par Bernard Laks, il soutient des projets ou des programmes de recherche pour fonder les politiques sur une connaissance fine des pratiques sur le terrain.

BERNARD LAKS

Professeur des universités, président de l'Observatoire des pratiques linguistiques

Comment la linguistique peut-elle contribuer à élaborer une politique publique des langues ?

B. L. | Les langues sont des biens culturels et sociaux communs. Elles évoluent dans le temps et dans l'espace avec le corps social dont elles constituent le lien. Ce sont l'usage et les pratiques différenciées qui les définissent et les normalisent. Il faut donc les étudier de près pour définir des politiques linguistiques. Des politiques efficaces doivent s'adosser à la meilleure connaissance possible des langues, de leurs usages et des pratiques des locuteurs. C'est le gage de leur pertinence et de leur adéquation aux besoins de la société.

Que sait-on des pratiques linguistiques en France aujourd'hui ?

B. L. | L'information qualitative et quantitative

est encore trop lacunaire, dispersée et date souvent de plusieurs décennies. Pour y remédier, le conseil scientifique soutient des travaux et recherches qui garantissent une meilleure qualité d'information et d'analyse.

Fournir aux décideurs les résultats de la recherche linguistique, nourrir les politiques publiques, soutenir la construction d'outils modernes d'analyse des pratiques linguistiques, tels sont nos objectifs. ♦



EN SAVOIR PLUS

- languesetcite.fr
- languesetrecherche.fr

DES PUBLICATIONS POUR NOURRIR LA RÉFLEXION

Depuis 2002 paraît le bulletin *Langues et cité*, disponible gratuitement en version papier ou numérique, en partenariat avec le Laboratoire Ligérien de Linguistique. Écrits majoritairement par des chercheurs, les textes s'intéressent aussi bien aux résultats des recherches scientifiques qu'aux points de vue institutionnels et aux pratiques artistiques liées à la diversité des langues parlées en France. Il s'agit de mettre à la disposition du grand public et des décideurs les connaissances produites sur les usages linguistiques contemporains. De ce point de vue, *Langues et cité* est pensé avant tout comme un instrument de partage des savoirs – et donc comme une contribution au débat démocratique sur la diversité linguistique et l'évolution des usages. Par ailleurs, le bulletin *Langues et recherche*, également disponible gratuitement en version papier ou numérique, publie des rapports d'expertise commandés par la DGLFLF sur des questions linguistiques relatives par exemple au monde du travail.

La langue française en **Europe** et dans le **monde**

Le modèle français de diplomatie culturelle et d'influence est historiquement indexé sur notre langue. Mais il est aujourd'hui évident que la France peut faire entendre sa voix de multiples façons, au nom de la diversité culturelle et du plurilinguisme : en Europe, en francophonie, et dans l'écosystème de toutes les autres langues.



▲ Discours d'Emmanuel Macron à la Sorbonne le 26 septembre 2017.

Un enjeu à l'échelle internationale

La question des langues se pose à l'échelle mondiale et il n'est pas de politique linguistique qui ne soit globale, croisant les approches nationales et internationales. Dans le cas du français, il faut ainsi combiner les interventions pour sa promotion avec une démarche en faveur du plurilinguisme.

L'action publique en France même, comme la contribution à la sphère francophone et à la Francophonie multilatérale doivent s'accompagner d'une participation volontariste aux politiques et programmes européens en faveur du plurilinguisme.

— UNE FORTE DIMENSION GÉOPOLITIQUE

Avec l'ensemble de nos partenaires étrangers, c'est un travail de diplomatie d'influence, culturelle et de coopération, qui est mené, historiquement indexé sur notre langue. Dans une mondialisation également linguistique, la place des langues est essentielle dans les rapports de force géopolitiques. Le linguiste Louis-Jean Calvet a naïvement popularisé la description d'une « guerre des langues » : dans des contextes fortement concurrentiels, enjeux de pouvoir et de domination, parfois de survie, où des langues peuvent même disparaître.

— DE L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE : DES ENJEUX TRÈS VARIÉS

La diversité des langues est constitutive de la diversité des expressions culturelles, telle que portée par l'UNESCO avec le soutien constant de la France. Elle concerne de nombreux dossiers : citons celui de l'éducation, de la formation ou de l'apprentissage des langues ; mais également celui des industries culturelles et créatives, comme celui, sensible, des plateformes et des GAFAM, qui posent la question de l'accessibilité ou « découvrabilité » des contenus en langue française sur la toile.

Enfin, devant nous, celui de l'innovation numérique, de la recherche et de l'intelligence artificielle. Sans oublier les normes internationales, leur production et leurs impacts. Dans la capacité à dire le monde, tout nous ramène aux fondamentaux de la souveraineté. Il faut rappeler combien la mutation numérique va permettre d'inventer et de faire fructifier une nouvelle approche plus opérationnelle du traitement des langues en faveur de ce plurilinguisme (voir p. 72).



▲ L'Institut français d'Égypte, au Caire, fait partie du réseau mondial des Instituts français, acteur essentiel de la politique culturelle.

— PROTÉGER L'ÉCOSYSTÈME DES LANGUES

Ces enjeux de diversité linguistique peuvent ainsi être décrits comme une écologie : un écosystème de biodiversité, avec ses fragilités, ses urgences et un besoin de prise de conscience. Dans cette écologie des langues, il faut nous mobiliser pour garantir les équilibres menacés. La doctrine partagée par la France depuis de nombreuses années est celle d'une langue française et d'une francophonie, nécessairement inscrites dans la promotion du plurilinguisme, en Europe et dans le monde, face à un monolinguisme trop souvent systématique, sinon impensé. L'apprentissage et la pratique d'autres langues étrangères sont essentiels pour faire vivre la biodiversité linguistique mondiale. Sur cette base, il est tout aussi indispensable de permettre l'apprentissage et la pratique d'autres langues étrangères !

— DES POLITIQUES LINGUISTIQUES AMBITIEUSES

Le plan du Président de la République «Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme», lancé en mars 2018, a mis en œuvre l'ensemble de ces principes et de ces axes de travail de façon déterminante et inédite (voir p. 13).

Aujourd'hui, francophones et Européens, partageant nos convictions avec tous ceux qui refusent l'uniformisation, nous devons continuer d'élaborer des politiques des langues volontaristes et optimistes pour permettre à la langue française comme aux autres langues de rester vivantes, constamment enrichies, attractives et utiles, capables de dire le monde et ses imaginaires dans leur complexité. ♦

LE MOT DE LA MINISTRE

« La promotion du français est au cœur des priorités de notre réseau diplomatique »



Chargé de promouvoir les idées, la langue et la culture françaises et de défendre la Francophonie et la diversité culturelle, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères agit dans des domaines variés, par son réseau et avec ses partenaires à travers le monde.

CATHERINE COLONNA

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

En 2024, la France accueillera le XIX^e Sommet de la Francophonie. Pour ses 88 États membres, le français est cette « langue monde » évoquée par le Président de la République le 20 mars 2018 à l'Institut de France. Notre pays en est certes le berceau, mais ce sont plus de 320 millions d'hommes et de femmes dans le monde qui parlent, écrivent, créent, s'informent et travaillent aujourd'hui dans cette langue, sur les cinq continents.

La promotion du français est au cœur des priorités de notre réseau diplomatique, pour favoriser son enseignement et sa pratique, pour faire que cette langue et les imaginaires qu'elle porte ouvrent sur un espace de discussion, d'échange et de création, aujourd'hui et demain. C'est le sens de l'action menée par nos ambassades et par nos instituts français, par les établissements scolaires français à l'étranger, mais aussi par les Alliances françaises ou les écoles labellisées LabelFrancEducation, comme par nos coopérations dans le domaine universitaire. Cette ambition, nous ne l'assumons pas seuls, mais avec l'ensemble de

nos partenaires à l'étranger, auxquels nous lie un commun attachement à la francophonie.

Ce travail en faveur de la langue française va de pair avec la promotion du multilinguisme, animée par la conviction que la pluralité des langues, leurs échanges et leurs traductions enrichissent le monde. Au-delà de la sphère éducative, notre action se déploie dans des domaines variés : les industries culturelles et créatives, les médias pour lesquels nous nous mobilisons afin de bâtir un espace mondial de l'information libre et de qualité, mais aussi le secteur économique et les entreprises, afin que l'apprentissage du français soit une source d'opportunités professionnelles.

Le français est une « langue monde » enfin car elle est une langue des relations internationales. Il nous revient de veiller à son emploi dans les organisations internationales et les institutions multilatérales, au premier rang desquelles les institutions européennes.

Le français est notre plus grande richesse en partage. ♦

Renforcer les coopérations éducatives et linguistiques

Pour répondre à l'objectif de développement d'une éducation francophone de qualité, la Direction générale de la Mondialisation DGM/Direction de la diplomatie d'influence a piloté une relance substantielle des coopérations éducatives et linguistiques bilatérales.

L'action du MEAE passe par un soutien renforcé aux systèmes éducatifs locaux (formation des cadres et enseignants – plus de 50 000 par an), un recours à l'instrument Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) en doublant son financement entre 2019 et 2021 (à 9 millions d'euros), comme par le déploiement du Label FrancEducation dans les filières bilingues francophones (587 établissements dans 62 pays).

— LE RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS, UN ENJEU MAJEUR DE COOPÉRATION

Ce réseau, animé par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), opérateur public sous tutelle MEAE, scolarise en 2022 près de 390 000 élèves (40 000 de plus qu'en 2018), dans 567 établissements homologués par le MENJ dans 138 pays. Il inclut la Mission laïque française (MLF), association à but non lucratif liée à l'État par convention, responsable ou partenaire de 108 établissements homologués. ♦



EN SAVOIR PLUS

- france-education-international.fr
- diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/francophonie-et-langue-francaise/

— D'autres acteurs mettent leur expertise au service du français dans le monde, comme le CAVILAM – Alliance française de Vichy, le Centre de Linguistique Appliquée – CLA de Besançon, l'Alliance Française Paris Île-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France, les universités...



TÉMOIGNAGE

France Éducation International (FEI) est l'opérateur du MENJ, au service de l'éducation et du français dans le monde.

Comment FEI participe-t-il à la promotion du français dans le monde ?

FEI y contribue par la coopération en éducation et le renforcement de la qualité de l'enseignement du et en français à l'étranger. Nous formons des professionnels à travers nos « universités » BELC, nos programmes numériques ou par des actions sur mesure. En 2021, FEI a proposé ses certifications en français (DILF, DALF et DELF) et ses tests à 656 800 candidats. Nous avons géré la mobilité de 1 369 assistants de français à l'étranger, et de 4 350 assistants étrangers en France. Enfin, nous expertisons les diplômes étrangers (Centre ENIC NARIC France). ♦

PIERRE-FRANÇOIS MOURIER

Directeur général de FEI

Un réseau culturel dynamique

La diplomatie d'influence s'appuie sur le réseau culturel piloté par la DGM.

Y participent en premier lieu l'Institut français et les Alliances Françaises mais aussi l'audiovisuel extérieur de la France.

Le réseau culturel se compose notamment de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC), 96 Instituts français et 6 centres culturels franco-étrangers, et de plus de 830 Alliances françaises dans 134 pays, dont 424 conventionnées.

— L'INSTITUT FRANÇAIS

Acteur essentiel de cette politique, il est placé sous la tutelle du MEAE et du ministère de la Culture, avec trois missions fondamentales : promouvoir la culture et la langue françaises, œuvrer à la diversité culturelle, amplifier l'action du réseau culturel. ♦



L'Alliance Française, avec près de 500 000 apprenants, apporte sa contribution à l'enseignement du français, portée par la société civile dans un cadre associatif de droit local. Depuis 140 ans, elle associe langue, culture et promotion du plurilinguisme.

MARC CERDAN

Secrétaire général de la Fondation des Alliances Françaises



EN SAVOIR PLUS

➤ institutfrancais.com/fr

➤ bit.ly/rapport-activite-alliance-francaise

L'audiovisuel extérieur de la France, composé du groupe France Médias Monde (France 24, RFI et Monte Carlo Doualiya) et d'une participation à TV5MONDE, chaîne multilatérale francophone, incarne la diversité et la fiabilité de l'information.



ENTRETIEN

Comment France Médias Monde promeut-il la langue française ?

Le français est la colonne vertébrale du groupe : pour ceux qui y travaillent et pour les 244 millions de personnes qu'il touche chaque semaine. Nos médias font entendre le français dans le monde entier et parlent aussi de la France et de la francophonie dans d'autres langues. En s'adressant aux non-francophones dans leurs langues, nous leur faisons découvrir le français et la vision du monde qu'il porte. Nous leur donnons aussi envie de l'apprendre et leur offrons les outils pour le faire.

Selon vous, comment cohabitent français, francophonie et plurilinguisme ?

Les trois vont de pair : on ne peut connaître ou aimer une langue que lorsqu'on en a appris une autre, d'où notre engagement pour le plurilinguisme. Ce que nous défendons en promouvant le français dans le monde, c'est le plurilinguisme, et non un monolinguisme mortifère. ♦

MARIE-CHRISTINE SARAGOSSE

Présidente-directrice générale de France Médias Monde



Un sommet pour la « Francophonie de l'avenir »

À l'occasion du cinquantième de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la Secrétaire générale, Louise Mushikiwabo, a replacé la langue française au cœur de son action. L'occasion de réaffirmer l'importance de défendre cette langue en partage, pour l'identité de l'OIF comme pour la coopération multilatérale entre ses membres.

▲ 88 États et gouvernements se sont rassemblés les 19 et 20 novembre 2022 à Djerba (Tunisie) pour le XVIII^e Sommet de la Francophonie.



EN SAVOIR PLUS

- bit.ly/declaration-langue-francaise-francophonie
- bit.ly/rapport-observatoire-langue-francaise-monde
- parlonsfrancais.francophonie.org

Lors de cet événement, les participants ont adopté à l'unanimité une *Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie*. Elle comporte un mécanisme de suivi fondé sur les travaux de l'Observatoire de la langue française, assorti d'une offre de coopération adaptée au terrain. À travers le nouveau Cadre stratégique 2023-2030, la priorité est de renforcer l'influence des francophones dans le monde ainsi que l'usage et l'enseignement de la langue française. Pour cela, l'OIF mène des actions significatives :

➤ **Enseigner plus et mieux le français et en français** : programme de mobilité des enseignants volontaires pour un enseignement de qualité du ou en français ; dispositif des Centres régionaux pour l'enseignement du français (CREF) consolidé (3 continents, 18 États, 50 000 enseignants) ; Initiative francophone pour la formation des maîtres (IFADEM) et bi-plurilinguisme porté par École et langues nationales (ELAN).

➤ **Promouvoir la langue française à l'international** : dans les instances multilatérales pour « faire reculer le recul du français » ; ressources numériques pour les formateurs (partenariat TV5MONDE).

➤ **Appuyer les industries culturelles et créatives (ICC) en français** : recommandations des États généraux du livre en langue française et réseau numérique des acteurs du livre ; valorisation des écrivains (prix des Cinq continents) et traducteurs (prix Ibn-Khaldoun Senghor) ; 320 Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) dans 21 pays.

➤ **Mettre le numérique au service de la langue française** : plateforme collaborative « Parlons français » pour l'offre de formation de l'OIF ; valorisation des contenus en ligne, éducatifs, culturels, cinématographiques (fonds Francophonie TV5MONDEplus) ; sensibilisation aux enjeux économiques de cette « découvrabilité » des contenus. ♦

Deux opérateurs phares de la Francophonie

Focus sur deux opérateurs majeurs de la Francophonie : l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) compte plus de 1 000 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres utilisant la langue française, dans 119 pays. Quant à TV5MONDE, chaîne francophone, elle fait partie des trois plus grands réseaux mondiaux de télévision.



TÉMOIGNAGE

« Pour fonder notre stratégie 2021-2025 sur la Francophonie scientifique et l'axer sur l'employabilité, l'entrepreneuriat et l'innovation, nous avons consulté plus de 15 000 étudiants de 90 pays. Contrairement à leurs aînés, leur rapport à la Francophonie est dévoué, utilitaire et tributaire des perspectives d'apprentissage, de réseautage et de mobilité que leur offre l'espace scientifique francophone. Associée à des programmes ouvrant de réelles perspectives d'actualité (numérique, intelligence artificielle, inclusion ou développement durable), la Francophonie n'en sera que plus attractive. Elle n'est pas seulement un patrimoine universel, mais aussi un réseau mondial et un système de valeurs uniques. Pour développer le savoir par la langue française, il faut la promouvoir davantage par l'action que par la parole, par la référence à l'avenir plutôt qu'au passé. Il s'agit d'en faire une perspective d'étude et de projet de carrière : une passerelle vers la modernité et la réussite ! » ♦

SLIM KHALBOUS

Recteur de l'AUF



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/manifeste-diplomatie-scientifique-francophone



TÉMOIGNAGE

« TV5MONDE diffuse ses programmes en français, sous-titrés en 13 langues, auprès de 421 millions de foyers dans 197 pays dont la Chine, pour 62 millions de téléspectateurs hebdomadaires, comptabilisés dans 24 pays cibles, à travers 8 chaînes généralistes régionalisées et 2 chaînes thématiques. Ti-vi5Monde, destinée aux 4-13 ans, est regardée par 22 millions de jeunes téléspectateurs en Afrique subsaharienne. La plateforme TV5MONDE plus, lancée en septembre 2020, est gratuite, mondiale et francophone. Elle propose dans 195 pays plus de 7 000 heures de programmes, sous-titrés en 6 langues. L'ensemble des offres numériques sur tous supports (sites Internet, Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn, TikTok, YouTube) contribue à la présence de contenus en français à hauteur de 10 millions de vidéos démarrées par mois, en progression constante. Nos offres pédagogiques gratuites, Apprendre et Enseigner le français, reçoivent en moyenne 2 millions de visites mensuelles. » ♦

YVES BIGOT

Président de TV5MONDE



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/tv5-monde-langue-francaise

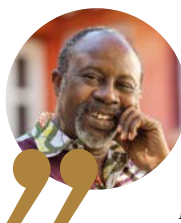
En France : territoires, langue française et création

De nombreuses initiatives locales, festivals, rencontres ou résidences, portées par les collectivités ou les associations, révèlent une « francophonie des territoires » méconnue, associant langue française, culture et coopérations.

En France même, le plan présidentiel (voir p. 13) a bénéficié à la création et aux artistes francophones, avec la désignation en 2019 de trois pôles nationaux de référence pour la création francophone : le festival *Les Francophonies, des écritures à la scène* (Limoges), le Centre national des écritures du spectacle de La Chartreuse (Villeneuve-lès-Avignon) et la Cité internationale des arts de Paris. Autre priorité : le livre et la traduction, avec la tenue à Tunis en 2021 des États généraux du livre en langue française dans le monde, et du Congrès mondial des écrivains de langue française. La DGLFLF diversifie également ses soutiens : programme TRAME de résidences d'artistes francophones, parcours de résidences et ateliers d'écriture « Dis-moi dix mots pour prendre soin » ou appui au nouveau Réseau international des Maisons des francophonies (RIMF). ♦

”

Avant de récolter, il faut semer. Notre rôle est de repérer la nouvelle génération d'artistes qui, partout dans le monde, partagent le même goût pour une langue, et de la faire découvrir.



ENTRETIEN

En quoi Limoges est-elle devenue un centre de la francophonie ?

Les *Francophonies* à Limoges, c'est 40 ans d'expertise avec des partenaires qui s'intéressent à ce que les artistes des langues françaises nous offrent en partage. Le développement du pôle francophone témoigne de cette dynamique et de cette forte implantation. Les grands noms des scènes francophones d'aujourd'hui ont tous fait leurs premières dates à Limoges. Partout dans le monde, les artistes se questionnent les uns et les autres pour savoir s'ils se retrouveront cette année « à Limoges ».

Comment le festival éclaire-t-il les grands enjeux contemporains ?

Les artistes écrivent le monde d'aujourd'hui : de nombreux sujets les préoccupent, où qu'ils soient. Ils questionnent nos sociétés, ses évolutions et ses conservatismes. L'écologie et l'urgence climatique s'imposent notamment de plus en plus dans les textes. Dans notre festival de créations, ce sont principalement les esthétiques qui diffèrent et qui nous donnent à envisager ces grandes questions sous d'autres regards. ♦

HASSANE KASSI KOUYATÉ

Directeur du festival « Les Francophonies, des écritures à la scène » (Limoges)



EN SAVOIR PLUS

» lesfrancophonies.fr

Le *Dictionnaire des francophones* : une ressource inédite



Dictionnaire numérique et collaboratif, le *Dictionnaire des francophones* (DDF) rend compte de la diversité des expressions et des usages du français parlé au sein de l'espace francophone. Riche de plus de 600 000 termes, il a pour ambition d'atteindre le million. Il rencontre le succès comme application et comme site avec environ 100 000 visiteurs par mois.

Parmi les mesures phares du plan présidentiel pour la langue française et le plurilinguisme (voir p. 13), incarnant une francophonie renouvelée, ouverte et décentrée, figurait le projet d'un *Dictionnaire des francophones*. Évoqué dès novembre 2017 à Ouagadougou, annoncé au Sommet de la Francophonie d'Erevan en octobre 2018, il a été piloté, financé puis lancé par le ministère de la Culture en mars 2021. La DGLFLF a mobilisé l'ensemble des partenaires, français et francophones, pour mener à bien ce chantier exceptionnel. Il a été confié à l'Institut international pour la francophonie de l'université Jean Moulin Lyon III avec le soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie, de l'Organisation internationale de la Francophonie et du CNRS – Huma-Num.

— RECENSER TOUTES LES VARIÉTÉS DU FRANÇAIS

Fruit d'une ambition politique, scientifique et technique, le DDF est un objet linguistique inédit : il entend réunir et partager toute la langue française dans sa mondialité, dans la diversité et la richesse de ses expressions et de ses variétés, reconnues et valorisées. Il prend la forme numérique d'une application mobile, gratuite, contributive et participative, offerte à chacun, où qu'il soit et

d'où qu'il s'exprime, en données ouvertes et selon les principes du *Wiktionnaire*.

Sa démarche scientifique est encadrée par un conseil de chercheuses et de chercheurs internationaux présidé par le professeur Bernard Cerquiglini. Ses corpus ont vocation à être constamment enrichis, par la recherche comme par les contributeurs individuels, de même que ses fonctionnalités et son écosystème de réseaux, d'experts ou encore d'offres innovantes et ludiques, comme le jeu *Exploratio* (voir p. 64). ♦



EN SAVOIR PLUS

➤ dictionnairedesfrancophones.org



Le DDF fait dialoguer en français diverses cultures singulières de la francophonie. Il permet de démontrer

la vitalité et la modernité du français en francophonie, à travers la diversité de ses usances.

JEAN TABI MANGA

Recteur honoraire de l'Université de Yaoundé, membre du Conseil scientifique du DDF

Agir à l'international : collaborations et réseaux

Le ministère de la Culture contribue à la dimension internationale de nos politiques linguistiques. Dans ce cadre, la DGLFLF mène notamment des coopérations bilatérales spécifiques en faveur de la langue française et du plurilinguisme.

Outre un dialogue privilégié avec le Québec, comme avec d'autres partenaires francophones, c'est avec une grande diversité d'interlocuteurs que collabore la DGLFLF. Cela permet d'une part un échange d'expertise sur les politiques publiques des langues, et l'élaboration de projets innovants très opérationnels d'autre part.

— TROIS EXEMPLES D' ACTIONS BILATÉRALES

➤ **En Chine et en Corée** : le projet CINE-FLE associe la diffusion du cinéma ou des séries en langue française et l'enseignement/apprentissage du français langue étrangère (FLE). La DGLFLF et le Centre national de la cinématographie et de l'image animée (CNC) ont développé ces dispositifs contextualisés, incluant traduction, sous-titrage et équipement pédagogique des films, en partenariat avec les Instituts français de Chine (2019) et de Corée (2021), et le CAVILAM – Alliance française de Vichy.

➤ **Au Portugal** : en décembre 2022 à Lisbonne, dans le fil de la Saison France-Portugal, un séminaire sur « Les langues française et portugaise dans la mondialisation » a questionné nos politiques linguistiques, au défi de l'innovation et pour des réponses européennes multilingues (DGLFLF, ambassade de France, Institut français au Portugal, Institut Camões).

➤ **En Islande** : le dictionnaire islandais-français LEXIA (numérique et libre d'accès) a été lancé à Reykjavik, en juin 2021. Ce projet am-

bitieux, emblématique de la coopération culturelle et scientifique entre les deux pays depuis de nombreuses années, a été accompagné avec constance par le ministère de la Culture (DGLFLF et Centre national du livre, CNL). LEXIA concrétise les potentialités du numérique pour le plurilinguisme et illustre l'engagement de la France en faveur de la diversité culturelle en Europe et dans le monde.

— S'APPUYER SUR LES RÉSEAUX INTERNATIONAUX

Le ministère de la Culture inscrit son action linguistique au sein de réseaux internationaux de solidarité à différentes échelles. En Francophonie, le réseau francophone OPALE réunit les Organismes de politique et d'aménagement linguistiques (France/DGLFLF, Québec, Suisse romande, Wallonie-Bruxelles et OIF) pour un partage d'expertise et de projets.

En Europe, la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILINN) réunit les représentants et experts d'une trentaine de pays européens pour travailler sur nos politiques des langues. Interlocuteur de référence des institutions européennes, elle y développe des projets pluriannuels.

Dans le monde, les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale et de la Culture, comme l'OIF, soutiennent la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), en faveur des 900 000 professeurs de français dans le monde (dont la *Journée internationale du prof de français*). ♦

L'Office québécois de la langue française (OQLF), un partenaire privilégié de la DGLFLF



ENTRETIEN

Quel est le rôle de l'Office québécois de la langue française ?

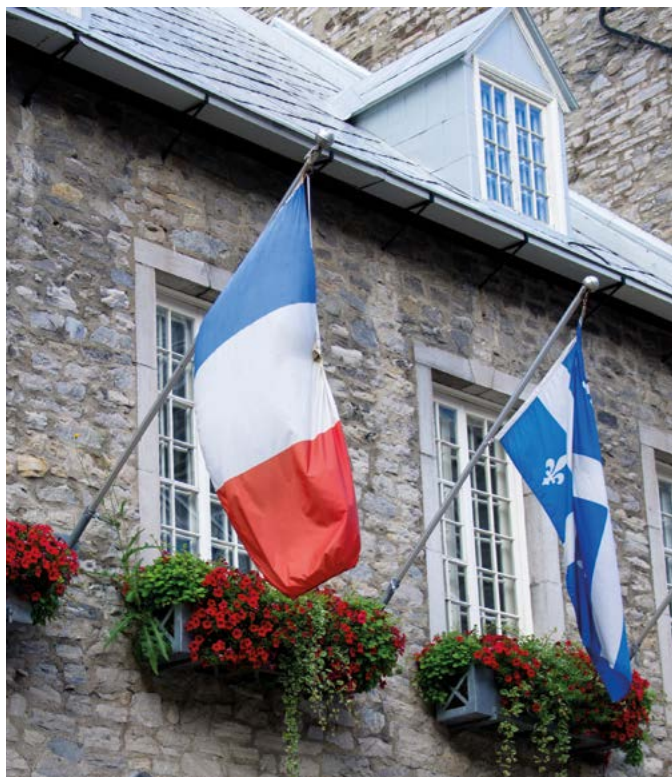
L'Office s'assure du respect de la Charte de la langue française. Il veille à la mise en œuvre des mesures de francisation des entreprises et des programmes de conformité de l'administration publique afin que le français soit la langue du travail, des communications, du commerce et des affaires. Il offre des outils linguistiques et contribue à la francisation des milieux de travail en produisant de la terminologie en français. Il fait également état de l'évolution de la situation linguistique au Québec.

Comment agissez-vous pour faire du français la langue du quotidien et du travail ?

L'Office accompagne, soutient et outille les milieux de travail pour que tous les Québécois et Québécoises puissent vivre, travailler et avoir accès à des services en français. Avec la mise à jour de la Charte de la langue française, il a aussi tenu des séances d'information auprès des entreprises et déployé des actions ciblées afin que les entreprises de compétence fédérale s'inscrivent à l'OQLF, à l'image des 8 800 entreprises qui ont amorcé une démarche de francisation. Enfin, il a mené des opérations de surveillance portant sur l'affichage public et la langue de service. Par ailleurs, il a reçu un nombre record de plaintes, témoignant de la préoccupation de la population à l'égard de ses droits linguistiques. ♦

GINETTE GALARNEAU

Présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française



L'Office accompagne, soutient et outille les milieux de travail pour que tous les Québécois et Québécoises puissent vivre, travailler et avoir accès à des services en français.

Défendre la diversité linguistique en Europe

Valeur fondamentale de la culture et de l'identité de l'Union européenne, la diversité linguistique, inscrite dans les textes, doit être promue dans les pratiques. La France s'est de longue date attachée à valoriser le plurilinguisme dans l'UE.

Par définition, le plurilinguisme désigne la capacité d'une personne à utiliser plusieurs langues. Le multilinguisme correspond à la présence ou à la coexistence de plusieurs langues au sein d'une société ou d'un territoire donné, ou sur un support donné.

— AU SEIN DES INSTITUTIONS

Inscrit dans les textes, le respect de la diversité linguistique est invoqué dans les articles 3 du traité sur l'Union européenne (TUE) et 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Pour être effective, la promotion de la diversité linguistique passe par celle du plurilinguisme et du multilinguisme dans les politiques et programmes de l'UE sur la culture, l'enseignement et l'apprentissage des langues, la recherche ou le numérique. Le régime linguistique des institutions de l'Union est régi, en application de l'article 342 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), par le règlement n° 1 du 15 avril 1958, complété à chaque élar-

gissement. L'UE compte aujourd'hui 24 langues officielles et de travail. Les institutions européennes peuvent cependant déterminer les modalités d'application de ce régime linguistique dans leurs règlements intérieurs, l'anglais, le français et l'allemand y ayant une place particulière.

Le français est la langue la plus utilisée après l'anglais dans la diplomatie européenne et la langue de délibéré de la Cour de justice de l'UE. Cependant, force est de constater la perte d'influence de notre langue qui s'est notablement accentuée ces dernières années. Les élargissements successifs de l'UE ont eu pour effet d'accroître le recul du multilinguisme et de la présence du français dans les institutions européennes. ♦



EN SAVOIR PLUS

➔ bit.ly/charte-droits-fondamentaux-ue

« Défendre le multilinguisme est un enjeu citoyen »



Un groupe de personnalités indépendantes, sous l'égide du professeur Christian Lequesne, a été mandaté en 2021 afin de produire un rapport sur le multilinguisme et la place du français dans les institutions européennes.

CHRISTIAN LEQUESNE

Professeur de sciences politiques à Sciences Po Paris

Quelle était l'ambition de votre travail sur la diversité linguistique en Europe ?

C. L. | À l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, le Gouvernement souhaitait promouvoir la diversité linguistique et la langue française à Bruxelles. À sa demande, j'ai réuni un groupe de travail pour mener une recherche quantitative et qualitative sur l'état du multilinguisme en Europe qui a produit une série de recommandations pour le relancer.

Quels sont les grands constats de ces travaux ?

C. L. | Si le multilinguisme est reconnu par les textes, la pratique au sein des institutions, bien différente, a suivi les évolutions mondiales. L'équilibre qui se maintenait entre anglais et français jusqu'aux années 1990 a disparu au profit d'un anglais international. Pour autant,

il ne s'agit pas de remplacer un monolingue par un autre, l'anglais par le français, mais bien de défendre le multilinguisme. C'est un enjeu de citoyenneté et d'égalité essentiel : tous les citoyens doivent pouvoir lire les textes qui régissent la vie en Europe.

Comment promouvoir le multilinguisme en Europe ?

C. L. | Parmi nos 26 recommandations, nous suggérons par exemple que soit publié un rapport annuel sur la pratique du multilinguisme dans les institutions, comme le fait l'ONU, ou que la Commission européenne ne puisse pas rédiger plus de 50 % des textes dans une même langue. Une autre proposition est d'exploiter le potentiel des nouvelles technologies en matière de traduction automatique pour rendre les textes accessibles dans les 24 langues de l'Union européenne. ♦



EN SAVOIR PLUS

➤ Pour découvrir le rapport : vie-publique.fr/rapport/282161-diversite-linguistique-et-langue-francaise-en-europe



DOCUMENTS AYANT POUR LANGUE SOURCE LE FRANÇAIS EN 2021 :

2 %

AU SEIN DU CONSEIL DE L'UE

3,7 %

À LA COMMISSION EUROPÉENNE (CONTRE 40 % EN 1997)

11,7 %

AU PARLEMENT EUROPÉEN

— Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

La Présidence française de l'UE

Promouvoir la diversité linguistique a été l'une des priorités de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE). L'occasion d'une réflexion sur le rôle du numérique pour le plurilinguisme.

Dans le cadre de la PFUE qui a débuté le 1^{er} janvier 2022, le ministère de la Culture, à travers la DGLFLF, a organisé un forum en ligne à dimension interministérielle « Innovation, technologies et plurilinguisme », les 7-9 février 2022 (voir p. 77). Dans le prolongement de ce forum, le Conseil des ministres de la Culture de l'UE a adopté le 4 avril 2022 des conclusions sur le « renforcement des échanges interculturels dans l'espace européen par la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, et par le multilinguisme à l'ère numérique ».

— LANGUES ET NUMÉRIQUE

Ces conclusions s'inscrivent dans la continuité des travaux menés dans le Plan de travail 2019-

2022 de l'UE pour la culture. Elles s'appuient sur les programmes européens Europe Créative, Erasmus +, Horizon Europe et Europe numérique. L'ensemble de ces travaux font apparaître que les technologies des langues et l'intelligence artificielle constituent un enjeu de souveraineté, de croissance mais aussi de cohésion et de démocratie pour l'Europe. Il convient d'en tirer le meilleur parti pour :

- la circulation des œuvres culturelles, des idées et des savoirs et leur accessibilité sur la toile en améliorant la découvrabilité des contenus ;
- l'enseignement des langues et leur apprentissage tout au long de la vie ;
- l'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens ;
- le développement de sociétés plus inclusives, en contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à l'Europe.

▼ Le 9 décembre 2021, Emmanuel Macron a présenté son programme pour la PFUE.



— UNE DYNAMIQUE FRANÇAISE EN FAVEUR DU MULTILINGUISME

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en lien étroit avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a organisé une conférence sur la diversité linguistique et la langue française au sein de l'UE, à Pau, le 15 mars 2022. La France entend poursuivre son action politique en faveur du multilinguisme dans l'environnement numérique auprès des prochaines présidences du Conseil. ♦



EN SAVOIR PLUS

➤ bit.ly/conseil-ue-multilinguisme

Le multilinguisme au cœur des politiques européennes

Pour assurer le respect de la diversité linguistique inscrit dans les textes, les institutions européennes agissent pour le multilinguisme. Que ce soit par l'apprentissage, l'enseignement, la recherche ou le numérique, l'enjeu est de poursuivre cette dynamique dans les années à venir.

Face à la mobilité accrue des citoyens européens, aux flux migratoires et à la mondialisation, une politique plus ambitieuse de l'UE doit favoriser le multilinguisme. Ce multilinguisme joue un rôle central dans les échanges interculturels au sein de l'UE, comme dans l'intégration des migrants et réfugiés, le développement d'une citoyenneté européenne, la circulation et l'accessibilité des œuvres culturelles, des idées et des savoirs, y compris par leur découvrabilité en ligne.

— DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES DANS LES POLITIQUES EUROPÉENNES

Le ministère de la Culture s'est mobilisé pour une meilleure prise en compte transversale du multilinguisme et de la traduction dans les politiques de l'UE 2021-2027 en faveur de la culture, de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, de la recherche et du numérique. Cette mobilisation a porté ses fruits, et des avancées sont notables pour ces enjeux dans les programmes communautaires Europe Créative, Erasmus +, Horizon Europe et Europe numérique et, par ailleurs, dans les plans de travail du Conseil pour la culture 2019-2022 et 2023-2026.

— UNE PRIORITÉ DU PLAN DE TRAVAIL DE L'UE POUR LA CULTURE

Le Plan de travail de l'UE pour la culture 2023-2026, qui a été adopté le 29 novembre 2022 sous présidence tchèque, retient au nombre de ses priorités le multilinguisme, sous l'angle de la découvrabilité en ligne des contenus culturels, médiatiques et de recherche, dans les différentes langues de l'UE. ♦

MULTILINGUISME ET TRADUCTION : PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS

Le multilinguisme et la traduction étaient déjà l'un des thèmes du Plan de travail pour la culture de l'UE 2019-2022. Un groupe d'experts, présidé par Xavier North, a été mandaté par le Conseil de l'UE pour évaluer les dispositifs de soutien à la traduction dans les secteurs culturels et créatifs, notamment ceux du livre et de l'édition, discuter des meilleures pratiques et faire des recommandations. Il a publié son rapport en février 2022.



EN SAVOIR PLUS

➔ bit.ly/rapport-traduction-multilinguisme

Une politique renforcée en faveur des langues étrangères

Depuis le discours de septembre 2017 « Pour une Europe souveraine, unie, démocratique » du Président de la République à la Sorbonne et le plan de mars 2018 sur la langue française et le plurilinguisme, la France poursuit son engagement pour l'apprentissage des langues étrangères.

— DES INITIATIVES FRANÇAISES

Dans le prolongement du discours de septembre 2017 et du plan de mars 2018, la France a été à l'initiative d'une recommandation du Conseil de l'UE. Relative à une approche globale de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, elle a été adoptée lors du Conseil de l'Éducation de l'UE des 22 et 23 mai 2019. Un processus analogue a été introduit à l'UNESCO : présentée par la France, une décision sur l'enseignement des langues étrangères et la diversité linguistique (206 EX/37) a ainsi été adoptée au Conseil exécutif de l'UNESCO des 3-17 avril 2019.

— LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES LANGUES

Créée en 2001 à l'initiative du Conseil de l'Europe pour promouvoir la diversité linguistique et encourager l'apprentissage des langues, elle est coordonnée par le Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe (CELV) et célébrée chaque 26 septembre en partenariat avec la Commission européenne. Le CELV joue un rôle de médiateur multilatéral entre ses États membres (35 en tout avec la France) dans le domaine de l'enseignement des langues. ♦



EN SAVOIR PLUS

- ➔ bit.ly/recommandation-conseil-enseignement
- ➔ bit.ly/journee-europeenne-langues
- ➔ bit.ly/centre-europeen-langues-vivantes



ENTRETIEN

Pourquoi enseigner les langues ?

Une éducation aux langues et l'organisation de la coexistence des langues en présence représentent pour un grand nombre d'États une question sensible. La promotion du plurilinguisme constitue, vu du CELV, la meilleure réponse possible.

Pourquoi enseigner plus d'une langue ?

La communication internationale ne se satisfait pas de l'usage d'une seule langue, ce qui justifie la diversification de l'offre scolaire de langues dans un contexte où la deuxième langue vivante est souvent délaissée.

De quelles langues parlons-nous ?

Le CELV cible toutes les langues présentes dans l'environnement de l'élève : étrangères, régionales, issues de la migration, sans oublier la langue de scolarisation.

Comment enseigner les langues ?

Le CELV déploie ses activités au croisement de la didactique des langues et des politiques éducatives. Il s'appuie sur la recommandation du Conseil de l'Europe sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture démocratique. ♦

CLAIRE EXTRAMIANA

Présidente du comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe (CELV)

Penser l'Europe par ses langues et ses cultures au Collège de France

À l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE), le ministère de la Culture, par sa DGLFLF, a proposé en 2021 un partenariat inédit au Collège de France : créer une chaire pour trois ans, intitulée « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures ».

Pour contribuer à penser le projet européen, la chaire du Collège de France met en perspective les enjeux de la diversité linguistique et ceux de la création intellectuelle et artistique. Elle définit ainsi l'Europe comme un ensemble dont l'évolution et l'identité ont été, tout au long de son histoire, profondément marquées par la pluralité des formes d'expression et la diversité des patrimoines.

Après Alberto Manguel qui a consacré l'année 2021-2022 au thème d'« Europa, le mythe comme métaphore », Mieke Bal, titulaire de la chaire en 2022-2023, a donné sa leçon inaugurale le 18 octobre 2022 sous le titre « Un rêve culturel, l'Europe au pluriel ». ♦



Le Collège de France est né il y a cinq siècles de l'élan humaniste européen. Sa chaire européenne, et aujourd'hui la chaire « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures » prolongent cette aspiration à un continent uni par ses différences mêmes, où l'altérité est devenue une condition du lien.

THOMAS RÖMER
Administrateur du Collège de France



Il est nécessaire de stimuler un plurilinguisme – disons un trilinguisme – à l'école : la langue maternelle, l'anglais comme instrument de communication internationale et une troisième langue de préférence, choisie et chérie, qui correspond pour moi au français. Une quatrième langue peut compléter ce triple enseignement. Plus généralement, la diversité doit être soutenue par la curiosité, par l'intérêt pour les différences, par le vis-à-vis comme entrée en contact. Ce qui compte, ce ne sont pas les traits (de l'identité) mais les traits d'union (le désir d'identification).

MIEKE BAL

Titulaire de la chaire « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures » en 2022-2023



Directeur de publication

Paul de Sinety

Responsables de projet, coordination éditoriale

Mélissa Fort et Paul Petit,
avec Étienne Roussey

Conception éditoriale et graphique, rédaction, secrétariat de rédaction et maquette

ANIMAL  PENSANT

Imprimé en France par la Direction de l'information légitime et administrative

Crédits photo

5, 8, 9 (haut), 11, 14, 15, 16, 18, 22, 25, 26, 27, 28, 30-31, 33, 34-35, 40, 44, 49, 53, 54, 59, 60, 64-65, 69, 71, 73, 78-79, 80-81, 85, 86-87, 89, 91, 93, 95, 98-99 : DR ; 6-7 : Archives nationales / Wikimedia Commons ; 9 (bas) : Patrick Janicek / Flickr ; 10 : Francesca Mantovani / Éditions Gallimard ; 12 : Ludovic Marin / POOL / AFP ; 13 : CMN ; 14 : Christophe Raynaud de Lage ; 14 : Benjamin Gavaudo / CMN ; 15 : John FOLEY / Opale / Leemage / Éditions Fayard ; 15 : Ateliers Projectiles ; 16 : Nicolas Michaud / Flickr ; 17 : Ministère de la Culture ; 18 : Fred Romero / Flickr ; 20 : Charles Platiau / POOL / AFP ; 23 : J.-B. Eyguesier / Conseil d'État ; 25 : ARPP ; 26 : Christophe Abramowitz ; 29 : Gézélin Grée ; 35 : Grégory Voivenel / Notchup – Région Bretagne ; 37 : Guilhem Vellut / Flickr ; 41 : Babaroga / Adobe Stock ; 42 : Kenny Tong / Adobe Stock ; 46 : J. Barande / École polytechnique ; 51 : Sladjana Stankovic ; 52 : Monkey Business / Adobe Stock ; 53 : P. Brounais ; 57 : Philippe Worms ; 61 : J. Rocha / Ministère de l'Intérieur ; 62 : Christopher Pean ; 63 : Montreux Comedy Festival / Flickr ; 70 : Anthony Arrosères ; 72 : Gorodenkoff / Adobe Stock ; 75 : Elisabeth Pioletat ; 76 : Olivier Weets / Atelier Projectiles / CMN ; 82 : Sylvain Lhermie / Rectorat de Paris ; 84 : Institut français d'Égypte ; 87 : FAF ; 88 : Alex Tharreau / OIF ; 90 : Christophe Péan ; 93 : jnnault / iStock ; 94 : Katarina Dzurekova / Wikipedia Commons ; 96 : Ghislain Mariette / Flickr ; 99 : Patrick Imbert / Collège de France ; 99 : Collège de France.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

3, rue de Valois — 75001 PARIS

➤ culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France
